



# RAPPORT D'ACTIVITES

---

**Année 2014**

## Bilan 2014

Conformément aux obligations définies par l'article 40 de la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative « au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », **cette 14<sup>ème</sup> édition du rapport a pour objectif de présenter la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et ses activités.**

Etabli sur l'année civile, ce rapport préparé par les services, est adressé par le Président, en début d'année 2015 **au maire de chacune des communes membres accompagné du compte administratif.**

Il doit faire l'objet **d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique** au cours de laquelle les délégués de la commune au Conseil Communautaire sont entendus.

**Afin de vous apporter une information récente**, cette 14<sup>ème</sup> édition du rapport d'activités de la Communauté de Communes présente **les actions de la structure intercommunale de l'année 2014.**

**Parmi les points forts de cette année, retenons notamment :**

- L'installation des nouvelles instances de la Communauté de Communes : Conseil Communautaire, Bureau, Exécutif et commissions
- Lancement de la maîtrise d'oeuvre pour la construction du gymnase et du collège
- L'ouverture en septembre de la halte-garderie itinérante intercommunale (Planet' Karapat)
- Le dépôt du permis d'aménager pour l'éco-parc tertiaire de Madrid
- Le démarrage de la mise en oeuvre opérationnelle du schéma directeur des déplacements et infrastructures
- Les 10 ans du service de portage de repas à domicile
- La définition des priorités pour le service eau et assainissement
- Les priorités d'action sur le tourisme et la nouvelle convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie
- Le lancement du projet de schéma de mutualisation des services
- La décision du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Vous souhaitant bonne lecture et surtout bons débats !

*Le Président,*

*Pierre BLANC*

## Sommaire

EDITORIAL _____	2	DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LOGEMENT _____	47
SOMMAIRE _____	3	PÔLE SOCIAL _ _ _ _ _	47
CARTE D'IDENTITÉ _____	4	PARTENARIAT SOCIAL _ _ _ _ _	53
REPERES _ _ _ _ _	4	HABITAT _ _ _ _ _	54
TERRITOIRE _ _ _ _ _	6	GENS DU VOYAGE _ _ _ _ _	61
PARTENAIRES _ _ _ _ _	9	ENVIRONNEMENT _____	62
INSTANCES _ _ _ _ _	12	EAU ET ASSAINISSEMENT _ _ _ _ _	62
COMPÉTENCES _ _ _ _ _	18	ORDURES MENAGERES _ _ _ _ _	65
HISTORIQUE _ _ _ _ _	20	TOURISME, SPORT ET CULTURE _____	66
LE PROJET COMMUNAUTAIRE _ _ _ _ _	24	POLITIQUE TOURISTIQUE _ _ _ _ _	66
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME _____	27	OFFICE DE TOURISME DE L'ALBANAIS EN PAYS DE SAVOIE _ _ _	67
LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL _ _ _ _ _	27	SENTIERS DE RANDONNEES _ _ _ _ _	71
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE _____	28	CINÉMA DE PLEIN AIR _ _ _ _ _	74
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES _ _ _ _ _	28	ÉVEIL MUSICAL DANS LES ÉCOLES _ _ _ _ _	75
ACTIONS ÉCONOMIQUES _ _ _ _ _	31	MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS _____	76
PARTENAIRES ÉCONOMIQUES _ _ _ _ _	33	RESSOURCES HUMAINES _ _ _ _ _	76
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE _ _ _ _ _	35	MUTUALISATION DES SERVICES _ _ _ _ _	79
EQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACCESSIBILITE _____	36	FINANCES _ _ _ _ _	84
LE COLLEGE DEPARTEMENTAL ET LE GYMNASSE INTERCOMMUNAL _ _	36	MARCHÉS PUBLICS _ _ _ _ _	98
INFRASTRUCTURES _ _ _ _ _	41	AFFAIRES JURIDIQUES _ _ _ _ _	100
ACCESSIBILITE _ _ _ _ _	42	SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE _ _ _ _ _	102
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS _____	43	COMMUNICATION _ _ _ _ _	104
DEPLACEMENTS _ _ _ _ _	43	SECRETARIAT GENERAL _ _ _ _ _	106
TRANSPORTS SCOLAIRES _ _ _ _ _	44	COORDONNEES DU SERVICE _ _ _ _ _	119

## Qu'est-ce que l'intercommunalité ?

L'intercommunalité permet aux communes qui le désirent de gérer en commun des activités ou des services publics ou de se regrouper autour d'un projet permettant de favoriser le développement local et de contribuer à la politique d'aménagement du territoire.

L'expression intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes. Elle permet aux communes de se regrouper au sein d'un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**.

Ce type de regroupement permet de répondre à 2 objectifs très différents :

- **La gestion commune de certains services publics locaux** (ramassage des ordures ménagères, transports urbains...) ou la réalisation d'équipements locaux, de manière à mieux répartir les coûts et à profiter d'économies d'échelle. Dans ce cas, les communes recherchent une forme de coopération intercommunale relativement souple ou associative.
- **La conduite collective de projets de développement local**. En faisant ce choix, les communes optent pour une forme de coopération plus intégrée ou fédérative.

La première forme de coopération correspond principalement à **une intercommunalité de gestion**, tandis que la seconde est **une intercommunalité de projet**.

Le financement de l'intercommunalité ne sera pas le même suivant que le regroupement intercommunal est de type associatif ou fédératif.

**L'intercommunalité associative est dite sans fiscalité propre**, c'est-à-dire qu'elle dépend de contributions des communes ou communauté de communes membres dont la quote-part est en principe fixée par les statuts de l'établissement. C'est le cas par exemple du **Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL)**.

**L'intercommunalité fédérative connaît un régime de fiscalité propre**, ce qui permet aux communautés de disposer de recettes fiscales directes. C'est le cas par exemple de la **Communauté de Communes du Canton de Rumilly**.

## Les différentes formes d'EPCI

Depuis l'adoption de la réforme territoriale de 2010, sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) (art. L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT) :

- **les syndicats de communes** (créés par la loi du **22 mars 1890**)
- **les communautés de communes** (créées par la loi du **6 février 1992**)
- **les communautés urbaines** (créées par la loi du **31 décembre 1966**)
- **les communautés d'agglomération** (créées par la loi du **12 juillet 1999**)
- **les syndicats d'agglomération nouvelle** (créés par la loi du **13 juillet 1983**)
- **les métropoles** (créées par la loi du **16 décembre 2010**)

Initialement conçue comme une gestion commune de services de base, la coopération intercommunale est devenue une coopération intercommunale de projet.

Au 1er janvier 2014, la France compte **2145 EPCI à fiscalité propre**, dont **1903 communautés de communes**. Celles-ci regroupent 85 % des communes et 44 % de la population. On recense 36 614 communes membres d'un EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2014, rassemblant 62,6 millions d'habitants.

L'autre moitié de la population est couverte par les 242 autres EPCI à fiscalité propre : la métropole Nice Côte d'Azur, 15 communautés urbaines, 222 communautés d'agglomération et 4 syndicats d'agglomération nouvelle.

Au cours de l'année 2013, le nombre total d'EPCI à fiscalité propre s'est réduit de 311, après avoir baissé de 125 en 2012. Cette diminution provient de la réduction des effectifs de communautés de communes.

(Source : bulletin d'information statistique de la DGCL n°98 de janvier 2014)

## Les communautés de communes

Créée par la loi du 6 février 1992, la communauté de communes regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Cette double condition n'est pas exigée pour les communautés de communes nées avant la loi du 12 juillet 1999.

Elle associe des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, la création d'une communauté de communes suppose de réunir une population intercommunale d'au moins 5 000 habitants, sauf en zone de montagne ou en cas de dérogation accordée par le préfet afin de tenir compte des caractéristiques géographiques particulières de certains espaces.

Au 1er janvier 2014, il existait 1903 communautés de communes.

Exemples : Communauté de Communes du Canton de Rumilly, Communauté de Communes du Pays d'Alby (CCPA), Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA).

### Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique

### Compétences optionnelles (3 à exercer parmi 6)

- la protection et la mise en valeur de l'environnement
- la politique du logement et du cadre de vie
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie
- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- l'action sociale d'intérêt communautaire
- tout ou partie de l'assainissement

Les communautés de communes éligibles à la dotation d'intercommunalité bonifiée doivent exercer au moins 4 des 7 groupes de compétences suivants :

### En matière de développement économique :

- l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire
- les actions de développement économique d'intérêt communautaire

### En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- le schéma de cohérence territoriale et le schéma de secteur
- les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

### La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire

La politique du logement social d'intérêt communautaire et l'action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

### La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

### En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire :

la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

### En matière d'assainissement :

l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) ajoute une compétence obligatoire à partir du 1er janvier 2016, à savoir la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. De plus, il prévoit d'augmenter à 3 le nombre de compétences optionnelles exercées.

## Pour en savoir plus :

[vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) : portail édité et géré par la direction de l'information légale et administrative (Dila) dans le cadre de sa mission générale d'information et de documentation sur l'actualité politique, économique, sociale, nationale et européenne, a pour but de faciliter l'accès des citoyens aux ressources et données utiles pour appréhender les grands sujets qui animent le débat public français.

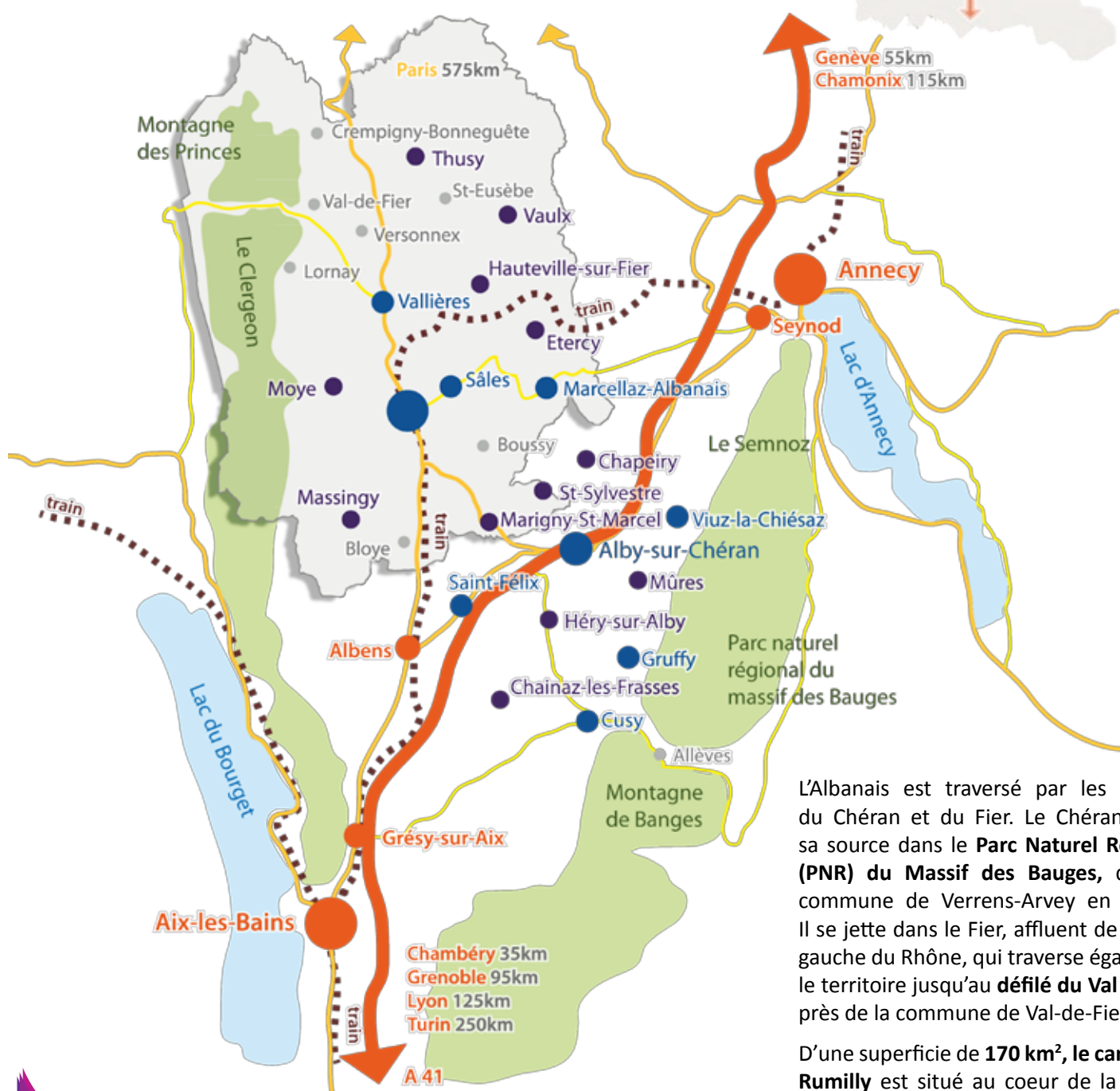
[collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr) : portail de l'État au service des collectivités afin de rassembler les informations relatives aux collectivités locales produites par les ministères de l'Économie et de l'Intérieur.

[banatic.interieur.gouv.fr](http://banatic.interieur.gouv.fr) : portail d'information de référence sur l'intercommunalité de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

## Géographie de l'Albanais

L'Albanais se situe en région Rhône-Alpes, sur 2 départements : la Haute-Savoie (74) et la Savoie (73). Le territoire est proche des lacs d'Annecy et du Bourget (20 mn) mais aussi d'Aiguebelette (35 mn) et du Léman (1h).

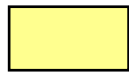
C'est un bassin de basse altitude encadré par deux massifs montagneux : le prolongement du Jura à l'Ouest (montagne des Princes et du Clergeon) et les premiers contreforts des Alpes à l'Est (Semnoz et Mont-Revard).



L'Albanais est traversé par les rivières du Chéran et du Fier. Le Chéran prend sa source dans le **Parc Naturel Régional (PNR) du Massif des Bauges**, dans la commune de Verrens-Arvey en Savoie. Il se jette dans le Fier, affluent de la rive-gauche du Rhône, qui traverse également le territoire jusqu'au **défilé du Val de Fier** près de la commune de Val-de-Fier.

D'une superficie de **170 km<sup>2</sup>**, le **canton de Rumilly** est situé au coeur de la Haute-Savoie.

## L'intercommunalité en Albanais



**Le canton de Rumilly (74)**  
**18 communes**  
**29 166 habitants\***  
**170,81 km<sup>2</sup>**

Bloye, Boussy,  
 Crempigny-Bonneguête,  
 Étercy, Hauteville-sur-Fier,  
 Lornay, Marcellaz-Albanais,  
 Marigny-Saint-Marcel,  
 Massingy, Moye

**Rumilly**  
**(chef-lieu)**

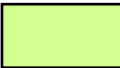
Sales, Saint-Eusèbe, Thusy,  
 Val-de-Fier, Vallières,  
 Vaulx et Versonnex



**Le canton d'Albens (73)**  
**8 communes**  
**8 711 habitants\***  
**69,5 km<sup>2</sup>**

**Albens (chef-lieu),**

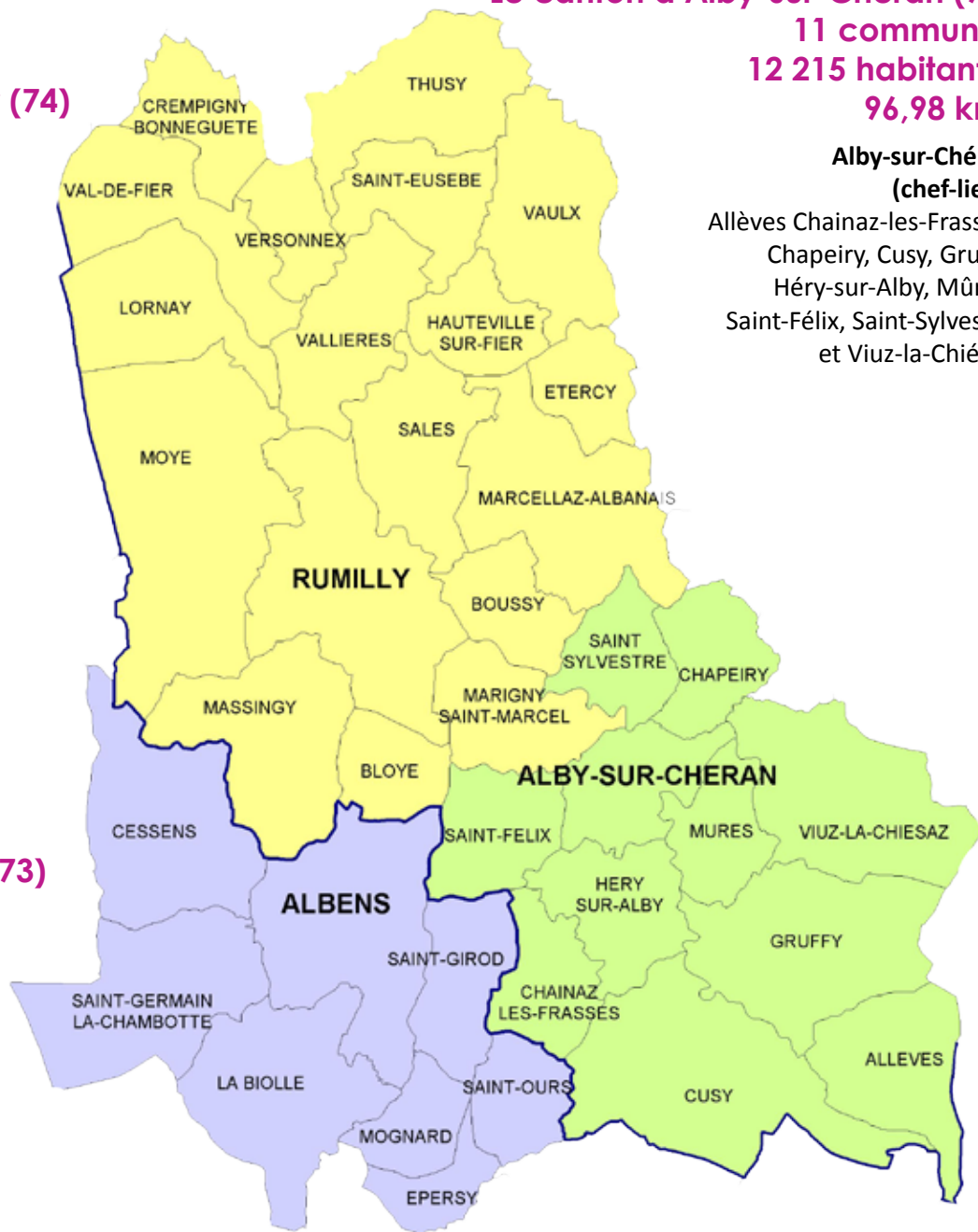
La Biolle, Cessens,  
 Épersy, Mognard,  
 Saint-Germain-la-Chambotte,  
 Saint-Girod  
 et Saint-Ours



**Le canton d'Alby-sur-Chéran (74)**  
**11 communes**  
**12 215 habitants\***  
**96,98 km<sup>2</sup>**

**Alby-sur-Chéran**  
**(chef-lieu),**

Allèves Chainaz-les-Frasses,  
 Chapeiry, Cusy, Gruffy,  
 Héry-sur-Alby, Mûres,  
 Saint-Félix, Saint-Sylvestre  
 et Viuz-la-Chiésaz

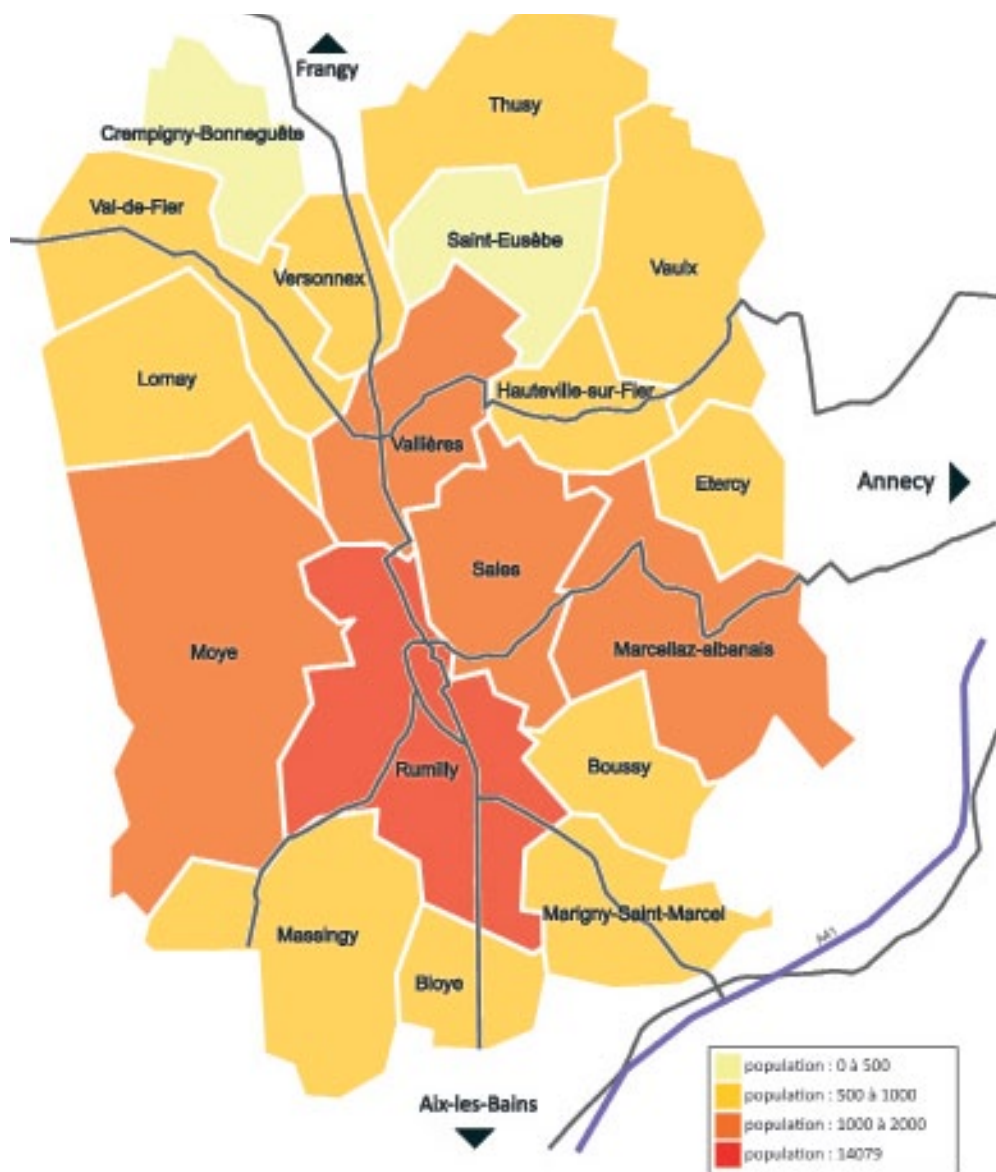


Les cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran appartiennent au **département de la Haute-Savoie** et le canton d'Albens au département de la Savoie. La séparation de l'Albanais entre ces deux départements a eu lieu en **1860**, lors de **l'Annexion du duché de Savoie à la France**.

Sur le plan historique, l'Albanais couvre un territoire un peu plus large que le « **pays de l'Albanais** ». Se rattachent également à l'Albanais historique une partie des cantons de **Seynod** (Chavanod, Montagny-les-Lanches, Quintal, Cran-Gevrier, Seynod, anciens villages de Balmont et de Vieugy) et de **Grésy-sur-Aix** (Grésy, Saint-Offenge-Dessus, Saint-Offenge-Dessous, Montcel), aujourd'hui tournés respectivement vers les agglomérations d'**Annecy** et d'**Aix-les-Bains**.

\*Populations légales 2012 en vigueur le 1er janvier 2015 (INSEE)

## La Communauté de Communes du Canton de Rumilly



18 communes unies  
pour l'aménagement  
et le développement  
du territoire

Une superficie  
de 170km<sup>2</sup>

29 166 habitants  
au 1<sup>er</sup> janvier 2015  
(Insee)

### Accès

#### En voiture

Le canton est accessible depuis l'autoroute A41 et les principaux axes de :

- Genève (55km) / Thonon-les-Bains (97km) / Chamonix (98km) / Aoste (151km) au nord
- Annecy en 20 minutes à l'est
- Aix-les-Bains en 20 minutes, et Chambéry (35km) / Lyon (124km) / Turin (250km) au sud

Vous pouvez également consulter le site du Conseil Général de Haute-Savoie pour le **covoiturage** :

[www.cg74.fr](http://www.cg74.fr)

#### En train

La commune de Rumilly est desservie par le réseau de train SNCF : [www.voyages-sncf](http://www.voyages-sncf)

#### En car

Des lignes régulières de cars LIHSA traverse le canton :

- Ligne 31 Rumilly/Alby/Annecy
- Ligne 32 Rumilly/Lovagny/Annecy
- Ligne 33 Rumilly/Marcellaz-Albanais/Annecy.

Pour plus de renseignements : Veolia Transport 04 50 01 08 61

## Les structures intercommunales en Albanais



### Communauté de Communes du Canton de Rumilly (74)

18 communes adhérentes

Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Étercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, **Rumilly**, Sales, Saint-Eusèbe, Thusy, Val-de-Fier, Vallières, Vaulx et Versonnex



### Communauté de Communes du Pays d'Alby (74)

11 communes adhérentes

Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiésaz.



### Communauté de Communes du Canton d'Albens (73)

8 communes adhérentes

Albens, La Biolle, Cessens, Épersy, Mognard, Saint-Germain-la-Chambotte, Saint-Girod et Saint-Ours.



SIGAL

Syndicat mixte intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais

2 adhérents :



Communauté de Communes du Canton de Rumilly



Communauté de Communes du Pays d'Alby

15 membres au Conseil Syndical :

- 10 titulaires / 10 suppléants  
Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- 5 titulaires et 5 suppléants  
Communauté de Communes du Pays d'Alby



SITOA

Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais

3 adhérents :



Communauté de Communes du Canton de Rumilly



Communauté de Communes du Pays d'Alby



Communauté de Communes du Pays d'Albens

20 membres au Conseil Syndical :

- 9 titulaires / 9 suppléants  
Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- 6 titulaires et 6 suppléants  
Communauté de Communes du Pays d'Alby
- 5 titulaires et 5 suppléants  
Communauté de Communes du Canton d'Albens



Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)

Elus adhérents :

- 7 titulaires / 7 suppléants de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au Comité de Direction

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy  
10 adhérents, dont le SITOA



## Partenaires

Le service eau et assainissement de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly possède des sources internes et externes, gérées en partenariat par ces structures intercommunales :

**ADHÉSION DIRECTE**

<p><b>Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Veïse</b></p> <p><b>Communes desservies :</b> Rumilly, Marigny-Saint-Marcel, Bloye, Massingy</p> <p><b>Elus adhérents au Comité Syndical :</b> 14 titulaires / 7 suppléants CC Canton Rumilly</p> <p>4 titulaires / 2 suppléants CC Canton d'Alby</p> <p>2 titulaires / 2 suppléants CC Canton Albens</p>	<p><b>Syndicat des Lanches</b></p> <p><b>Communes desservies :</b> Etercy, Marcellaz- Albanais</p> <p><b>Elus adhérents au Comité Syndical :</b> 5 titulaires / 3 suppléants CC Canton Rumilly</p> <p>5 titulaires / 3 suppléants CC Canton d'Alby</p> <p>2 titulaires / 1 suppléant Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A)</p>	<p><b>Syndicat des eaux de Bellefontaine</b></p> <p><b>Communes desservies :</b> Crempigny-Bonneguête, Versonnex</p> <p><b>Elus adhérents au Comité Syndical :</b> 6 titulaires et 4 suppléants CC Canton Rumilly</p> <p>Soit 50% du comité pour Crempigny-Bonneguête et Versonnex</p>	<p><b>Syndicat du Rigolet</b></p> <p><b>Commune desservie :</b> Massingy</p> <p><b>Elus adhérents au Comité Syndical :</b> 2 titulaires et 1 suppléant CC Canton Rumilly</p>	<p><b>Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy</b></p> <p><b>Elus adhérents :</b> 2 représentants CC Canton de Rumilly 1 représentant SIGAL 1 représentant SMIAC</p>
<p><b>SMDEA Syndicat Mixte Départemental d'eau et d'assainissement</b></p> <p><b>Elus adhérents :</b> 1 titulaire et 1 suppléant CC Canton Rumilly</p>				

### Intermédiaires

**ADHÉSION INDIRECTE**

<p><b>Syndicat intercommunal des Utilisateurs du Point d'Eau de chez Grillet (SIUPEG)</b></p> <p><b>Communes desservies :</b> Sâles, Marcellaz-Albanais, Etercy, Rumilly, Boussy, Marigny-Saint-Marcel, Bloye, Massingy</p> <p><b>Adhésion indirecte :</b></p> <table border="0"> <tr> <td>Véise 6 titulaires - 6 suppléants</td> <td>Les Lanches 2 titulaires - 2 suppléants</td> </tr> <tr> <td>Fier et Usses 2 titulaires - 2 suppléants</td> <td>C2A 6 titulaires - 6 suppléants</td> </tr> </table>	Véise 6 titulaires - 6 suppléants	Les Lanches 2 titulaires - 2 suppléants	Fier et Usses 2 titulaires - 2 suppléants	C2A 6 titulaires - 6 suppléants	<p><b>SILA Syndicat Mixte du Lac d'Annecy</b></p> <p>Adhésion indirecte par l'intermédiaire du SITO</p>
Véise 6 titulaires - 6 suppléants	Les Lanches 2 titulaires - 2 suppléants				
Fier et Usses 2 titulaires - 2 suppléants	C2A 6 titulaires - 6 suppléants				

**POUR INFORMATION**

<p><b>SIABC Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bas Chéran</b></p> <p><b>Adhérents :</b> les communes adhérent individuellement</p>	<p><b>SMIAC Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran</b></p> <p><b>Adhérents :</b> CCPA, CCCA, CC Coeur des Bauges, le SIABC</p>
---	---

## Autres structures en Albanais

**Comité d'Action  
Economique (CAE)  
« Rumilly-Alby  
Développement »**

**Conseil  
de Surveillance et  
d'Orientation (CSO)**

3 représentants  
CC Canton Rumilly  
3 représentants  
CAE

**Aide à Domicile  
du Canton de Rumilly  
(ADCR)**

**Conseil  
de Surveillance et  
d'Orientation (CSO)**

5 représentants  
CC Canton Rumilly

**Centre Hospitalier  
mairie de Rumilly**

**Conseil  
de Surveillance et  
d'Orientation (CSO)**

1 représentant  
CC Canton Rumilly

## Les structures départementales et régionales

**Agence  
Régionale de Santé  
(ARS)  
Rhône-Alpes**

1 représentant  
CC Canton Rumilly  
(adhésion pour  
représenter seulement  
le centre hospitalier  
de Rumilly)

**Etablissement  
Public Foncier  
de Haute-Savoie  
(EPF74)**

5 titulaires  
et 5 suppléants  
CC Canton Rumilly

**Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de la Haute-Savoie (SDIS74) :**

Des candidats titulaires et suppléants  
sont désignés pour chaque EPCI  
parmi lesquels seront élus  
les 4 représentants titulaires et  
suppléants des EPCI de Haute-Savoie  
pour siéger au Conseil  
d'Administration du SDIS 74

2 suppléants  
CC Canton Rumilly  
au Conseil d'Administration

## Fonctionnement des instances en intercommunalité

### Vers un renforcement de la légitimité démocratique des intercommunalités

La communauté de communes est administrée par un organe délibérant composé de conseillers communautaires élus dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux.

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a modifié les règles de désignation des représentants des communes au sein des intercommunalités pour assurer leur élection directe par les citoyens au sein des communes de 1000 habitants et plus.

Les conseillers communautaires sont désormais élus en même temps et dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux, pour un mandat de 6 ans. On distingue néanmoins deux situations :

- Dans les communes de 1000 habitants ou plus, les conseillers communautaires sont élus directement par les citoyens au scrutin de liste. Deux listes distinctes représentant les candidats au mandat de conseiller municipal et au mandat de conseiller communautaire doivent

être constituées sur un seul et même bulletin de vote.

- Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés après l'installation du conseil municipal en respectant l'ordre du tableau qui établit la liste du maire, adjoints et conseillers municipaux.

Fort d'une légitimité démocratique renforcée, le Conseil Communautaire ne pourra, par conséquent, plus voir sa composition bouleversée en application de l'article L. 2121-33 du CGCT. Là où les conseillers communautaires seront directement désignés (communes de 1000 habitants et plus), le conseil municipal ne pourra plus procéder à tout moment au remplacement de ses représentants au sein du conseil communautaire.

Chaque commune dispose d'au moins un siège au sein du conseil communautaire. En dehors des communautés urbaines et des métropoles, aucune commune ne peut disposer à elle seule de plus de la moitié des sièges.

### Répartition des sièges au Conseil Communautaire

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a fixé de nouvelles règles de composition et de répartition des sièges au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

Pour le mandat 2014-2020, conformément à l'arrêté préfectoral N°2013-301-0007 du 28 octobre 2013, le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly s'établit comme suit :

Communes	Nombre de délégués titulaires au Conseil Communautaire	Désignation de délégués suppléants au Conseil Communautaire
Bloye	1	1
Boussy	1	1
Crempigny-Bonneguête	1	1
Etercy	2	0
Hauteville-sur-Fier	2	0
Lornay	1	1
Marcellaz-Albanais	2	0
Marigny-Saint-Marcel	2	0
Massingy	2	0
Moye	2	0
Rumilly	18	0
Saint-Eusèbe	1	1
Sâles	2	0
Thusy	2	0
Val-de-Fier	1	1
Vallières	2	0
Vaulx	2	0
Versonnex	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>7</b>

## Le Conseil Communautaire : 52 élus au service du canton

Composé de **45 délégués titulaires** et **7 délégués suppléants**, le Conseil Communautaire règle par ses délibérations **les affaires relevant de la compétence de la communauté de communes** en application du principe de spécialité, et ceci, en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes.

L'assemblée délibérante se réunit environ **tous les mois et demi**, sur convocation du président soit dans un lieu choisi par le Conseil Communautaire dans l'une des communes membres.

Dans le fonctionnement du mandat 2014-2020, le Conseil communautaire se déroule de la façon suivante : **une partie publique** sur les sujets soumis à délibération et **une partie privée** sur l'actualité des projets.

En 2014, le Conseil Communautaire **du mandat 2008-2014 s'est réuni 3 fois** et celui **du nouveau mandat 2014-2020 s'est réuni 9 fois**.

18 communes	Population*		Délégués titulaires	Délégués suppléants
Rumilly	13 892	18	Pierre BECHET - Danièle DARBON - Serge DEPLANTE Viviane BONET - Raymond FAVRE - Jean-Pierre VIOLETTE Serge BERNARD-GRANGER - Sandrine HECTOR Béatrice CHAUVETET - Michel ROUPIOZ Isabelle CARQUILLAT - Martine BOUVIER Frédérique CHARLES - Daniel DEPLANTE - Jacques MORISOT Isabelle ALMEIDA - Michel BRUNET - Thierry FORLIN	
Marcellaz-Albanais	1821	2	Jean-Pierre LACOMBE - Sylviane VEYRAT-CHARVILLON	
Sâles	1666	2	Pierre BLANC- Mylène TISSOT	
Vallières	1491	2	François RAVOIRE - Valérie POUPARD	
Moye	1058	2	Christian HEISON - Martine VIBERT	
Thusy	922	2	Joël MUGNIER - André BARBET	
Vaulx	867	2	Alain GERELLI - Philippe HELF	
Massingy	858	2	Jean-Luc BERNARD - Jean-Michel BLOCMAN	
Hauteville-sur-Fier	845	2	Roland LOMBARD - Bernard CARLIOZ	
Etercy	710	2	Jacques COPPIER - Lionel SALSON	
Marigny-Saint-Marcel	671	2	Henry BESSON - Jean-François LAMBERT	
Versonnex	560	1	Marie GIVEL	1 Guy BROISSAND
Val-de-Fier	558	1	Patrice DERRIEN	1 François BERAUD
Bloye	540	1	Philippe HECTOR	1 Patrick DUMONT
Boussy	527	1	Sylvia ROUPIOZ	1 Pierre MAISON
Lornay	506	1	Laurence KENNEL	1 Philippe CAMUS
Saint-Eusèbe	447	1	Jean-François PERISSOUD	1 Marcel BOUVIER
Crempigny-Bonneguête	272	1	Alain ROLLAND	1 Joël SONDARD
<b>TOTAL</b>	<b>28 211</b>	<b>45</b>		<b>7</b>

\*Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1er janvier 2013 (INSEE)

## Une nouvelle équipe pour la Communauté de Communes

Suite aux élections municipales, le nouveau Conseil Communautaire de la Communauté de Communes s'est installé le 14 avril 2014. Pour ce nouveau mandat 2014-2020, les membres ont élu le président Pierre BLANC et 9 vice-présidents délégués qui l'accompagneront dans la conduite de la politique de la collectivité. 20 nouveaux membres sur 52 ont rejoint le Conseil Communautaire, soit un taux de renouvellement aux alentours de 48 %.



### Le Président

- Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes
- Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Communautaire.
- Il est tenu de rendre compte au Conseil Communautaire des affaires réglées dans le cadre de ses délégations
- Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes
- Il est le supérieur hiérarchique des services de la Communauté de Communes et nomme le personnel
- Il représente juridiquement la Communauté de Communes en justice, ainsi que dans les diverses instances
- Il peut donner délégation à un ou plusieurs Vice-présidents
- En cas d'empêchement ou d'absence, le Président est suppléé dans ses fonctions par un Vice-président dans l'ordre du tableau

Le Président est Monsieur **Pierre Blanc**, élu une première fois le 7 avril 2008 et réélu le 14 avril 2014. Il succède à **Monsieur André Feppon**, Président lors de la création de la structure intercommunale jusqu'en 2008.

### Les Vice-présidents

Les Vice-présidents et les autres membres du Bureau sont successivement élus selon le même mode de scrutin que le Président. Leur élection est liée à celle du Président : une nouvelle élection du Président conduit à une nouvelle élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau.

Ils **représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences** de la communauté.

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par le Conseil communautaire dans la limite de 20% de l'effectif total de l'assemblée délibérante et d'un nombre maximum de 15 vice-présidents.

## Instances

### L'Exécutif

L'exécutif est composé des **10 membres élus suivants : le Président et les 9 Vice-Présidents.**

Il propose au bureau les orientations de travail et débat sur tous les sujets de l'actualité de la Communauté de Communes.

Il se réunit toutes les 2 semaines en fonction de l'actualité.

**L'Exécutif s'est rassemblé 18 fois en 2014.**

### Le Bureau

Le bureau est composé de **22 membres** (soit **un membre par commune, 4 membres pour la commune centre Rumilly et 1 membre supplémentaire pour la commune dont est issu le Président et le conseiller général**).

Il définit les orientations de travail des commissions et donne son avis sur la conduite des projets. C'est une ins-

tance de débats sur les actions en cours et en préparation. Il propose au Président les sujets à inscrire à l'ordre du jour du Conseil Communautaire pour décision. Il se réunit régulièrement environ tous les mois ou mois et demi.

**Le Bureau s'est rassemblé 10 fois en 2014.**

### Le Conseil Communautaire

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de conseillers communautaires élus dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux. La loi du 17 mai 2013 relative aux élections locales a modifié les règles de désignation des représentations des communes au sein des intercommunalités pour assurer leur élection directe par les citoyens au sein des communes de 1000 habitants et plus. Les conseillers sont désormais élus en même temps et dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux, pour un mandat de 6 ans.

Composé de **45 délégués titulaires, le Conseil Communautaire règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la Communauté de Communes** en applica-

tion du principe de spécialité, et ceci, en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes.

Il se réunit **au moins 1 fois par trimestre** sur convocation du président, soit au siège de la communauté, soit dans un lieu choisi par le Conseil Communautaire dans l'une des communes membres.

Dans le fonctionnement du mandat 2008-2014, le Conseil Communautaire s'est déroulé de la façon suivante : **une partie publique** sur les sujets soumis à délibération et **une partie privée** sur l'actualité des projets.

BUREAU	 <p><b>Pierre BLANC</b> Président Maire de Sâles</p>	 <p><b>Sylvia ROUPIOZ</b> 1<sup>ère</sup> Vice-présidente Chargée de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme Maire de Boussy</p>	 <p><b>Pierre BECHET</b> 2<sup>ème</sup> Vice-président Chargé du Développement Economique Maire de Rumilly</p>	 <p><b>François RAVOIRE</b> 3<sup>ème</sup> Vice-président Chargé des Finances et de l'Administration Générale Maire de Vallières</p>	 <p><b>Jean-Pierre VIOLETTE</b> 4<sup>ème</sup> Vice-président Chargé des Equipements, des Infrastructures et de l'Accessibilité Maire adjoint de Rumilly</p>	 <p><b>Roland LOMBARD</b> 5<sup>ème</sup> Vice-président Chargé des Transports et des Déplacements Maire d'Hauterive-sur-Fier</p>	 <p><b>Viviane BONET</b> 6<sup>ème</sup> Vice-présidente Chargée du Développement Social et du Logement Maire Adjointe de Rumilly</p>	 <p><b>Jean-Pierre LACOMBE</b> 7<sup>ème</sup> Vice-président Chargé de l'Environnement Maire de Marcellaz-Albanais</p>	 <p><b>Jacques MORISOT</b> 8<sup>ème</sup> Vice-président Chargé du Tourisme, du Sport et de la Culture Conseiller municipal à Rumilly</p>	 <p><b>Jean-François PERISSOUD</b> 9<sup>ème</sup> Vice-président Chargé des relations avec les communes et de la Communication Maire de Saint-Eusèbe</p>	
	 <p><b>Christian HEISON</b> Conseiller Général Maire de Moye</p>	 <p><b>Philippe HECTOR</b> Maire de Bloye</p>	 <p><b>Alain ROLLAND</b> Maire de Crempigny-Bonneguette</p>	 <p><b>Jacques COPPIER</b> Maire d'Étercy</p>	 <p><b>Laurence KENNEL</b> Maire de Lornay</p>	 <p><b>Henry BESSON</b> Maire de Marigny-Saint-Marcel</p>	 <p><b>Jean-Luc BERNARD</b> Maire de Massingy</p>	 <p><b>Mylène TISSOT</b> Maire Adjointe de Sâles</p>	 <p><b>Joël MUGNIER</b> Maire de Thusy</p>	 <p><b>Patrice DERRIEN</b> Maire de Val-de-Fier</p>	 <p><b>Alain GERELLI</b> Maire de Vaulx</p>

## Les autres conseillers communautaires



**Lionel SALSON**

Conseiller communautaire  
Maire Adjoint d'Etercy



**Bernard CARLIOZ**

Conseiller communautaire  
Maire-Adjoint de Hauteville-sur-Fier



**Sylviane VEYRAT-CHARVILLON**

Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
Marcelaz-Albanais



**Jean-François LAMBERT**

Conseiller communautaire  
Maire-adjoint de Marigny-Saint-Marcel



**Jean-Michel BLOCMAN**

Conseiller communautaire  
Maire-Adjoint de Massingy



**Martine VIBERT**

Conseillère communautaire  
Maire-Adjointe de Moye



**Danièle DARBON**

Conseillère communautaire  
Maire-Adjointe de Rumilly



**Serge DEPLANTE**

Conseiller communautaire  
Maire-Adjoint de Rumilly



**Raymond FAVRE**

Conseiller communautaire  
Maire-Adjoint de Rumilly



**Serge BERNARD-GRANGER**

Conseiller communautaire  
Maire-Adjoint de Rumilly



**Sandrine HECTOR**

Conseillère communautaire  
Maire-Adjointe de Rumilly



**Béatrice CHAUVET**

Conseillère communautaire  
Maire-Adjointe de Rumilly



**Michel ROUPIOZ**

Conseiller communautaire  
Maire-Adjoint de Rumilly



**Isabelle CARQUILLAT**

Conseillère communautaire  
Conseillère municipale de Rumilly



**Martine BOUVIER**

Conseillère communautaire  
Conseillère municipale de Rumilly



**Frédérique CHARLES**

Conseillère communautaire  
Conseillère municipale de Rumilly



**Daniel DEPLANTE**

Conseiller communautaire  
Conseiller municipal de Rumilly



**Isabelle ALMEIDA**

Conseillère communautaire  
Conseillère municipale de Rumilly



**Michel BRUNET**

Conseiller communautaire  
Conseiller Municipal de Rumilly



**Thierry FORLIN**

Conseiller communautaire  
Conseiller Municipal de Rumilly



**André BARBET**

Conseiller communautaire  
Maire-adjoint de Thusy



**Valérie POUPARD**

Conseillère communautaire  
Maire-adjointe de Vallières



**Philippe HELF**

Conseiller communautaire  
Maire-adjoint de Vaux

## Les délégations des vice-président(e)s (mandat 2014-2020)

### Aménagement du territoire et de l'urbanisme

1ère Vice-présidente : Mme Sylvia ROUPIOZ

### Développement économique

2ème Vice-Président : M. Pierre BECHET

### Finances et administration générale

3ème Vice-président : M. François RAVOIRE

### Équipement, Infrastructures et Accessibilité

4ème Vice-président : M. Jean-Pierre VIOLETTE

### Transports et Déplacements

5ème Vice-président : M. Roland LOMBARD

### Développement social et Logement

6ème Vice-présidente: Mme Viviane BONET

### Environnement

7ème Vice-président : M. Jean-Pierre LACOMBE

### Tourisme, Sport et Culture

8ème Vice-président : M. Jacques MORISOT

### Relations avec les communes et Communication

9ème Vice-président : M. Jean-François PERISSOUD

## Des compétences propres au service du territoire

Les **commissions** sont formées par le Conseil Communautaire et sont **permanentes**. Elles sont organisées en fonction **des compétences** de la Communauté de Communes et **présidées par les vice-présidents**. En charge de la préparation des projets et le suivi des actions, elle n'ont cependant aucun pouvoir de décision et **émettent de simples avis**, en formulant par exemple des propositions avec des rapports

sur les affaires étudiées. Ces rapports font l'objet de présentation devant le Bureau et le Conseil communautaire.

La composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre **l'expression pluraliste des élus** au sein de l'assemblée intercommunale.

### Les commissions opérationnelles (mandat 2014-2020)

- Aménagement du territoire et urbanisme
- Développement économique
- Environnement
- Développement social et logement
- Transports et déplacements
- Tourisme, Sport, Culture

### Les commissions fonctionnelles (mandat 2014-2020)

- Finances
- Appel d'offres
- Achat public

### Les commissions consultatives (mandat 2014-2020)

Elles peuvent également être créées par le Conseil Communautaire sur **tout problème d'intérêt intercommunal concernant tout ou partie du territoire** et être consultées par le Président concernant des projets intéressant **les services publics et les équipements de proximité** par exemple.

Fixées par délibération, leurs compositions peuvent s'étendre à **des membres extérieurs** (représentants d'associations locales).

- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Commission de délégation de service public
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

## Compétences obligatoires (selon les statuts)

### Aménagement de l'espace

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SIGAL)**
- **Création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concertées à vocation économique**
- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** : élaboration, approbation, suivi, modification et révision du PLU intercommunal portant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes

### Actions de développement économique

- **Etudes, réalisation et gestion de nouvelles zone(s) d'activités économiques intercommunales** (non commerciales) au 7 juillet 2003, répondant à l'un des critères suivants :

- les zones industrielles et tertiaires situées dans un triangle Rumilly-Alby-s/ch-Albens sur le territoire de la communauté de communes ;
- les zones de plus de 2 ha avec ou sans contiguïté ;
- l'extension de + 3 ha des zones existantes au 7 Juillet 2003
- **Partenariat avec le Comité d'Action Economique « Rumilly-Alby Développement » (CAE)**
- **Création et gestion d'une bourse de locaux et de foncier disponibles (CAE)**
- **Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises (Plateforme d'Initiative Locale gérée par Initiative Grand Annecy).**
- **Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique** : financement des travaux du **Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)**

## Compétences optionnelles (selon les statuts)

### Protection et mise en valeur de l'environnement

#### Eau potable

#### Assainissement

- **Réalisation, mise à jour et suivi du schéma général d'assainissement** sur le territoire de la Communauté de Communes
- **Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)**
- **Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**
- Etude et réalisation d'un Centre d'Enfouissement Technique de classe III
- **Elimination et valorisation des déchets des ménages (SITOA)**
- **Contrat Bassin du Fier et du Lac d'Annecy** : études et élaboration

### Tourisme, Sport, Culture

#### Politique touristique intercommunale :

- Promotion touristique du territoire (**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie**)
- Sentiers de randonnées (pédestre, VTT, équestre) :
  - schéma directeur des sentiers
  - création, balisage et entretien
- Signalétique touristique

### Logement et cadre de vie

- **Accueil des gens du voyage : création et gestion d'une aire de grands passages** (suivi des stationnements, révision du schéma départemental)
- **Politique en faveur du logement** :
  - **Programme Local intercommunal de l'Habitat (PLH)**
  - **Programme intercommunal de rénovation de l'habitat ancien (OPAH)**
  - Lutte contre l'habitat indigne : **Programme d'Intérêt Général (PIG)**

#### Politique sportive intercommunale :

- Sentiers de randonnées
- **Création, aménagement et entretien du gymnase du futur collège** implanté sur le territoire, portage du foncier nécessaire à l'implantation du collège et du plateau sportif (avec le **Conseil Général de Haute-Savoie**)

#### Politique culturelle intercommunale :

- **Eveil musical dans les écoles**
- Développement de la **lecture à domicile** pour les personnes âgées ou personnes porteuses d'un handicap
- **Cinéma de plein air**
- Favoriser l'accès à Internet pour tous

## Compétences facultatives (selon les statuts)

### Services à la population

#### Petite enfance :

- Création et gestion d'un **Relais Assistants Maternels et parents (RAM)**
- Création et exploitation d'une **halte-garderie itinérante intercommunale**

#### Personnes âgées et handicapées :

- **Service intercommunal de portage de repas à domicile**
- Partenariat associatif avec l'**ADCR**
- Services de proximité : **Plateforme des Services à Domicile de l'Albanais (SIGAL)**

#### Publics en difficulté :

- chantiers d'insertion

**Jeunesse** : échange d'informations et d'expériences des collectivités locales sur les politiques jeunesse et les actions de soutien à la parentalité

**Prévention de la délinquance** : création d'un observatoire

**Accessibilité** : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE), diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP)

### Transports, déplacements

#### Transports scolaires (organisateur de second rang) :

- Organisation locale des transports scolaires (règles Conseil Général de Haute-Savoie)
- Mise en place de la signalétique des points d'arrêts

**Organisation et gestion du transport public de personnes**



## Les grandes étapes de création de la Communauté de Communes

En décembre 1999, après 4 années de réflexion et de préparation, les élus de 17 communes du canton de Rumilly choisissaient de se regrouper pour créer la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, qui débute sur le plan opérationnel en janvier 2000.

Les élus marquaient ainsi leur volonté de **travailler ensemble et de mutualiser les moyens afin d'améliorer les services proposés à la population**. Le nouveau Conseil Communautaire et les différentes instances s'installaient début 2000 dans les locaux de l'immeuble du Cheval Blanc à Rumilly, avec à sa tête son **premier Président, André Feppon**. La collectivité allait atteindre son périmètre définitif 5 années plus tard, avec l'entrée de la commune de Marigny-Saint-Marcel.

Depuis la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) en 2001 jusqu'à la prise de compétence opérationnelle de l'eau potable et de l'assainissement collectif en janvier 2011, la Communauté de Communes a vu son champ de compétences s'élargir peu à peu, et de nouveaux services exister dans différents domaines.

Suites aux élections municipales de 2008, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly est présidée par **Pierre Blanc**. Depuis le début du mandat, la collectivité a travaillé activement sur l'avancée **du projet communautaire** voté en mai 2009, suite à une large concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

**Après les élections municipales de 2014, le nouveau Conseil Communautaire de la Communauté de Communes s'est installée le 14 avril 2014.** Pierre Blanc a été réélu président pour un nouveau mandat jusqu'en 2020, accompagné de **9 vice-présidents délégués** qui l'accompagneront dans la conduite de la politique intercommunale.

## Plus de 10 ans au service de la population

### Années 1990 :

- **1996** : Lancement de l'étude préparatoire à **une organisation de la solidarité intercommunale**, réalisée par la Société d'Équipement de la Haute-Savoie
- **1997** : Création **d'un comité de pilotage** (composé des 18 maires du canton du conseiller général) et de **3 groupes de travail** :
  - Commission « Développement économique »
  - Commission « Aménagement du territoire »
  - Commission « Services et structures »
- **1998** : Création **d'un poste de chargé de mission** pour coordonner le travail du comité de pilotage et des groupes de travail
- **Juin 1999** : Choix par le comité de pilotage du type de structure intercommunale : **la Communauté de Communes**
- **Septembre 1999** : **Délibération favorable de 17 communes du canton** pour la création d'une Communauté de Communes (refus de la commune du Marigny-Saint-Marcel)
- **6 décembre 1999** : **Arrêté préfectoral fixant le périmètre** de la Communauté de Communes à 17 communes

### 22 décembre 1999 :

**Arrêté préfectoral de la création de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly**

### 2000 :

- **13 janvier 2000** : **Installation du premier Conseil Communautaire** et de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly dans les locaux de l'immeuble du Cheval Blanc à Rumilly
- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**
- Gestion intercommunale **des transports scolaires**

### 2001 :

- **Renouvellement du Conseil Communautaire et des instances** de la Communauté de Communes suite aux élections municipales
- Création du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**
- Soutien à l'intégration scolaire des enfants porteurs de handicap
- Signature du **Contrat Global de Développement Rhône-Alpes (CGD)**

## Historique

### 2002 :

- **Janvier 2002** : Prise de compétence sur le **financement des secours** (dissolution du SISA) et **création du SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais)**
- Elaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** par le SIGAL
- Financement du **SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)**

### 2003 :

- Lancement de la **charte de l'esprit communautaire**
- Convention de partenariat avec l'**Office de Tourisme de l'Albanais**
- Partenariat avec le **Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby développement**
- Prise de compétence sur le **financement des ordures ménagères** : collecte réalisée par le **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA)** et traitement par le **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)**
- Définition de l'intérêt communautaire en matière de **développement économique**
- Adhésion à l'**Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie**

### 2004 :

- Prise de compétence et création du **service de portage de repas à domicile**
- **Signalétique des points d'arrêt** des transports scolaires
- Nouvelle **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2004-2007**
- Ouverture de l'**aire de Grand Passage** à Rumilly pour les gens du voyage

### 2005 :

- **1er janvier 2005** : **Entrée de Marigny-Saint-Marcel** dans la Communauté de Communes qui compte désormais **18 communes**
- Convention de partenariat avec l'**association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR)**
- Convention de partenariat avec la plate-forme d'initiative Locale : **Initiative Grand Annecy**
- Approbation du **SCoT de l'Albanais** par le SIGAL
- Approbation par délibération de la stratégie de développement économique communautaire
- Lancement de l'étude sur la prise de compétence assainissement collectif

### 2006 :

- Balisage du sentier de randonnée **La Chapelle de Ligny**
- Approbation par délibération de la définition de l'intérêt communautaire
- Création d'un poste mutualisé de **secrétariat de mairie itinérant**

### 2007 :

- Prise de compétence et création du **Relais d'Assistants Maternels et parents (RAM)**
- Etude de faisabilité d'un Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3
- Partenariat avec le **Chantier Local d'Insertion (CLI)** du Pays d'Alby

- **7 avril 2008** : **Installation de nouveau Conseil Communautaire suite aux élections municipales**

### 2009 :

- Prise de compétence **étude accessibilité**
- **5 mai 2009** : Approbation du **projet communautaire**
- Approbation et lancement opérationnel du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** pour 2009-2015
- Projections de **cinéma en plein air**
- Signature par le SIGAL du **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)** de l'Albanais en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour 2009-2015

### 2010 :

- Prise de compétence **Etudes préalables et élaboration du Contrat de bassin Fier et Lac**
- Création d'un poste mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby de **chargée de mission développement économique** et recrutement d'un groupement de maîtrise d'œuvre pour les **projets de création de zones d'activités économiques**
- Elaboration d'un **schéma directeur de sentiers de randonnées**
- Approbation de la politique touristique communautaire
- **Labellisation du territoire de l'Albanais par la Fédération Française de Cyclisme** pour le VTT
- Reprise de l'action **éveil musical dans les écoles** précédemment portée par le SIGAL
- Célébration des **10 ans de la Communauté de Communes** (animations, expositions, soirée...)

# Historique

### 2011 :

- **1er janvier 2011** : prise de compétence opérationnelle de **l'eau potable** et de **l'assainissement collectif** sur le canton par la communauté de communes
- **1er janvier 2011** : Prise de compétence « **Création, aménagement et entretien du gymnase** du futur collège implanté sur le territoire de la communauté de communes et portage du foncier nécessaire à l'implantation du collège et du plateau sportif, en lien conventionnel avec le Conseil Général »
- **14 mai 2011** : **séminaire des élus** sur la réforme des collectivités territoriales
- Réalisation d'une **étude sur la petite enfance**
- Étude du SIGAL sur la promotion économique de l'Albanais
- Étude du SIGAL sur la faisabilité **d'une piscine couverte intercommunale** pour le territoire de l'Albanais
- Lancement par le SIGAL du plan d'actions pour **le commerce et l'artisanat**
- Étude bilan sur la compétence transports scolaires
- Création **d'un service transport-déplacement et recrutement d'un responsable du pôle**
- **14 mai 2011** : **séminaire des élus** sur la réforme des collectivités territoriales

### 2012 :

- **1er janvier 2012** : démarrage de **l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie** sous forme EPIC
- Création **du pôle social intercommunal**
- Création **d'un service Système d'Information Géographiques (SIG)** afin de concevoir, administrer et mettre à jour une base de données géographique, notamment des réseaux humides pour le service eau et assainissement
- **25 février 2012** : installation de la communauté de communes dans ses nouveaux locaux de la Manufacture
- Ouverture de **la ferme du plan d'eau** rénovée en partenariat et en copropriété avec la ville de Rumilly
- Mise en place **d'un service mutualisé avec le service bâtiment de la ville de Rumilly** pour les travaux d'entretien des locaux de la communauté de communes
- **21 septembre 2012** : **portes ouvertes et inauguration des nouveaux locaux** de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- **25 octobre 2012** : **réunion publique** sur le bilan du projet communautaire et les perspectives
- **1er décembre 2012** : **séminaire des élus** sur les relations communauté de communes / communes

### 2013 :

- **Mutualisation** avec la ville de Rumilly pour **le service informatique** et avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour **l'entretien et la création des sentiers de randonnées**
- **Finalisation de la mise en place de la signalétique** sur le territoire de l'Albanais
- Adhésion au **Comité des Oeuvres Sociales (COS) des collectivités territoriales du canton de Rumilly**
- Approbation du rapport final de la **Chambre Régionale des Comptes**
- Modification de **la représentativité des communes** au conseil communautaire
- Acquisitions foncières pour **le collège et l'éco-parc tertiaire à Madrid**
- Compétence « actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique » pour **le financement des travaux du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)**
- Approbation du **schéma directeur des déplacements et infrastructures**
- Approbation des **modifications statutaires du SITO et du SIGAL** sur la représentativité des intercommunalités
- Étude sur le financement de l'eau et de l'assainissement
- Convention d'objectifs avec le **Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby développement**
- Prise de compétence **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** effective en janvier 2015
- Décision favorable sur le projet de création **d'une piscine couverte intercommunale**

## Historique

### 2014 :

- **Approbation du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)** au 1er janvier 2015
- Création et composition de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
- **Lancement de maîtrise d'oeuvre** pour la construction du collège et du gymnase intercommunal
- **Intégration d'un dojo** dans le cadre de la construction du gymnase
  
- **14 avril 2014 : Installation du nouveau Conseil Communautaire et du nouvel exécutif suite aux élections municipales**
  
- Création d'une **Commission d'Appel d'Offre permanente**
- Convention de participation financière avec le **Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)** pour la réalisation du **réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit (RIP THD)** sur le territoire de la Communauté de Communes
- **Juin 2014 : fin du Programme d'Intérêt Général (PIG)** pour l'amélioration de l'habitat. Aides alternatives proposées par l'**Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**
  
- **Juillet 2014** : Lancement d'une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un **schéma d'organisation et de mutualisation de services**
- **1<sup>er</sup> septembre 2014** : lancement de la **halte-garderie itinérante intercommunale** sur le territoire de la Communauté de Communes
- **Septembre 2014** : dépôt du permis de construire pour le **gymnase intercommunal**
- **12 septembre 2014** : rencontre des personnels par les nouveaux élus du mandat **2014-2020**
- Lancement d'une étude faisabilité pour la construction d'une passerelle sur le **Chéran**, dans le cadre du plan touristique départemental
- **1er décembre 2014** : dépôt du permis d'aménager de la **Zone d'Activités Economiques de Madrid (éco-parc tertiaire)**
- **Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie** : nouvelle convention d'objectifs 2015-2017 et propositions d'orientations et de plans d'actions tourisme
- **15 décembre 2014** : Prise de compétence «**Organisation et gestion du transport public de personnes**»
- **17 décembre 2014** : délibération pour un **regroupement des Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby** (schéma départemental de coopération intercommunale à adopter pour 2015)



### Installation du Conseil Communautaire le 14 avril 2014 pour le nouveau mandat 2014-2020 :

*Election du Président et des Vice-présidents*

## Le Projet communautaire

Le projet de mandat a été voté en conseil communautaire le 4 mai 2009. C'est l'aboutissement d'une réflexion collaborative entre les 18 communes qui fixe les orientations de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly à plus ou moins long terme.

### L'état des lieux des actions à la fin du mandat 2008-2014

#### Aménagement de l'espace

« Un territoire mieux maîtrisé... pour un territoire actif, d'équilibre et de qualité de vie »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
<b>Long terme</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser le territoire sur l'armature ville/bourgs/villages</li> <li>Maîtriser le développement résidentiel et limiter la consommation d'espace</li> <li>Conforter et diversifier l'économie</li> <li>Favoriser un développement commercial complémentaire des pôles annecien et aixois</li> <li>Développer un tourisme de proximité respectueux de l'environnement</li> <li>Organiser la croissance des déplacements</li> <li>Préserver et valoriser les atouts agricoles et environnementaux du territoire</li> <li>Construire une identité du territoire</li> </ul>	

#### Développement économique

« Un territoire autonome en matière de développement économique et d'emploi »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
<b>Court terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion économique</li> <li>Programme d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat (ORC / FISAC)</li> <li>Accompagner les entreprises existantes (partenariat avec le CAE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de zones d'activités</li> <li>Accueil de nouvelles entreprises et aide à la création d'entreprises</li> <li>Soutien à l'activité agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion économique dont étude de faisabilité d'un hall d'expo</li> <li>Observatoire des mutations économiques et aide à la restructuration</li> </ul>
<b>Moyen terme</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de compétence globale en matière de développement économique</li> <li>Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) décision favorable en janvier 2014 et application janvier 2015</li> <li>Politique en faveur de l'emploi et de l'insertion économique</li> <li>Qualité environnementale des Zones d'Activités Economiques</li> </ul>	
<b>Long terme</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de pépinières d'entreprises (étude d'opportunité réalisée)</li> </ul>	

## Le Projet communautaire

### Services à la population

« Un territoire solidaire : un territoire du bien vivre ensemble ou chacun trouve sa place »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
<b>Court terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insertion</li> <li>Politique de prévention (délinquance...)</li> </ul>		
<b>Moyen à long terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions en faveur du public handicapé (études d'accessibilité)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de compétence Petite Enfance (étude Petite Enfance)</li> <li>Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)</li> </ul>

### Environnement et Développement Durable

« Un territoire préservé par une gestion durable de ses ressources et de ses déchets »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
<b>Court terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assainissement collectif : prise de compétence</li> <li>Eau potable : schéma directeur et prise de compétence</li> <li>Déchets : modalités de partenariat avec le SITO A</li> </ul>		
<b>Moyen terme</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets : Création d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)</li> <li>Politique de Développement durable (type Agenda 21) et d'économie d'énergie</li> </ul>

### Déplacements, Transports, Infrastructures

« Un territoire ouvert sur les réseaux périphériques et aux déplacements internes rationalisés »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
<b>Court terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transports scolaires : réalisation d'un bilan de l'exercice de la compétence</li> <li>Déplacements et Transports : réalisation d'un schéma de transports et de déplacements à l'échelle de l'Albanais (prenant en compte les infrastructures, les déplacements doux, le covoiturage et le public handicapé...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures : partenariat avec le Conseil Général pour les projets de liaison Rumilly-Alby et du contournement Nord Est de Rumilly</li> </ul>	
<b>Moyen terme</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du transport collectif (en partenariat avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de Haute-Savoie)</li> </ul>	

## Le Projet communautaire

### Habitat

« Un territoire qui maîtrise la croissance de l'habitat et la consommation foncière en garantissant l'équilibre social et les réponses aux besoins en logements »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme Local de l'Habitat (PLH) : développement des logements aidés, politique foncière, économies d'énergie, assistance technique aux communes, réhabilitation...</li> <li>Accueil des gens du voyage : suivi des stationnements, révision du schéma départemental</li> <li>Locaux : suivi du chantier, agencement intérieur, photovoltaïque, financement...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instruction de l'urbanisme/ et/ou PLU intercommunal : mutualisation des services (assistance technique et administrative), prise de compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) effective en janvier 2015</li> </ul>	

### Tourisme, Sport, Culture

« Un territoire vivant qui facilite l'accès pour tous aux sports et à la culture et avec un tourisme dynamique »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tourisme : mise en place d'une politique de promotion touristique</li> <li>Culture : Eveil musical dans les écoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Culture : accès au pôle culturel de Rumilly et à la culture en milieu rural : animations, lecture à domicile...</li> </ul>	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Culture : enseignement musical : partenariat avec l'école municipale de musique, de danse et de théâtre de la ville de Rumilly</li> <li>Favoriser l'accès à Internet pour tous (identification des besoins...)</li> </ul>
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Piscine couverte intercommunale : validation de l'étude de faisabilité</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réflexion sur une mutualisation des équipements sportifs</li> </ul>

### Finances

	Réalisé	En cours	Non réalisé
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de tableaux de bord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un pacte financier et fiscal entre la communauté de communes et les communes membres</li> </ul>	

## Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a pris la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) depuis le 1er janvier 2015. Ainsi, depuis fin 2014, la collectivité prépare son lancement prévu fin mars 2015.

### Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Les lois de décentralisation ont transférés **aux communes des compétences en matière d'urbanisme depuis 1983**. Elles ont acquis une véritable autonomie de décision dans la délivrance **des autorisations d'urbanisme** (permis de construire, etc.), une liberté de conception dans **l'élaboration des documents de planification réglementaires** (SCOT, PLU, carte communale) et se sont vu dotées de moyens matériels d'intervention spécifiques avec **l'urbanisme opérationnel** (Zone d'Aménagement Concertée et droits de préemption), le tout dans le respect **des prescriptions nationales d'urbanisme**.

Parmi les documents d'urbanisme que les communes doivent élaborer et actualiser régulièrement figure **le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, fixant en conséquence **les règles générales de constructions et d'usages des sols**. C'est **un outil essentiel d'aménagement de l'espace** et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens, **c'est-à-dire à l'échelle intercommunale**.

### Vers le renforcement des PLU communautaires

La réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour **coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements**.

En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, **un PLU à l'échelle intercommunal** constitue donc **un document de planification privilégié** pour répondre aux objectifs du développement durable et faciliter **un développement plus cohérent et harmonieux de l'espace**.

**La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé (ALUR)** rend **obligatoire le transfert de la compétence PLU aux communautés de communes au plus tard en mars 2017**, sauf en cas d'opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population exprimée dans les 3 mois précédents (« minorité de blocage »).

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly s'est, quant à elle, déjà engagée dans **une démarche volontaire de transfert le 16 décembre 2013**.

La décision de transfert par les communes membres a été actée dans un arrêté préfectoral du 10 avril 2014 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes et l'intégration de la compétence PLU intercommunal sur l'ensemble de son territoire. **La prise d'effet a été fixée au 1er janvier 2015**.

**Ce document d'urbanisme commun sera à terme partagé par les 18 communes du canton**, dans lequel seront établis **un projet global de territoire et les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du périmètre**. Ce document prend le relais des PLU aujourd'hui en vigueur sur les communes.

#### Une mission d'assistance pour la mise en oeuvre du PLUi

Pour mener à bien le transfert de la compétence, **une consultation a été lancée en juillet 2014** afin de répondre à sa mise en oeuvre opérationnelle effective le 1er janvier 2015. **Le groupement ASADAC Territoires – Mission Développement Prospective** a été retenu.

Dans le cadre de cette assistance, **2 missions d'accompagnement différenciées, mais complémentaires**, ont été identifiées.

Premièrement, **une mission assurera la préparation du lancement de l'élaboration du PLUi sur le canton de**

**Rumilly**, avec un suivi des documents et études d'urbanisme (existants et à venir).

Deuxièmement, une mission accompagnera la Communauté de Communes dans **la mise en place de solutions pour la gestion de l'instruction du droit des sols** sous la forme d'un service mutualisé en analysant par ailleurs les moyens nécessaires pour mener à bien cette activité.

## Zones d'activités Economiques

Deux pôles industriels existent un à Rumilly, l'autre à Alby-sur-Chéran. Des entreprises de tailles majeures sont implantées (Tefal, Nestlé...).

Ce tissu économique génère pas moins de **7 500 emplois**. Les services représentent 60% des créations d'entreprises sur ces dernières années principalement axées sur **des activités de sport, culture / loisirs et services à la personne**. Le territoire de l'Albanais bénéficie de **réseaux ferroviaires et autoroutiers internationaux**, stratégiques en Europe reliant l'Europe du sud-ouest au nord-ouest de l'Italie puis à l'Europe centrale.

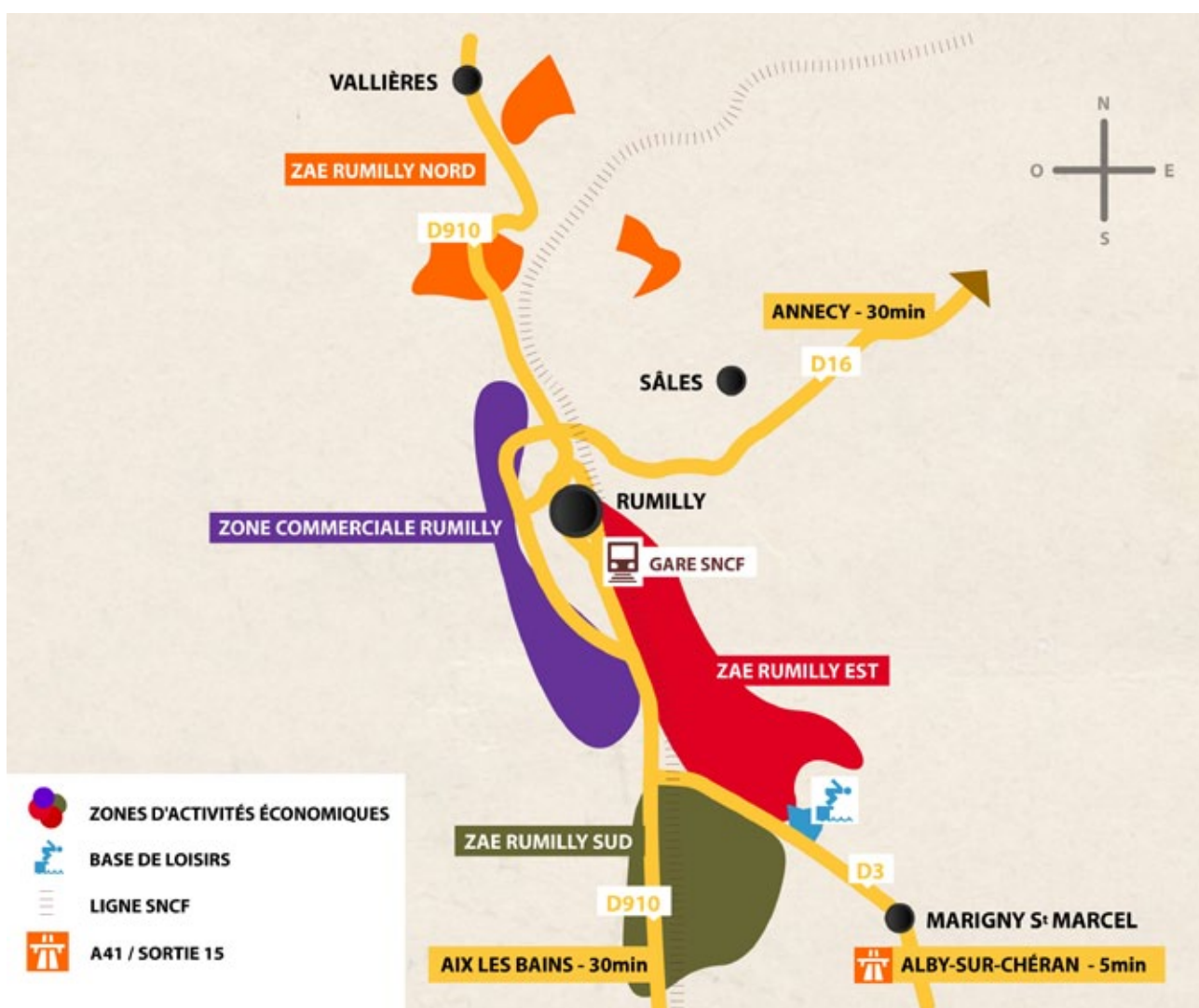
A **proximité des capitales économiques européennes** : Genève, Lyon, Turin, au cœur du sillon alpin et **au carrefour**

**des Départements de la Haute-Savoie et de la Savoie** sont autant d'atouts pour les entreprises du territoire.

Environ **2300 entreprises** (source INSEE) sont présentes en Albanais (notamment Tefal, Nestlé, Vulli), avec des entreprises de travaux publics, d'agroalimentaires, d'artisans et de commerces.

Pour une **création d'entreprise**, le **développement** ou la **relocalisation des sociétés**, le territoire de l'Albanais et ses partenaires économiques mettent en œuvre leur savoir faire pour accompagner les professionnels dans la réalisation de leur projet quel que soit le stade d'avancement.

## Implantation des zones d'activités économiques (ZAE) sur le canton de Rumilly



## Zones d'activités Economiques

### Zone d'activités Economiques (ZAE) de Madrid : un permis d'aménager pour l'éco-parc tertiaire

Sur le site de Madrid, situé sur la commune de Rumilly et à proximité de la commune de Marigny-Saint-Marcel, la Communauté de Communes finalise la réalisation d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE) destinée aux activités professionnelles tertiaires : l'éco-parc de Madrid.

#### Des bâtiments à vocation tertiaire

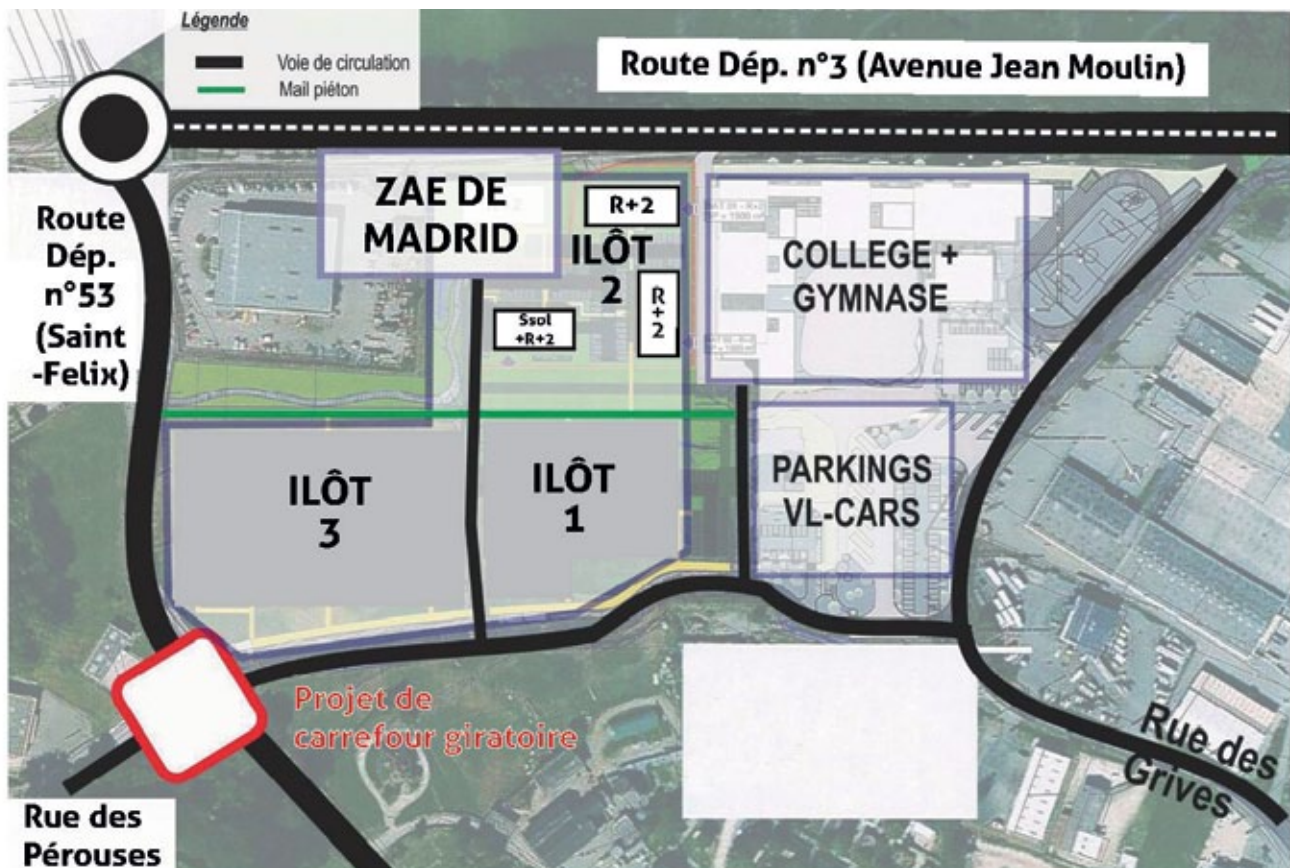
La Communauté de Communes du Canton de Rumilly, dans le cadre de sa compétence **études, réalisation et gestion de nouvelles zones d'activités économiques intercommunales** et en cohérence avec le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** réalise l'aménagement d'une zone d'activité à vocation tertiaire.

La collectivité a fait l'acquisition de terrain afin de commercialiser 2,5 hectares au sein de l'éco-parc tertiaire. Au titre du Code de l'Urbanisme, un **permis d'aménager** a été déposé auprès de la ville de Rumilly, **accordé en janvier 2015**. La finalisation de l'aménagement de la Zone d'Activités Economiques de Madrid est en cours d'étude par le **cabinet TECTA**.

Le lotissement est réparti entre les terrains réservés à **des équipements ou des usages collectifs** (voirie, parking,

cheminement piétons, cyclables mobilier urbain et espaces verts) et les terrains destinés à **une utilisation privative**, c'est-à-dire des bâtiments de faible hauteur (maximum 2 étages) offrant **des bureaux** et répartis sur **3 îlots distincts**. Destinés à une utilisation privative, le morcellement au sein des îlots n'est pas défini : **ils seront adaptés à la demande des futurs acquéreurs**.

L'aménagement des voiries et des chemins autour de l'éco-parc tertiaire permettra d'assurer **un accès sécurisé au site** à l'ensemble des modes de transports, tout en veillant également à **l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite**. Un cheminement central Est-Ouest pour piétons et cyclistes sera aménagé, à l'écart de la voirie afin de permettre une desserte douce exclusive des parcelles tertiaires.



## Zones d'activités Economiques

### Un périmètre d'accès sécurisé

Le site sera accessible par la rue des Grives à l'Est (commune de Marigny-Saint-Marcel) et par la route Départementale n°53 (Route de Saint-Félix) à l'Ouest. Afin de prendre en considération la sécurité routière, aucun nouvel accès ne sera créé sur la route Départementale n°3 (Avenue Jean Moulin).

### Un site intégré à son environnement

Entouré de la base de loisirs de Rumilly et des vallons du Chéran et du Dadon, l'éco-parc tertiaire sera aménagé avec une trame végétale de liaison assurant des connexions avec les boisements existants, le lac et l'urbanisation environnante.

Des espaces verts situés en limite de secteur permettront une bonne intégration visuelle et végétale de la zone dans le paysage local tout en faisant écran aux bâtiments industriels environnants.

Cette opération s'inscrit dans la continuité de zones bâties existantes : bâtiments commerciaux et constructions

Par ailleurs, une étude de flux est en cours pour déterminer les zones clés d'accès : l'aménagement d'un carrefour giratoire avec la route de Saint-Félix et la rue des Pérouses est envisagé afin de garantir la sécurité et la fluidité du trafic.

résidentielles (lotissement), construction du collège et du gymnase intercommunal.

Le projet est actuellement dans sa phase de préparation des marchés publics de travaux. La phase opérationnelle est programmée pour mi-2015 : lancement des travaux de terrassements et d'installation des réseaux secs et humides. Des premières négociations ont été entamées avec d'éventuels constructeurs et investisseurs qui pourraient porter intérêt à ce projet. Une pré-commercialisation sera lancée prochainement.

## Mieux identifier les acteurs économiques du canton de Rumilly

Dans le but de rendre visible et lisible l'ensemble des acteurs économiques du Canton de Rumilly, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly avec la participation de l'ensemble de ses partenaires économiques a réalisé deux documents :

Un livret présentant les structures, les missions et leurs coordonnées



Un schéma d'orientation destiné à orienter d'un coup d'oeil, les créateurs/ repreneurs d'entreprises, les chefs d'entreprises du territoire ou les demandeurs d'emploi, vers la structure compétente

Ces documents sont téléchargeables sur le site web de la communauté de communes : [www.cc-canton-rumilly.fr](http://www.cc-canton-rumilly.fr) à la rubrique **Développement économique / Nos partenaires**

## Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby Développement



Le Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly- Alby Développement a été créé en 1999 par la ville de Rumilly. Association loi 1901, cette structure regroupe des représentants des activités économiques des secteurs de

l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des services et de l'agriculture du territoire.

### Leur programme d'action :

- Identifier les besoins des entreprises du territoire
- Initier des actions collectives répondant à ces besoins
- Concourir avec les associations locales, les institutions publiques et les administrations à l'animation des programmes de développement et coordonner leurs actions tout en apportant un soutien pour l'organisation et la promotion du territoire et des entreprises

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly et la Communauté de Communes du Pays d'Alby ont adhéré au CAE respectivement en 2003 et 2005 via **une convention quadripartite** avec le CAE et la ville de Rumilly.

En décembre 2013, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a approuvé une **nouvelle convention d'objectifs pour une durée de 3 ans**.

En effet, la collectivité a souhaité travailler sur la rédaction d'une nouvelle convention, une décision appuyée par le rapport de la **Cour Régionale des Comptes** en 2012-2013.

Pour cela, les communautés de communes du canton de Rumilly et du pays d'Alby ont rédigé **un tronc commun à la convention**, puis chaque collectivité intercommunale a finalisé **ses engagements particuliers en annexe**.

Concernant la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, **les objectifs en matière de développement économique** sur les suivants :

- Maintenir les emplois existants et permettre la création de nouveaux emplois
- Favoriser le développement des entreprises présentes sur le territoire
- Organiser, favoriser et promouvoir l'implantation de nouvelles entreprises, à différents stades de développement
- Soutenir et animer le tissu économique local: l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'artisanat et les services

En 2014, le montant de **la subvention** allouée au CAE par la communauté de communes s'est élevé à **100 000,00 €**

[www.cae-asso.fr](http://www.cae-asso.fr)

## Initiative Grand Anecy



Depuis 2011, la communauté de communes a signé **une convention de partenariat** avec Initiative Grand Anecy. Le partenariat est poursuivi en 2014 avec une subvention allouée à hauteur de **8735,00 €**.

Dans le cadre de l'action passerelle des CDDRA du Bassin Annécien et de l'Albanais, **la Région Rhône-Alpes** et **les collectivités membres des CDDRA** soutiennent également financièrement cette structure.

Il s'agit d'une plateforme d'initiative locale, initiée en 1999 par la Communauté d'Agglomération d'Anecy, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Elle propose un **service gratuit à destination de tout porteur de projet de création/reprise d'entreprise sur le territoire du grand bassin annécien et de l'Albanais**, avec 3 missions complémentaires :

- valider le projet de création ou reprise
- financer le projet via différents dispositifs (prêt d'honneur)
- accompagner le développement de l'entreprise (conseils, accompagnement)

En 2014, 8 entreprises de l'Albanais ont bénéficié d'un prêt d'honneur et d'un accompagnement. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2009.

[www.initiative-grand-anecy.fr](http://www.initiative-grand-anecy.fr)

## Actions Economiques

Dans le cadre du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) de l'Albanais, certaines actions économiques sont déléguées au SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais)

### Signalétique économique

#### « L'Albanais, territoire de performances »

C'est l'accroche thématique choisie pour illustrer le développement économique du territoire.

Afin de marquer l'unité et la cohérence du territoire sur le développement économique, les collectivités ont mis en place **une signalétique commune et homogène sur l'ensemble du territoire de l'Albanais**.

Les ZAE du territoire disposent d'un **Relais Information Service** : il s'agit d'un plan de la zone d'activité avec la liste des entreprises.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu tout d'abord modifier le périmètre des ZAE. En effet, les zones d'activités des Grives et de Vers Uaz, entre autres, « n'existent plus » : elles ont été remplacées par la Zone d'Activité Rumilly Sud, la Zone d'Activité Rumilly Est, la Zone d'Activité Rumilly Nord et la Zone Commerciale de Rumilly.

Il a fallu ensuite créer une **adresse postale** (nom de rue et numéro) pour chaque entreprise et informer ainsi les organismes concernés (la Poste). Le jalonnement routier a dû être modifié en conséquence.

Et pour optimiser au mieux ce travail, les adresses postales des entreprises ont été envoyées aux opérateurs GPS afin de mettre à jour leurs bases de données. Après cette mise à jour, chaque entreprise a reçu ses **coordonnées GPS** pour communiquer au mieux auprès de ses prestataires.

Ce travail de longue haleine a été rendu possible par la **mobilité de l'ensemble des partenaires concernés** : l'animatrice économique Virginie Canac (mise à disposition par les communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby), les représentants économiques des mairies, qui gèrent à l'heure actuelle les zones d'activités existantes, le **Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement**, mais aussi les entreprises.



## Contrat territoriaux emploi / formation (CTEF)

Les **Contrat Territoriaux Emploi Formation (CTEF)** sont les volets « emploi formation » des CDDRA. Chaque année au vu de la réactualisation d'un diagnostic réalisé sur le territoire du Bassin Annécien, des Ussets&Bornes et de l'Albanais, **un plan d'action est décliné.**

En 2014, des actions ont été mises en place, avec comme objectifs principaux :

- **priorité aux ressources humaines sur les domaines du tourisme et de la gérontologie** : des actions de mobilisation des employeurs pour les sensibiliser à cette question ont été mené sous forme de petit déjeuner, avec également des actions de formation pour des saisonniers et de mobilisation de demandeurs d'emploi autour des métiers d'aide à domicile
- **public en difficulté** : des actions de formation à destination du public jeune en insertion est ciblé

## Créer son entreprise en Albanais : le réseau Créafil

Une trentaine d'organismes d'aide à la création-reprise d'entreprises de l'Albanais, du Bassin annécien et des Ussets et Bornes s'organisent pour **aider mieux encore les porteurs de projet.** Sur les territoires de l'Albanais, du Bassin annécien et des Ussets et Bornes (130 communes), près de 30 structures (collectivités territoriales, chambres consulaires, associations) opérant dans le cadre d'une mission d'intérêt général, interviennent pour accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises à chaque phase de leur projet depuis l'idée jusqu'au suivi après la création.

Parce qu'il n'est pas toujours aisé de les identifier et de connaître toute l'aide qui peut être apportée, ces structures ont décidé de s'engager dans une démarche régionale : **Créafil Rhône Alpes.**

**L'objectif est simple** : être plus lisible pour les créateurs repreneurs et leur apporter un service de qualité en tout point du territoire. Cela passe par une mise en réseau et donc une coordination accrue entre elles. A l'initiative des territoires, de l'Albanais, du Bassin Annécien et des Ussets et Bornes, les opérateurs se sont engagés dès 2009, à la concrétisation de ce projet.

**La Communauté de Communes du Canton de Rumilly**, à travers le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes de l'Albanais, **est actuellement engagée dans la mise en oeuvre de la démarche Créafil.**

**La signature du pacte d'appartenance au réseau Créafil, le jeudi 29 novembre 2012**, par l'ensemble de ces structures, marque leur engagement aux côtés des collectivités locales au sein d'un projet commun durable.

La mise en place de 4 portes d'entrée constitue la pre-

mière mesure opérationnelle pour les porteurs de projets. Conçues dans l'esprit d'un guichet unique du réseau, les portes d'entrée assurent le premier contact à établir lorsqu'on a un projet de création ou de reprise. Ce dispositif d'accueil permanent et gratuit, va orienter les créateurs et repreneurs, après une première analyse de l'avancement de leur projet, vers la ou les structures identifiées qui pourront répondre à leurs besoins.

Il s'agit de :

- **la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute Savoie (CCI Haute-Savoie)**
- **la Chambre de Métiers de l'Artisanat de Haute Savoie (CMA Haute-Savoie)**
- **Genevois Haut-Savoyard Initiative (GHSI)**
- **la pépinière d'entreprises La Clé (Communauté de Communes du Pays de Faverges)**

Après un an de fonctionnement, le travail en réseau commence à porter ces fruits avec un partage et une uniformisation des pratiques (travail sur une fiche contact) et la mise en place d'un système de traçabilité pour qualifier les flux, en tenant compte des bases de données existantes de chaque structure.

**6 partenaires** ont monté une action commune d'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprise., dans le cadre du programme **PLACE (Programme Local d'Appui à la Création d'Entreprises)**. Des efforts sont à poursuivre pour améliorer d'une part la connaissance mutuelle des acteurs et donc une orientation des porteurs de projet encore plus efficace et d'autre part améliorer le maillage entre CREAMFIL et les CDDRA.

## Pépinière d'entreprises : étude d'opportunité

Une **pépinière d'entreprises** est une structure destinée à **faciliter la création d'entreprises** en apportant un soutien technique et financier, des conseils et des services.

Le projet de créer une pépinière d'entreprise est né de la volonté conjointe du Conseil Général de la Haute-Savoie et de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly de :

- Doter la communauté de communes **d'un outil indispensable à l'accompagnement des créateurs d'entreprises**
- Développer la synergie au niveau du **Pôle Excellence Bois** (situé sur l'ancien site de l'entreprise Salomon à Rumilly)

Afin de répondre à ce besoin, la communauté de communes a mandaté **le bureau d'étude Argo & Siloé** (Lyon) afin de rendre une étude d'opportunité pour la création d'un tel site.

Cette étude réalisée en 2013 a permis d'étudier l'opportunité d'implanter une pépinière d'entreprise **spécialisés dans l'éco-construction (et / ou la filière bois)** avec pour vocation principale voire exclusive : les créateurs d'entreprises, et qui doit permettre d'accueillir les services d'aide et de soutien à la création d'entreprise.

Pour se faire, **le cabinet d'étude** a mené une enquête **auprès de 37 entreprises du Canton de Rumilly et des territoires voisins** ayant des projets similaires.

Le bilan de cette étude montre que **les porteurs de projet préfèrent créer leur entreprise et s'installer chez eux durant les trois premières années.**

Par la suite, le besoin porte sur **des ateliers d'une surface de 250m<sup>2</sup> environ**. Par conséquent, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a souhaité **ne pas créer de pépinière d'entreprises dans l'immédiat.**

## Le déploiement du réseau de la fibre optique en Haute-Savoie

Le projet public départemental, porté par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) permettra d'engager la couverture des zones d'activités puis des logements sur 255 communes de la Haute-Savoie. Près de la moitié des foyers seront ainsi raccordés en 5 ans sur pour atteindre un taux de 90% d'ici 10-12 ans.

### Qu'est-ce que la fibre optique ?

C'est un fil en verre ou en plastique, transparent et très fin, qui a la propriété d'être un conducteur de la lumière et sert dans la transmission de données.

La fibre optique permet d'offrir **un débit d'information nettement supérieur** à celui du cuivre téléphonique clas-

sique, des câbles coaxiaux de nos antennes d'immeubles, de l'ADSL et du Wi-Fi. Elle supporte un réseau large bande par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou le Web en très haut débit.

### Le SYANE, maître d'ouvrage de la réalisation du réseau haut débit

Après la privatisation de France Télécom en société privée en 1987, il n'y a plus d'aménageur numérique national public du territoire.

Les opérateurs agissent selon les règles du marché et investissent selon des principes de rentabilité. C'est ainsi que les collectivités locales deviennent habilitées à **assurer l'équité territoriale de l'aménagement numérique du territoire**.

Pour répondre aux besoins des collectivités locales, le **SYANE**, en partenariat étroit et avec le soutien du **Conseil Général de la Haute-Savoie**, s'est engagé dans la réalisation du **Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit de la Haute-Savoie (RIP THD)**.

### La Communauté de Communes, partenaire de cet ambitieux projet

Pour parvenir à un équilibre financier, la construction du réseau départemental nécessite **une participation publique dont le montant est estimé à 63 millions d'euros** répartie entre l'Etat, la Région, le Département et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

La Communauté de Communes, qui a approuvé de **soutenir financièrement la réalisation du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit fibre optique sur le Département de Haute-Savoie**, a par ailleurs délibéré dans ce sens, **le 7 octobre 2013 afin de se doter de la compétence suivante :**

#### Objectifs principaux sur le périmètre du territoire intercommunal

- L'ensemble des collèges, lycées et sites d'enseignement supérieur et de recherche.
- Le déploiement des artères principales du réseau
- La couverture des zones d'activités
- La couverture de 90 % des entreprises de plus de 6 salariés
- La couverture au minimum de 31% des logements à la maille intercommunale

*« actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique ».*

Après réception le 10 mars 2014 de l'arrêté préfectoral approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes, la collectivité a **défini les modalités de participation financière**.

Elles font l'objet **d'une convention avec le SYANE** et dont le montant global se chiffre à **436 000,00 €**.

Le financement s'échelonne de la façon suivante :

- A la signature de la convention : **130 800,00 €**
- Exercice 2014 : **130 800,00 €**
- Exercice 2015 : **87 200,00 €**
- Exercice 2016 : **87 200,00 €**



## Le collège départemental et le gymnase intercommunal

### Construction d'un futur collège en Albanais

#### Contexte

La **démographie de l'Albanais est en croissance constante** et les deux collèges existants sur les canton de Rumilly et du pays d'Alby - le Clergeon à Rumilly (840 élèves) et René Long à Alby sur Chéran (700 élèves) - arrivent à saturation.

Cette nécessité a été soulignée par le **Conseil Général de Haute-Savoie** et par le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Albanais** de 2005, qui préconisait la construction d'un collège avant 2024.

Le Département de Haute-Savoie a décidé, suite à ce constat, de **la construction d'un collège de 600 places** (dont 500 demi-pensionnaires, avec une extension à 800 places) sur le lieu-dit zone de Madrid pour la rentrée 2017.

Soutenant cette action, la Communauté de Communes a délibéré favorablement le 29 août et le 19 décembre 2011 sur le projet de collège et s'est engagée à lui fournir d'une part, **les terrains nécessaires à la construction de cet établissement** et d'autre part à **réaliser les équipements sportifs couverts**.

#### Implantation sur le secteur de Madrid à Rumilly : une réponse cohérente au développement économique du territoire

Initialement prévu sur la commune de Marigny-Saint-Marcel, **le lieu d'implantation du futur collège** a été revu en 2012. Il sera situé sur **le secteur de Madrid à Rumilly** dans le prolongement de la zone d'activité tertiaire en cours de création. **L'ensemble du terrain envisagé pour le collège représente environ 3 hectares.**

Cette situation reliant l'axe Rumilly-Alby-sur-Chéran, permet d'apporter **une réponse cohérente à la politique d'aménagement de l'espace** préconisée par le SCoT de l'Albanais et au développement économique du territoire.

**Le lieu d'implantation est conforme aux engagements** pris par la Communauté de Communes concernant l'organisation territoriale d'infrastructure et d'équipements structurants autour du pôle principal de l'Albanais.

Il permettra de **réduire les déplacements sur le territoire et de contribuer au développement de la commune de Rumilly et du territoire de l'Albanais**, tout en gardant un équilibre social.



Perspective générale du nouveau collège depuis le Sud (Images Concours AER Architectes)

## Le collège départemental et le gymnase intercommunal

### Quels objectifs de construction ?

Ils sont triples :

- **Satisfaire les besoins du collège et de clubs structurants** (esclade, judo, athlétisme...)
- Requalifier **l'entrée de ville** à travers ces équipements structurants et valoriser la proximité de **la base de loisirs**
- **Parallèlement à l'aspect architectural**, les deux collectivités développent une opération emblématique, destinée à favoriser les objectifs suivants :
  - la mise en valeur du bois dans les procédés constructifs
  - la performance énergétique et recours aux énergies renouvelables
  - l'intégration environnementale (tendre vers le HQE)
  - l'inscription du site et équipement au sein du secteur
  - la prise en compte des clauses d'insertion sociales

**Le Pôle Excellence Bois a été sensibilisé au projet** afin de maximiser les retombées économiques sur le territoire de l'Albanais et plus particulièrement liées à la filière bois.

### Historique

- **Avril 2005** : Approbation du SCOT préconisant la construction d'un nouveau collège d'ici 2014
- **Février 2010** : Vote des crédits par le Département pour le lancement des études préalables
- **Septembre 2010** : Annonce publique par le Président du Conseil Général de la création du 49<sup>ème</sup> collège du Département sur l'Albanais
- **Mars 2011** : Présentation des résultats de l'étude d'implantation du collège sur le territoire
- **29 août et 19 décembre 2011** : Délibération de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly sur le choix du site, l'acquisition des terrains et la cession gratuite au Conseil Général de Haute-Savoie
- **Décembre 2011** : Délibération des 18 communes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly selon l'arrêté préfectoral
- **19 décembre 2011** : Arrêté préfectoral entérinant la prise de compétence « Création, aménagement, et entretien du gymnase du futur collège implanté sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et portage du foncier nécessaire à l'implantation du collège et du plateau sportif, en lien conventionnel avec le Conseil Général de Haute-Savoie
- **Début 2013** : Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du gymnase
- **4 novembre 2013** :
  - **Délibération n° 2013-11-04-106 (Finances)** : demande de financement auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2014 portant sur la construction du gymnase
  - **Délibération n° 2013-11-04-107 (Finances)** : construction du gymnase : demande de subventions auprès de partenaires financiers
- **2013** : Validation définitive du projet
- **Janvier 2014** : Délibération sur le choix de la maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un collège et d'un gymnase sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (groupement A.E.R ARCHITECTES)
- **Janvier 2014** : intégration d'un dojo dans la construction du gymnase
- **Décembre 2014** : dépôt du permis de construire du gymnase intercommunal
- **Courant 2015** : Consultation des entreprises pour le lancement des marchés de travaux
- **Septembre 2017** : Ouverture du collège et du gymnase au public

#### Modification du calendrier d'ouverture

La mise en service du collège et du gymnase était initialement prévue pour la rentrée scolaire 2016. Ce calendrier a subi quelques retards justifiés notamment par **des contraintes foncières** qui ont nécessité **plusieurs organisations du plan de masse et de la gare routière** et par **des modifications de programme concernant les installations sportives**. L'avancement des études vont permettre le lancement **des consultations d'entreprises (DCE)** en 2015.

## Le collège départemental et le gymnase intercommunal

### Répartition du rôle et des missions de chaque collectivité participante sur le projet

Afin de maîtriser à court terme l'enveloppe budgétaire accordée à l'acquisition des terrains, seul la partie concernant l'implantation du collège a été acquise en toute propriété par la communauté de communes et **mise à disposition du Conseil Général de Haute-Savoie** qui dispose de la compétence pour construire le collège.

Les terrains adjacents pour la zone d'activité font l'objet d'un **portage foncier de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Haute-Savoie**. La communauté de communes a de son côté en charge **la construction du gymnase**, nouvelle compétence portée par ses statuts après modification.



### Répartition des maîtrises d'ouvrage entre les deux collectivités

La question d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et le Conseil Général de Haute-Savoie s'est posée afin de faciliter les études préalables.

Suite à différentes réunions de travail entre les élus et les services, le groupement n'a pas été retenu notamment pour **permettre aux petites et moyennes entreprises de répondre à la consultation**.

Seuls les lots de terrassement, de voirie et d'aménagements extérieurs seront, pour des raisons de cohérence techniques, globalisés pour toute la parcelle et réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département de Haute-Savoie.

Ainsi, chaque collectivité passe ses propres marchés et porte ensuite la maîtrise d'ouvrage de son projet :

- **Le Département est maître d'ouvrage du collège** : locaux d'enseignement et de documentation, demi-pension, espaces administratifs et de vie scolaire, logements de fonction, plateau sportif, aires récréatives,

salle 200 places à vocation animation et culturelle, gare routière, parking privés du collège

- **La Communauté de Communes est maître d'ouvrage des installations sportives** : gymnase, dojo, mur d'escalade, salles annexes, parkings et espaces extérieurs attenants. Elle assure également les procédures de mises en conformité des règles d'urbanisme et définit les contraintes environnementales par rapport aux riverains, à la sécurité et à la fonctionnalité des voies d'accès et des différents flux (VL, PL, cycles, piétons).

Le projet de maîtrise d'oeuvre du gymnase est confié au groupement **A.E.R ARCHITECTES**. La mission de conception s'est précisée en 2014 avec la réalisation de **l'Avant Projet Sommaire (AVS)** et **l'Avant Projet Définitif (APD)**.

Au milieu de l'année 2015, les deux collectivités vont passer des marchés de travaux séparés pour **une ouverture commune des bâtiments envisagée à la rentrée scolaire 2017**.

## Le collège départemental et le gymnase intercommunal

### Le collège

#### Composition de l'ensemble des bâtiments

Le **nouveau collège** est prévu pour l'accueil de 600 élèves, dont 500 demi-pensionnaires. Sa structure pédagogique prévisionnelle est établie pour 26 divisions de 30 élèves environ par niveau. Une extension est possible à 800 élèves.

Il est prévu **5 logements de fonction** et **une salle d'animation** de 200 places. La surface utile du collège sera d'environ 5200m<sup>2</sup>.

Le collège devra être, à la fois, un lieu vivant et ouvert. L'implantation des locaux permettra **d'individualiser les**

**différents activités scolaires et parascolaires**, avec une ambiance générale adaptée à ces différentes zones.

**D'une façon générale, les bâtiments seront organisés sur 2 ou 3 niveaux.** Le CDI, la vie scolaire, l'administration et la salle des enseignants sont le cœur de l'établissement, la zone de convergence et d'animation du collège.

**Le coût prévisionnel définitif des travaux du collège** financé par le Département de Haute-Savoie a été estimé à hauteur de **13 600 000,00 € HT.**



*Croquis d'ambiance*  
Vue aérienne depuis l'Est en direction de Rumilly

Croquis d'ambiance : vue aérienne depuis l'Est en direction de Rumilly (Images Concours AER Architectes)

## Le collège départemental et le gymnase intercommunal

### Le gymnase

#### Un bâtiment sportif avec mur d'escalade et dojo

La construction du gymnase est portée par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et liée à la création du collège à l'entrée ouest de Rumilly.

La Communauté de Communes a réalisé une demande de financement auprès de l'Etat au titre de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** pour l'année 2014 portant sur la construction du gymnase.

Le coût prévisionnel des travaux du gymnase à la charge de la Communauté de Communes est estimé à hauteur de **4 050 000,00 € HT**.

#### Composition de l'ensemble des bâtiments

La structure du gymnase correspondra à un équipement adapté aux besoins du collège dans la journée avec une utilisation par des associations en soirée et des salles annexes. Il comprendra un espace de **Surface Artificielle d'Escalade (SAE)** dimensionné pour l'organisation de compétitions de niveau régional.

La surface utile du gymnase est d'environ 1 700m<sup>2</sup>. L'opération intégrera également les parking, plateau sportif extérieur, voiries, accès...

La conception de l'ensemble sportif doit permettre le côtoiement harmonieux de ces différents usages pour lesquels un certain nombre de locaux seront mutualisés (vestiaires-sanitaires, locaux techniques).

Le plan masse devra intégrer les exigences suivantes :

- un accès public à l'équipement depuis un parvis accessible par les circulations douces
- un accès extérieur à la salle de jeu et la SAE pour assurer les opérations de mainte-

A travers cet investissement, la collectivité souhaite développer, outre la satisfaction du programme d'éducation sportive des collégiens, l'accueil **des activités de montagne** avec un mur d'escalade de 13 mètres de haut et accueillir dans un avenir proche un dojo pour le **judo et arts martiaux**.

Ces sportifs utilisateurs représentent quelques 2500 adhérents et des **vecteurs de développement de valeurs fortes sur le territoire**.

nance avec nacelle et autres engins et pour les livraisons de matériel sportif

- un traitement paysager des abords de l'équipement et des espaces extérieurs
- la localisation et le traitement d'un abri vélo, à proximité de l'entrée principale

La Communauté de Communes a également intégré **la construction d'un dojo et des places de parking nécessaires** au projet



Croquis d'ambiance : vue de la salle d'escalade  
(Images Concours AER Architectes)

## Passerelle sur le Chéran : étude de faisabilité lancée en 2014

La rivière du Chéran prend sa source dans le massif des Bauges et se jette en rive gauche dans son affluent, le Fier, sur la commune de Rumilly après un parcours de 54 km.

Ce cours d'eau impose encore aujourd'hui **une coupure entre Alby-sur-Chéran et Rumilly**. Si ce cours d'eau marque le territoire de l'Albanais, il est important que, sur sa partie aval, il existe **un lien ou un passage entre ces deux rives à l'image de ce qui existe sur sa partie amont**.

Lieu à forts enjeux pour le tourisme et les loisirs, **la base de loisirs de Rumilly** se situe sur la rive gauche du Chéran et concentre de **nombreuses activités** : baignades, pêche, maison du vélo, départ de sentiers VTT (Chemins du Soleil et label Fédération Française de Cyclisme). Sur ce lieu, de part et d'autre de la rivière, partent également **des sentiers pédestres**.

**La création d'une passerelle sur le Chéran** (qui existait auparavant) permettrait de relier ces sites potentiels et mailler les sentiers existants, tout en valorisant **l'environne-**

**ment autour du plan d'eau** et l'ensemble **des offres touristiques existantes**.

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly lance donc à cet effet, **une étude de faisabilité de cet équipement en sollicitant la participation du Conseil Général de Haute-Savoie** pour le financement du projet dans le cadre du plan touristique départemental.

**La passerelle sera dédiée aux piétons et cyclistes**, en prévoyant également un chemin d'accès pour les handicapés. Sa construction permettra également d'intégrer **certains réseaux d'alimentation spécifiques**.

**Avec un chantier programmé en 2015**, un budget de **13 000,00 € HT** a été retenu pour une étude de l'ensemble de l'opération, sous réserve d'un ajustement et d'une validation des crédits mobilisés en Conseil Communautaire dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

### Calendrier de l'opération

#### 2014 :

- Etude de sols pour son implantation et calcul du dimensionnement des fondations
- Etude de faisabilité de la passerelle et des possibilités d'accès (esquisse, avant-projet et élaboration d'un cahier des charges spécifique)

#### 2015 :

- Choix d'un maître d'oeuvre
- Passation des marchés de travaux pour la passerelle et la voirie
- Chantier
- Réception de l'ouvrage

## L'accessibilité sur le canton de Rumilly

### La Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

Par délibération du 22 décembre 2008, le Conseil Communautaire a décidé de la création d'une **Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées**. Cette décision est en accord avec l'obligation imposée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de créer une commission pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire et qui regroupent 5 000 habitants ou plus.

Depuis sa création, la commission s'est réunie 11 fois :

- **18 mars 2009** : installation et définition d'une démarche de travail
- **16 septembre 2009** : attribution à la Communauté de Communes des missions de diagnostic de l'accessibilité des ERP et de réalisation des **PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) et ERP (Etablissements Recevant du Public)**
- **23 février 2010** : intervention de l'**APF (Association des Paralysés de France)** et travail sur la consultation des bureaux d'études
- **6 mai 2010** : cadrage de la mission confiée aux bureaux d'études retenus
- **5 octobre 2010** : présentation des diagnostics des PAVE réalisés
- **5 avril 2011** : présentation des diagnostics des ERP réalisés
- **22 septembre 2011** : préparation de la présentation des diagnostics des PAVE et ERP au Conseil Communautaire
- **30 novembre 2011** : présentation du rapport annuel d'accessibilité 2011
- **24 janvier 2013** : état d'avancement dressé (ERP) sur les 18 communes; présentation du rapport annuel d'accessibilité 2012
- **7 février 2014** : état d'avancement dressé (ERP) sur les 18 communes; présentation du rapport annuel d'accessibilité 2013
- **1er décembre 2014** : installation de la nouvelle Commission

### Recenser et améliorer les équipements accessibles sur les 18 communes du canton

Les missions de la CIAPH sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité, à savoir :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- établir un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La CIAPH se compose :

- d'un collège d'élus de la collectivité et représentant

l'ensemble de ses communes membre

- d'un collège de partenaires associés et de référents d'associations représentatives des personnes à mobilité réduite (APF, UDAPEI, DDT, CCAS et services techniques).

Selon les thématiques traitées, des agents de la Communauté de Communes et techniciens extérieurs spécialisés sont aussi présents.

Cette commission se charge du pilotage et de l'animation globale de la démarche sur l'ensemble du territoire intercommunal en s'appuyant sur les informations recueillies à l'échelon communal.

### Etat d'avancement des travaux

Réalisation des diagnostics des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) pour les 18 communes du canton en 2011.

Coût total de mise en accessibilité : **2 836 390,00 € HT** pour 645 obstacles recensés

- 2012 : 119 obstacles traités pour **129 390,00 € HT**
- 2013 : 11 obstacles traités pour **31 470,00 € HT**

Réalisation d'un diagnostic de tous les établissements publics recevant du public (ERP) pour les 18 communes du canton en 2011.

Coût total de mise en accessibilité : **2 869 420,00 € HT** pour 1145 obstacles recensés et un niveau moyen d'accessibilité des 62 bâtiments audités de 30%

- **2012 : 42 obstacles traités pour 129 040,00 € HT**
- **2013 : 37 obstacles traités pour 133 161,00 € HT**
- **Taux moyen d'accessibilité en 2013 = 33%**

## Déplacements

Au sein du **pôle transports / déplacements** sont traités **l'ensemble des dossiers relatifs aux transports scolaires et aux déplacements.**

### Déplacements

En 2014, la Communauté de Communes a lancé la mise en œuvre opérationnelle de son **Schéma directeur des déplacements et infrastructures**, adopté en novembre 2013 par le Conseil Communautaire.

Parmi **près de 90 actions**, le schéma directeur retient notamment **les « actions phares » suivantes :**

- Prise de compétence « organisation des transports urbains » par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly puis création d'un Périmètre de Transports Urbains (PTU) à l'échelle du territoire intercommunal, à court terme
- Création à court terme d'un réseau de bus urbains sur Rumilly
- Développement des transports collectifs en zones rurales avec renforcement des lignes LIHSA et étude de faisabilité d'un service de transport à la demande
- Aménagement d'un pôle intermodal en gare de Rumilly et renforcement de la desserte ferroviaire
- Développement des aménagements et stationnements cyclables
- Mise en place d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique
- Poursuite des aménagements de cheminements piétonniers sécurisés et de zones à circulation apaisée ou à dominante piétonne
- Organisation du stationnement dans le centre-ville de Rumilly en faveur des clients des commerces et des résidents
- Aménagement de la liaison Rumilly – Alby-sur-Chéran
- Requalification de la rocade de Rumilly en boulevard urbain
- Etude de faisabilité de maillages routiers à l'Est et à l'Ouest de Rumilly
- Modération du trafic et des vitesses au centre-ville de Rumilly et dans les centres bourgs
- Développement d'aires de covoiturage
- Expérimentation d'un service d'autopartage

Suite aux élections municipales et communautaires de mars 2014, et après la mise en place du nouvel exécutif de la Communauté de Communes et des différentes instances de travail et de validation, **la commission Transport et Déplacements s'est installée en juillet 2014.**

Un premier travail de **priorisation détaillée des actions du schéma directeur** a été mené par cette commission afin **d'engager, dès septembre 2014, les premiers travaux opérationnels de mise en œuvre.**

La priorité a ainsi été donnée à la réalisation de **l'action TC1 « création d'un périmètre de transports urbains »** et par conséquent **d'une autorité organisatrice des transports urbains (AOTU) à l'échelle des 18 communes.**

Aussi, **le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement, le 15 décembre 2014, pour la modification des statuts de l'EPCI pour la prise de compétence « organisation et gestion du transport public de personnes ».**

Cette première étape était en effet nécessaire pour poursuivre la démarche de **création d'un PTU à l'échelle du territoire intercommunal**, et de mettre en œuvre **le volet « transport collectif » du schéma directeur dès 2015.**



Le service des transports scolaires de la Communauté de Communes gère les déplacements des élèves sur le canton de Rumilly, par délégation du Conseil Général de Haute-Savoie.

## Contact

Transports Scolaires

3 Place de la Manufacture - 74150 Rumilly

Tél. 04 50 01 87 03

Mail : transports.scolaires@cc-canton-rumilly.fr

Permanences d'accueil du public :

Lundi : 8h30 – 12h00 / Mercredi : 8h30 – 12h00 ; 13h30 – 17h00

Jeudi : 8h30 – 12h00 / Vendredi : 8h30 – 12h00

## Inscription des élèves

La période d'inscription pour l'année scolaire 2014 / 2015 s'est tenue du **2 au 30 juin 2014** au rez-de-chaussée de la Manufacture.

Le guide des transports scolaires 2014 / 2015 a été envoyé aux familles courant mai en accompagnement du formu-

laire de réinscription.

A la rentrée scolaire 2014, **2 182 cartes d'abonnements** aux transports scolaires ont été distribués pour **1 684 familles concernées**.

## Tarifs des abonnements

Tarif carte perdue : 15 €

								Hors délai	
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2013	2014
1 enfant	65 €	67 €	69 €	69 €	72 €	72 €	73 €	144 €	146 €
2 enfants	106 €	109 €	109 €	112 €	118 €	118 €	120 €	236 €	240 €
3 enfants	122 €	126 €	126 €	129 €	135 €	135 €	137 €	270 €	274 €

La participation financière des familles aux transports scolaires correspond aux frais d'inscription de leur(s) enfant(s). Cette participation est calculée pour couvrir les frais de gestion administrative du service des transports scolaires de la Communauté de Communes.

Considérant le maintien des tarifs pour l'année scolaire 2013-2014 par rapport à l'année scolaire 2012-2013, pour l'année scolaire 2014-2015 le Conseil Communautaire a souhaité fixer les tarifs d'inscription de façon à équilibrer ces frais de fonctionnement en appliquant une hausse de +1,5 % sur les tarifs de l'année scolaire 2013-2014.

## Lignes et circuits

Les marchés publics de lignes régulières et adaptations scolaires sont arrivés à échéance à la fin de l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil Général, en qualité d'Autorité organisatrice, a donc procédé à la **remise en concurrence de la totalité des marchés publics pour les lignes régulières et leurs adaptations scolaires** desservant la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, à compter de la rentrée scolaire 2014.

**Les 3 lignes régulières du territoire (31, 32, 33) et leurs circuits d'adaptation scolaire** sont assurés par les transporteurs suivants :

- **ligne 31** : groupement Loyet/ Francony / Albanais Voyages
- **ligne 32** : groupement Bustous / Voyages Grillet
- **ligne 33** : groupement Bustous / Voyages Grillet

### Accueil des usagers : statistiques 2014

Le nombre d'appels quotidien est environ de **10** en période normale et entre **25 et 35** en période d'inscription. Pour l'année 2014, le service des transports scolaires a traité environ **500** courriers et adressé environ **600** envois.

## Orientation des élèves sur les parkings

La première semaine de la rentrée 2014, les agents de la Communauté de Communes et les élus de la commission transports et déplacements ont été présents sur les parkings de l'Albanais, du Clergeon, de l'Annexion et de Joseph Béard à Rumilly, ainsi que sur la plateforme d'échanges du Villard à Saint-Eusèbe, pour guider et renseigner les élèves au départ et à l'arrivée des autocars.

Il est important que les élèves puissent prendre leur autocar dès le premier jour pour se familiariser avec le fonctionnement des transports scolaires.



## Le comité consultatif

Compte-tenu du renouvellement des élus et instances de la collectivité suite aux élections communautaires de mars 2014, le comité consultatif des transports scolaires, créé par la Communauté de Communes en 2011 afin de favoriser les échanges et débats entre partenaires du transport scolaire, n'a pas pu se réunir en avril 2014 comme prévu dans son règlement intérieur.

Une réunion de ce comité s'est donc tenue le 14 octobre 2014 pour dresser le bilan de la rentrée scolaire ainsi que le bilan de la qualité de service pour l'année scolaire 2013/2014. Le rythme de deux réunions annuelles du comité reprendra à compter de 2015.

## Réclamations et incidents

Le service des transports scolaires a enregistré **106 réclamations** en 2014.

**18 élèves** ont reçu un avertissement pour indiscipline pendant les transports scolaires.

	Service non effectué	Arrêt non respecté	Horaire non respecté	Surcharges	Comportement conducteur
Lignes régulières	2	26	20	8	14
Services spéciaux	5	5	10	4	12
Total	7	31	30	12	26

En 2014, la Communauté de Communes a poursuivi sa politique de suivi de la qualité des services rendus à l'utilisateur et de contrôles des circuits de transports scolaires.

## Signalisation des points d'arrêts

En 2014, la Communauté de Communes a finalisé son **programme pluriannuel de signalisation des arrêts de transports scolaires** situés sur ses services spéciaux. L'ensemble du programme 2012-2014, concerne **222 points d'arrêts**.

Pour l'année 2014, **22 arrêts non matérialisés ont été équipés en signalisation verticale et horizontale**. Les travaux ont été menés par deux entreprises au cours de l'été.

**Le montant total de l'opération s'est élevé à 24 763,33 € TTC pour l'année 2014.**

**Le Conseil général de la Haute-Savoie est co-financier de ce programme à hauteur de 50 % du montant total de l'opération**, plafonné à une dépense de 500 € HT par arrêt.

Durant trois années consécutives, la Communauté de Communes a mis aux normes et équipé la quasi-totalité des arrêts situés sur circuits spéciaux de transports scolaires.

**Ce programme représente un investissement financier global de 132 604 € TTC.** Le Département a apporté **une participation financière à hauteur de 48 860,00 €.**



## Sécurité

**Séquences d'éducation à la sécurité par l'ADATEEP 74 (Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public)**

Fidèle à son engagement pour la sécurité des élèves transportés, la Communauté de Communes a organisé en 2014 **des sessions d'éducation à la sécurité dans les transports scolaires**.

Ces sessions, animées par l'ADATEEP 74, se sont déroulées durant le mois **d'octobre 2014 dans les collèges du Clergeon et Demotz à Rumilly**.

Pour les classes de 6<sup>ème</sup> concernées, l'opération s'est déroulée en deux temps :

- **Projection d'un film pédagogique** sur la conduite à adopter dans les transports en commun, séquencée avec les interventions en salle des animateurs
- **Exercices pratiques d'évacuation d'un autocar**

L'intervention auprès des élèves est assurée par un bénévole de l'ADATEEP 74 accompagné d'un sapeur-pompier. Les transporteurs participent aussi à l'opération en mettant à disposition un autocar et son conducteur pour effectuer les exercices d'évacuation.

## Planet' Karapat, la halte-garderie itinérante intercommunale

En 2012, le Conseil Communautaire a pris acte des conclusions de l'**étude Petite Enfance** qui a mis en évidence le besoin d'un service accueil occasionnel, d'accueil de dépannage et d'accueil d'urgence sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly. L'une des préconisations retenues concerne la **mise en place d'une halte-garderie itinérante intercommunale**, un projet qui a été présenté, étudié et validé en février 2013.

Suite à une consultation lancée en été 2013, la Communauté de Communes a procédé au recrutement du prestataire. Dans le cadre d'un marché public, l'organisation de ce nouveau service a été confiée à la **société Planet Karapat pour une durée de 3 ans**.

**Ainsi depuis le 1er septembre 2014, la halte-garderie itinérante fait escale avec son bébé-bus dans plusieurs communes du territoire et propose ainsi aux parents un nouveau mode de garde pour leurs tout jeunes enfants. Après 4 mois d'itinérance sur le canton, le 3<sup>e</sup> bébé-bus de Planet Karapat accueille déjà une cinquantaine d'enfants.**



HALTE GARDERIE ITINÉRANTE

### Quel est le fonctionnement de la halte-garderie itinérante ?

Presque identique à celui d'une garderie fixe, le fonctionnement de la halte-garderie itinérante est basé sur les principes suivants :

- **Une équipe de professionnels de la petite enfance** assure chaque jour un accueil occasionnel de 17 enfants maximum, âgés de 3 mois à 4 ans
- **Les enfants sont accueillis dès 8H30 le matin et jusqu'à 16h30 excepté le mercredi (18H)**. Les créneaux horaires sont définis avec la gérante de la structure selon les besoins des parents
- **La halte-garderie circule sur 5 communes différentes**, un jour par commune, selon un planning identique d'une semaine sur l'autre pendant l'année.
  - Lundi : **Marcellaz-Albanais** (salle périscolaire)
  - Mardi : **Marigny-Saint-Marcel** (salle polyvalent)
  - Mercredi : **Vallières** (salle du RAM)
  - Jeudi : **Rumilly** (salle du centre de loisirs du Bouchet)
  - Vendredi : **Saint-Eusèbe** (salle d'animation)
- **Les salles et les animations** sont mises à disposition gratuitement par les communes. La Communauté de Communes verse **une indemnité annuelle de 1000 €** à chaque commune d'accueil **pour l'entretien des salles**
- **Une salle communale agréée par les services de la PMI** (Protection Maternelle Infantile) du Conseil Général de Haute-Savoie **est mise à disposition** pour l'accueil des enfants
- **L'équipe apporte sur place le matériel nécessaire** au déroulement de la journée à l'aide d'un véhicule spécialement aménagé avec un coin cuisine pour réchauffer les repas, des couchettes et un coin de change pour les tout-petits
- **Les enfants accueillis** sont domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes
- **Les tarifs horaires sont fixés par la CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) et sont fonction des ressources de la famille. La première année de fonctionnement supportera **un coût d'exploitation prévisionnel pour la Communauté de Communes à hauteur de 107 000 €**

### Contact

Pascale Monange  
Planet' Karapat  
27, rue Adrastée 74650 Chavanod  
Tél : 06 08 96 03 05  
Mail : [pascale.monange@orange.fr](mailto:pascale.monange@orange.fr)

Accueil de la halte-garderie :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30  
Le Mercredi de 8h30 à 18h



## Relais Assistants Maternels et Parents (RAM)

Trottin'Ram est un lieu ressource pour les assistants maternels « du particulier employeur » et pour les parents de jeunes enfants de 0 à 6 ans. 3 animatrices et 1 assistante administrative ont constitué l'équipe du Relais pour 2,2 équivalent temps plein de travail.

Au 31 décembre 2014, le territoire intercommunal compte 199 assistants maternels agréés, dits « du particulier employeur » dont 191 en activité professionnelle.

**Plusieurs personnes de l'équipe du relais ont bénéficié de temps de formation :**

- 4 journées sur le thème de «la mémoire : un outil de travail»
- 2 journées sur la sécurité et la santé au travail
- 6 journées sur une formation de cadre en management

### Les activités du relais

#### Les contacts

Ce résultat regroupe tous les modes de contact utilisés pour obtenir les informations souhaitées : appels téléphoniques, mails, rendez-vous, passages spontanés dans les locaux du service : **2170 contacts enregistrés** (ces derniers peuvent concerner une même personne plusieurs fois), dont :

- **708** contacts avec des parents ou futurs parents
- **1227** contacts avec des assistants maternels

Nous notons **une baisse des contacts (2505 contacts en 2013) soit 335 contacts de moins**. Cela est expliqué par la baisse de l'activité économique, et par conséquent la baisse des demandes de mode d'accueil du jeune enfant. Cette tendance demande à être observée minutieusement et croisée avec d'autres paramètres (taux d'activité féminin sur le territoire, taux d'activité des professionnels de la petite enfance...). Il est également noté **une place de plus en plus importante de jeunes grands parents qui accueillent leurs petits enfants** en semaine en lieu et place d'un autre mode de garde.

**L'équipe du relais a réalisé 152 entretiens :**

- 48 avec des assistants maternels
- 93 avec des parents ou futurs parents
- 5 en accueillant les parents et leur assistant maternel
- 6 rendez-vous pour des questions de garde à domicile, de métiers...

**Le nombre d'entretien est en augmentation par rapport à l'année 2013 (+38 rendez-vous)**. Un rendez-vous se déroule pendant environ une heure ou une heure trente.

De plus, **68 personnes sont passées au relais à l'improviste** et ont été accueillies sans rendez-vous.

### Contact

Trottin'Ram

Relais Itinérant Assistants Maternels et Parents

40, chemin de la Tonnelle - 74150 Vallières

Tél : 04 50 66 54 76

Mail : ram@cc-canton-rumilly.fr

Accueil téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h  
Rendez-vous personnalisés : du lundi au vendredi



### Les animations collectives

**Un total de 132 ateliers a été proposé, représentant 1340 matinées enfants et 681 matinées assistants maternels.**

D'une manière générale, les matinées enfants et assistants maternels sont en augmentation.

**De septembre 2013 à septembre 2014**, le Relais n'a pas eu la possibilité d'utiliser les locaux municipaux de la ville de Rumilly (en centre-ville, avenue du Général de Gaulle) du fait d'un non renouvellement par la commission de sécurité d'utilisation avec des jeunes enfants de cette salle (problème d'accessibilité principalement).

Pendant l'ensemble de cette période, toutes les animations se sont déroulées **dans les locaux de Vallières**. **Une animation supplémentaire chaque semaine** a été programmée pour ne pas diminuer nos possibilités d'accueil en ateliers.

**Le partenariat avec les bibliothèques des communes de Bloye, Hauteville-sur-Fier, Marcellaz-Albanais, Saint-Eusèbe, ainsi qu'avec la médiathèque de Rumilly** s'est poursuivi. Une réunion de bilan pour l'année 2013/2014 s'est tenue à Rumilly le 10 juillet 2014. Ce partenariat avec ces structures est très apprécié et les enfants sont très à l'écoute pendant les séances.

D'un commun accord avec les responsables, le Relais a dû interrompre sa collaboration avec l'équipe de la bibliothèque de Lornay, faute de participants aux séances.

## Relais Assistants Maternels et Parents (RAM)

### Les manifestations organisées pour l'année 2014

#### Les animations exceptionnelles

- **Festival Itinérant Petit Patapon** à la médiathèque du Quai des Arts, le 18 avril 2014 : deux séances de lectures interactives pour les Assistants Maternels du Relais
- **Journée Portes Ouvertes** au Relais en matinée pour les parents et assistants maternels, les 16 et 20 juin 2014
- **Pique-nique au Parc du Bouchet à Rumilly**, le 19 juin 2014, avec un spectacle **Les Minimottes** (Isabelle Noël, Compagnie Rêves et Chansons)
- **Spectacle musical « Tout c'Qui tombe »** (Compagnie **Une Autre Carmen**) le 20 novembre 2014 à la salle des fêtes de Boussy

#### Les formations pour les assistants maternels

Pour l'année 2014, le relais a souhaité privilégier l'accès à la **formation professionnelle continue des assistants maternels** :

- **7 séances de formations** ont été accueillies soit dans les locaux du Relais à Vallières, soit dans les locaux de la Communauté de Communes à Rumilly, avec **l'Ecole des parents comme organisme de formation**
- Les samedis 14, 21 et 28 juin : **droits et devoirs dans l'exercice de son métier** dans les locaux de la Communauté de Communes
- Les mardis 16 et 23 septembre : **gestion du stress et relaxation** dans les locaux du relais
- Les samedis 15 et 29 novembre : **santé au travail** dans les locaux du relais.



## Relais Assistants Maternels et Parents (RAM)

### L'évolution du relais et son organisation

#### Structuration des actions de partenariat

- **Rencontre avec les responsables des structures petite enfance du canton le 27 février 2014**

A l'initiative du relais, avec la halte-garderie itinérante Karapat, le centre multi accueil Touchatout de Sâles, le centre multi-accueil Croqlune de Rumilly, la crèche familiale Sucre d'Orge, la crèche interentreprises Bulle de soie et le CCAS de la ville de Rumilly

- **Partenariat avec Planet Karapat, la halte-garderie itinérante du canton de Rumilly**

Plusieurs réunions se sont déroulées avec l'équipe de Karapat, pour mettre en place la mutualisation des locaux et le fonctionnement de la halte-garderie au relais, chaque mercredi

- **Lieu d'accueil dans la salle du Bouchet à Rumilly depuis septembre 2014**

De même, le travail en lien avec la responsable du CCAS de Rumilly et les services techniques de la ville a permis au relais d'aménager un espace de rangement pour la salle

- **Maison des Assistants Maternels (MAM)**

Accompagnement des assistants maternels au sein de la MAM, présence du relais à l'inauguration de celle-ci le 02 avril 2014. La MAM est installée dans une maison mitoyenne à Rumilly, quartier de la Fuly. Les rendez-vous avec la MAM ont lieu dans ces locaux

### Information et communication

#### Information

- Participation au **Forum de l'emploi et des entreprises** à Rumilly le 2 avril 2014
- Participation à la **Journée Portes Ouvertes entre des élus et les agents** aux locaux de la Communauté de Communes le 12 septembre 2014
- **Visite d'une délégation de Michelstadt dans le cadre du jumelage avec la ville de Rumilly** le 13 septembre 2014

#### Communication à destination des assistants maternels et des parents

- **4 Trott'infos**, adressés aux assistants maternels et aux partenaires (thèmes : la déclaration d'impôts, la MAM, les contacts administratifs nécessaires, les informations règlementaires)
- **Création d'une newsletter «Trott'News» : 6 numéros** (diffusion auprès de 150 assistants maternels et 292 parents)

- **Travail avec le réseau des relais en Haute-Savoie**

Après plusieurs contacts entre élus de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et élus de la Communauté de Communes des vallées de Thônes, l'équipe du relais a accueilli et est resté en lien avec l'animatrice recrutée pour ouvrir le relais de la vallée.

#### Autres actions

- **Caisse d'allocations Familiales**

Contrôle de l'activité du relais et de ces financements le 3 octobre 2014

- **Accueil de stagiaires**

Le relais a accueilli plusieurs stagiaires : deux dans le cadre d'un stage de 3ème pendant 5 journées (découverte de l'entreprise), une troisième dans le cadre d'un stage en lien avec une maison familiale rurale pendant 2 mois, en partage avec le relais de la Communauté de Communes du Pays d'Alby

- **Conseil Général : protection maternelle et infantile**

Changement de référente pour les agréments et le suivi des assistants maternels du territoire. Rencontre le 4 décembre avec la nouvelle référente. Des rencontres de travail ont lieu tous les 2 mois environ

- **Association des assistants maternels indépendants de l'Albanais**

Participation à l'assemblée générale, le 2 juin 2014



## Portage de repas à domicile

Ce service de livraison de repas, repris par la Communauté de Communes en 2004, a pour objectif de **permettre le maintien à domicile des personnes âgées** en garantissant un lien social, en luttant contre l'isolement des personnes âgées et en contribuant à soutenir les familles. **La livraison de repas en liaison froide** est destinée aux personnes de plus de 65 ans, ou de personnes porteuses d'un handicap, domiciliées sur le canton de Rumilly.

### Les bénéficiaires

- Au total, **189 bénéficiaires** ont été servis en 2014, de manière ponctuelle ou régulière, soit environ **31 768 repas pour une moyenne de 125 repas par jour**.
- **Le nombre de repas livrés en 2014 (31 768)** est inférieur au nombre de repas livrés en 2013 (38 033) pour un nombre de bénéficiaires également inférieur (189 en 2014 pour 212 en 2013), d'où une hausse des bénéficiaires réguliers.
- **71 % des bénéficiaires ont plus de 80 ans**, dont 23 % ont plus de 90 ans.
- **67 % des bénéficiaires sont domiciliés sur la commune de Rumilly**, 33 % sur les autres communes du canton de Rumilly.

### Les repas

Les menus sont élaborés par une diététicienne et permettent la préparation de repas équilibrés par **la cuisine du Centre Hospitalier de Rumilly**.

Il est possible de demander **un régime particulier** : sans sucre, mixé, viande hachée.

**Chaque repas est facturé 5,51€** par le Centre Hospitalier. Ce tarif est revu chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

### Les livraisons

La livraison des repas est assurée **chaque semaine 5 jours sur 7 sauf les jours fériés**, pour des repas consommés 7

## Contact

Service de portage de repas à domicile

3, place de la Manufacture

BP 69 74152 Rumilly Cedex

Tél : +33 (0)4 50 01 87 00

Mail : [portagederepas@cc-canton-rumilly.fr](mailto:portagederepas@cc-canton-rumilly.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

jours sur 7. Chacune des 18 communes du territoire peut être desservie selon les demandes.

**Les 4 agents** du service organisent **4 « tournées »** quotidiennes grâce à 2 véhicules dédiés : une tournée le matin sur la commune de Rumilly par 2 agent et une autre l'après-midi sur les communes rurales du canton par 2 autres agents.

### Les tarifs des repas depuis le 1er avril 2014

Les tarifs des repas **sont examinés annuellement chaque 1er avril**. La révision des tarifs tient compte notamment du bilan de l'année écoulée et de l'évolution du prix du repas facturé par le prestataire (**le Centre Hospitalier de Rumilly**).

La politique suivie jusqu'alors prévoyait que les bénéficiaires, tous quotients familiaux confondus, financent la facture du prestataire; la collectivité assurant quant à elle les coûts de fonctionnement, personnel et coût de livraison essentiellement.

**Cette politique évolue maintenant. L'objectif est que chaque bénéficiaire, quel que soit son quotient, assume le financement du prix du repas facturé par le fabricant.** Cet objectif a été atteint en 2 étapes successives sur 2 ans : l'une au 1er avril 2013 et l'autre au 1er avril 2014.

**Une 5<sup>e</sup> tranche a été créée pour tout quotient familial supérieur à 2001 € depuis le 1er avril 2014.** Ce tarif couvre la totalité du coût du repas (prix d'achat et frais de fonctionnement). C'est sur cette base que la Communauté de Communes invite les bénéficiaires à transmettre régulièrement leurs justificatifs de revenus.

Quotient familial	Montant du repas (en euros)	
	Avril 2013	Avril 2014
0 à 580	5.27 €	5.51 €
581 à 1010	6.14 €	6.44 €
1011 à 1500	7.26 €	7.62 €
1501 à 2000	7.97 €	8.39 €
Plus de 2000 et accompagnant	7.97 €	8.98 €

## Vers le renfort du lien social par le biais d'actions ponctuelles

### Les 10 ans du service de portage de repas à domicile

En 2014, le portage de repas à domicile a soufflé ses 10 ans de service. Pour fêter cet événement, la Communauté de Communes a organisé une **journée découverte à destination des bénéficiaires le jeudi 2 octobre 2014**.

Depuis de nombreuses années, les repas servis aux bénéficiaires sont confectionnés **dans la cuisine centrale du Centre Hospitalier Gabriel Deplante à Rumilly**. La restauration hospitalière est certainement la plus difficile à faire. Les bénéficiaires doivent avoir du plaisir à consommer les plats même si leur confection n'est pas du « fait maison ». C'est la raison pour laquelle les cuisiniers veillent à sélectionner des produits de qualité, un des facteurs essentiel de bon goût.

**Elaborés par une diététicienne**, les menus sont ensuite préparés de manière traditionnelle par le chef cuisinier et son équipe. **Conditionnés dans les barquettes et étiquetés**, les repas sont ensuite livrés dans des camionnettes réfrigérées conformément **aux normes de la liaison froide**.

Les élus de la commission Développement social et logement ont souhaité mettre en avant cette démarche qualitative de fabrication des repas soumise aux contraintes de la cuisine collective.

Cette journée découverte proposée aux bénéficiaires a ainsi été ponctuée par la visite de la cuisine centrale du Centre Hospitalier et la projection d'un film documentaire.

**17 bénéficiaires et une quarantaine d'élus ont participé à la visite guidée de la cuisine**. De la réception des denrées alimentaires à la préparation des plats ou encore le conditionnement dans la barquette, les responsables de la cuisine ont présenté toutes les étapes de confection des repas. Ce fut également un moment privilégié pour les bénéficiaires d'échanger sur quelques préparations de recettes.

Les invités étaient ensuite conviés dans les locaux de la Communauté de Communes pour visionner un film conçu spécialement pour l'anniversaire. Initié par le pôle social, ce film a été réalisé par le service communication en étroite collaboration avec les services de la cuisine centrale de l'Hôpital.

**L'ADCR (Association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly)**, partenaire de la Communauté de Communes, a largement contribué au succès de cette journée, en assurant le transport de certains bénéficiaires. Deux tournées ont été organisées, pour aller chercher des personnes âgées à leur domicile, les accompagner sur les lieux de cette manifestation, avant de les ramener chez elles. Certains élus locaux ont également pris en charge des aînés de leurs communes respectives.

**Cette journée s'est terminée autour d'un goûter convivial rassemblant bénéficiaires, élus et partenaires.**



### Autres actions du portage

En 2014 : remise d'un calendrier en début d'année, de quelques chocolats pour Pâques, un numéro de la Gazette (lettre d'information du service), cartes de Noël et carte de vœux réalisées par les enfants des écoles, menus spécifiques pour Noël et le Nouvel An.

## Le partenariat avec l'ADCR

L'objectif majeur de l'association **ADCR (Aide à Domicile du Canton de Rumilly)** est de permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de rester le plus longtemps possible à domicile en leur apportant une aide matérielle et morale.

Cette aide peut être temporaire, pour les personnes en sortie d'hospitalisation par exemple, ou permanente, pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes handicapées.

Ces actions d'assistance et de soutien dans les divers actes de la vie quotidienne sont assurées par plus de 80 aides à domicile qualifiés et expérimentés, salariés de l'ADCR. L'ADCR intervient en mode prestataire sur les 18 communes du canton 7 jours sur 7. Ces interventions à domicile peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière (caisse de retraite, APA du Conseil Général de Haute-Savoie...) et d'une déduction d'impôts.

**La Communauté de Communes poursuit son soutien à l'association**, et contribue ainsi au maintien à domicile des personnes âgées à leur domicile.

En 2014, la subvention se décompose ainsi :

- **65 222,76 €** au titre du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées sur le canton
- **6 084 €** pour l'accompagnement et l'aide à la mobilité des personnes âgées et handicapées sur le canton

## Le services proposés

- Aide aux tâches ménagères
- Aide aux repas : réalisation des courses, préparation et service de repas...
- Aide à la personne : toilette, habillage, aide au lever, au coucher...
- Accompagnement : aide aux démarches administratives courantes, promenades, rendez-vous extérieurs, aide aux courses...
- Relationnel: jeux, activités manuelles, lecture...

## Les publics concernés

- Les personnes âgées de plus de 60 ans
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes relevant de l'aide sociale
- Les personnes en sortie d'hospitalisation



### Contact

**1 rue de la Liberté, 74150 Rumilly,  
Tél. 04 50 64 53 87  
adcr.direction@wanadoo.fr**

**Permanences d'accueil du public :**  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45  
et de 13h30 à 16h45 / Le samedi de 8h à 12h

## Qu'est-ce que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ?

Régit par le Code de la Construction et de l'Habitation, le **programme local de l'habitat (PLH)** est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local.

Pour une durée de 6 ans, le plan d'action définit à l'échelle d'un territoire les objectifs et les principes d'une politique visant à **répondre aux besoins en logement et hébergement**, à **favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale** et à **améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées** en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Le programme est établi par un établissement public de coopération intercommunale pour l'ensemble de ses communes membres.

Suite à un diagnostic réalisé lors du premier **Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA)** en partenariat avec les territoires voisins du Bassin Annecien et des Ussets et Bornes, **les communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby ont signé un Programme**

**Local pour l'Habitat (PLH) en 2009.** Chaque Communauté de Communes a donc défini et mis en oeuvre son propre programme.

Cependant, certaines actions transversales sont portées par le **Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL)** et intégrées dans le **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)**. Ce dernier permet de co-financer l'animation de ces programmes et des actions de communication.

**A mi-parcours**, les deux PLH ont rempli une partie de leurs objectifs. Un **bilan à mi-parcours a été présenté au Comité Régional de l'Habitat en juin et octobre 2012** par les deux communautés de communes.

**Suite à un avenant au CDDRA validé en mars 2013** : certaines actions PLH ne sont plus co-financées par la Région Rhône-Alpes (actions 3 et 4). L'année 2014 représente la 5ème et avant dernière année d'application du PLH.

## Le PLH de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

12 ACTIONS		
Maîtriser la consommation foncière et la croissance de l'habitat	N°1	Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins
	N°2	S'engager dans la mise en place de politiques foncières communales et intercommunales
Garantir l'équilibre social de l'habitat	N°3	Proposer une assistance technique aux communes
	N°4	Sensibiliser sur la finalité du logement aidé et sur les formes d'habitat intermédiaires
	N°5	Mutualiser les efforts de production de logements aidés (Communauté de Communes)
	N°6	Inciter à la production d'une offre en accession sociale à la propriété
Valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité environnementale de l'habitat	N°7	Aide à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel Région QEB
	N°8	Sensibiliser et inciter aux comportements responsables dans l'habitat
Répondre aux besoins spécifiques de logements et d'accueil	N°9	Animer le Programme d'Intérêt Général Départemental
	N°9 Bis	Aider les propriétaires bailleurs privés sur Rumilly dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat en Albanais
Suivre et piloter le PLH	N°10	Animer le PLH (SIGAL)
	N°11	Observer le marché de l'habitat et suivre les actions du PLH
	N°12	Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins (SIGAL)

En 2014, La Région Rhône-Alpes participe aux financements de ces actions dans le cadre du CDDRA de l'Albanais.

## Habitat

### Action n°1 :

#### Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins

Cette fiche propose un tableau des objectifs sur les 6 ans du PLH afin de financer 286 logements locatifs aidés dont 75% de logements PLUS (prêt locatif à usage social) et 25% de logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)\* ainsi que 141 logements en accession à la propriété dans ses communes membres.

Le bilan fin 2014 montre que 160 logements locatifs aidés ont été réalisés depuis la mise en œuvre du PLH soit 56% des objectifs, mais la Communauté de Communes n'en a réellement financés que 143 dont 107 logements PLUS et 36 logements PLAI.

\* Les logements locatifs aidés sont communément désignés par le prêt qui a contribué à leur financement

Type (selon armature urbaine du SCOT)	Commune	Objectif minima territorialisé logements locatifs aidés			Logements réalisés depuis l'adoption du PLH en 2009				Dont logements financés par la Communauté de Communes			
		Total	PLUS	PLAI	Total	% de l'objectif territorialisé	PLUS	PLAI	Total	% de l'objectif territorialisé	PLUS	PLAI
Ville	Rumilly	142	82	60	114	80 %	83	31	114	80 %	83	31
Communes bourgs	Sâles	27	23	4	8	30 %	6	2	8	30 %	6	2
	Marcellaz-Albanais	29	25	4		0 %				0 %		
	Vallières	24	20	4	7	29 %	4	3	7	29 %	4	3
Communes villages (grosses)	Etercy	5	5	-	14	280 %	12	2	5	100 %	5	0
	Hauteville-sur-Fier	6	6	-	2	33 %	2	0	2	33 %	2	0
	Marigny-Saint-Marcel	5	5	-		0 %				0 %		
	Massingy	5	5	-		0 %				0 %		
	Moye	8	8	-		0 %				0 %		
	Thusy	7	7	-	7	100 %	7	0	7	100 %	7	0
	Vaulx	6	6	-		0 %				0 %		
	Bloye	4	4	-		0 %				0 %		
Communes villages (petites)	Val-de-Fier	4	4	-		0 %				0 %		
	Saint-Eusèbe	3	3	-	8	266 %	6	2	0	0 %	0	0
	Lornay	3	3	-		0 %				0 %		
	Boussy	3	3	-		0 %				0 %		
	Versonnex	3	3	-		0 %				0 %		
	Crempigny-Bonneguête	2	2	-		0 %				0 %		
	<b>TOTAL</b>		<b>285</b>	<b>213</b>	<b>72</b>	<b>160</b>	<b>56 %</b>	<b>120</b>	<b>40</b>	<b>143</b>	<b>50 %</b>	<b>107</b>
<b>En proportion</b>		<b>100 %</b>	<b>75 %</b>	<b>25 %</b>	-	-	<b>56 %</b>	<b>56 %</b>	-	-	<b>50 %</b>	<b>50 %</b>

### Action n°2 :

#### S'engager dans la mise en place de politiques foncières communales et intercommu-

Action abandonnée suite à la suppression des financements régionaux

### Action n°3 : Proposer une assistance technique aux communes

Il s'agit de proposer une assistance technique aux élus en matière d'urbanisme et d'habitat : réglementation, procédures, aides disponibles, etc. notamment pour les communes les plus petites qui n'ont pas les compétences techniques en interne.

Cette assistance est un accompagnement des communes depuis la phase d'étude jusqu'aux phases plus opérationnelles.

Le SIGAL est le maître d'ouvrage de cette action en partenariat avec le CAUE et le pôle de compétence du Conseil Général de Haute Savoie.

*L'action a été engagée mais n'a pas rempli ses objectifs. En effet, peu de communes ont sollicité l'aide proposée et les demandes portaient plus sur l'urbanisme en général que les solutions pour faire du logement aidé. Les besoins des communes ont évolué et cette action ne permet plus d'y répondre.*

**Action supprimée dans l'avenant**

### Action n°4 : Sensibiliser sur la finalité du logement aidé et sur les formes d'habitats intermédiaires

L'objectif est de promouvoir les opérations de logement social à travers des actions de communication et d'animations. Ces actions permettront d'améliorer l'image du logement social et des logements plus économes en foncier et en énergie. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIGAL.

*L'action a été menée mais en s'appuyant sur des outils existants (bulletins municipaux...) donc sans solliciter de financements régionaux.*

**Action supprimée dans l'avenant**

Grâce au partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le film « Ni barre, ni raquette: vers une politique urbaine à dimension humaine » a été projeté aux membres de la commission Logement et Accueil des Gens du Voyage en juin 2013.

Ce film réalisé par le CAUE, permet d'apporter en exemple une méthode ainsi que des réponses face aux problèmes locaux : prix du foncier élevé et difficile gestion de la densité urbaine.

### Action n°5 : Mutualiser les efforts de production de logements aidés

#### Nouvelles opérations

La Communauté de Communes a accordé cette année une aide de 40 677,00 € pour une nouvelle opération de logements locatifs aidés à Rumilly, chemin des Tourterelles. Cette opération comprend 14 logements (5 PLAI et 9 PLUS) inclus dans un ensemble de 22 logements locatifs aidés qui est complété par des logements en accession sociale à la propriété.

Le montant des financements alloués depuis la mise en œuvre du PLH se monte à 779 431,00 € soit 67% du budget initial.

#### Modification du PLH

Par une modification du PLH engagée en mars 2013, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a voulu réorienter une partie des crédits de la fiche-action n°5 au profit des objectifs du Programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat pour un montant de 60 000 €.

Ce report des crédits de la fiche-action n°5 ne remet pas en cause les prévisions de financement de logements aidés vu les estimations transmises par les communes en janvier 2013.

### Action n°6 : Inciter à l'accession sociale à la propriété dans le parc privé

**Action abandonnée suite à la disparition  
du dispositif du Pass Foncier**

### Action n°7 : Aider à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) dans le parc public

**Pas de demande**

### Action n°8 : Sensibiliser et inciter aux comportements responsables dans l'habitat

**Action menée en début de PLH**

**Action n°9 :**  
**Animer le Programme Général d'Intérêt Départemental**

Voir Actions du Programme d'Intérêt Général (PIG)

**Action n°10 :**  
**Animation du Programme Local de l'Habitat**

Action en cours avec la présence d'une animatrice du SIGAL

**Action n°9 bis**  
**Aider les propriétaires bailleurs privés sur Rumilly dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat en Albanais**

La modification du PLH approuvé en juin 2013 a donné lieu à une nouvelle fiche-action associée à la fiche n°9 d'animation du PIG afin d'inciter les propriétaires bailleurs privés à remettre sur le marché locatif des biens vacants dans le centre ancien de Rumilly dans le cadre du PIG. Les aides attribuées par la Communauté de Communes visaient ainsi à accompagner les travaux de rénovation des locaux en vue de produire des logements à loyers modérés sous condition de l'ANAH.

Cette fiche bénéficiait d'un budget de 60 000 € jusqu'à la fin du PIG (pris sur le budget de la fiche action n°5), ce qui représentait une aide aux travaux pour 9 logements environ.

L'aide n'ayant pas été sollicitée, le budget alloué à cette action est rebasculé pour 2015 sur la fiche action initiale de production de logements aidés (n°5).

**Action n°11:**  
**Observer le marché de l'habitat et suivre les actions du PLH**

Démographie et répartition des logements	Logements aidés et demandeurs
28 292 habitants en 2012	1 281 logements aidés en 2012
Taux de croissance moyen de 1,93 % par an depuis 2004	250 nouveaux logements aidés entre 2004 et 2012
3 515 habitants supplémentaires entre 2004 et 2012	11,4 % de logements aidés parmi les résidences principales en 2011
12 115 logements en 2011	776 demandeurs de logements aidés dont 539 non logés en HLM (69%) au 31/12/2013
<ul style="list-style-type: none"> <li>91 % de résidences principales</li> <li>62 % de logements individuels</li> <li>38 % de logements collectifs</li> </ul>	Dans les demandeurs de logements aidés non logés en HLM <ul style="list-style-type: none"> <li>40% de personnes seules</li> <li>28% de familles monoparentales</li> <li>18% de couples avec 1 à 3 enfants</li> <li>13% de couples sans enfants</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>19 % de locataires du parc privé</li> <li>10 % de locataires du parc public</li> <li>6 % de taux de vacance</li> </ul>	Types de logements aidés les plus demandés : <ul style="list-style-type: none"> <li>T3 à 36%,</li> <li>T2 à 34%</li> <li>T4 à 25%</li> </ul>
Niveau des loyers de marché en 2014 : 9,8 €/m <sup>2</sup> Prix médian de vente appartement: 1970 €/m <sup>2</sup> Prix médian de vente maison: 224 600 €	Proportion de demandeurs par tranche de revenus (référence plafond HLM PLUS*): <ul style="list-style-type: none"> <li>- inférieur à 60% : 74%</li> <li>- entre 60 et 100% : 20,3%</li> <li>- supérieur à 100% : 5,7%</li> </ul>

\* Le plafond HLM PLUS en 2014 est de 20 013 € pour 1 personne seule et de 38 800 € pour un couple avec 2 enfants (base revenu fiscal n-2).

Sources : diagnostic PLH, observatoire du SCOT de l'Albanais

## Perspectives

### Action n°5

#### Mutualiser les efforts de production de logements aidés

Des efforts sont encore à fournir pour se rapprocher des objectifs de production de logements aidés du PLH, notamment pour les communes bourgs identifiées au Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de l'Albanais : Sâles, Marcellaz-Albanais, Vallières.

Les raisons de cette insuffisance sont multiples : manque de foncier à bas coût disponible, mis en compatibilité progressive des Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le SCOT d'où retard dans les projets d'aménagement, ralentissement de l'activité de construction en période de crise et contexte difficile en 2014 pour la programmation d'opérations de logement social.

### Commission Développement social et Logement

La Commission s'est réunie 3 fois en 2014.

### Action n°7

#### Aider à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) dans le parc public

Aucune opération n'a été financée jusqu'à présent, il serait utile de remettre à jour les critères de performance énergétique demandés.

### Action n°12

#### Articuler la politique de l'habitat avec les territoire voisins.

L'échelle de fonctionnement du bassin d'habitat dépasse largement les limites des deux Communautés de Communes.

Afin d'échanger avec les territoires voisins sur les démarches et pratiques de chacun et d'effectuer un point d'avancement sur la question du logement, une conférence inter-CDDRA sur l'habitat est programmée en 2015. Le SIGAL en partenariat avec le CDRA Ussets et Bornes et le CDRA du Bassin annécien sera maître d'ouvrage de cette action.

## Bilan final du PLH

Le PLH fera l'objet d'un bilan final à leur échéance des 6 ans courant 2015, comme prévu par le Code de la Construction et de l'Habitation, et à ce titre seront entendus par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement qui émettra un avis.

## Prorogation du PLH 2009-2015

Une disposition introduite par la **loi ALUR du 24 mars 2014 dans le Code de l'urbanisme** permet à un EPCI qui s'est engagé dans l'élaboration d'un PLUi Habitat de **proroger son PLH qui arriverait à terme avant le mise en vigueur du nouveau document d'urbanisme** afin de maintenir une continuité dans l'application de sa politique locale.

**Cette prorogation est décidée, pour une durée de trois ans renouvelable une fois, par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, et après accord du Préfet de département.**

Le Préfet au regard notamment du dynamisme de l'EPCI, de l'existence d'une délégation des aides à la pierre, des enjeux du territoire ou encore des objectifs de production de logement **accorde la prorogation en adaptant éventuellement la durée de prorogation aux éléments précités.**

C'est pourquoi en vue d'assurer une continuité de la politique locale de l'habitat, notamment sur les aides aux communes et bailleurs pour la production de logements aidés, il apparaît aujourd'hui nécessaire de **proroger le PLH actuel pour une durée supplémentaire et jusqu'à l'approbation du PLUi.**

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Albanais a été porté pendant 3 ans par le Syndicat mixte intercommunal pour la gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL) pour le compte des communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby.

## Qu'est-ce que le Programme d'Intérêt Général ?

Le Programme d'Intérêt Général (PIG), au sens du code de la construction et de l'habitation (CCH), est un programme d'action visant à **améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements**, approuvé par le préfet du département ou le délégataire. Sous l'impulsion politique de la collectivité territoriale sur la base d'une contractualisation préalable avec l'Etat, voire à défaut, sur décision propre de l'Etat, l'objectif du PIG est de **promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant**, dont la nature peut être sociale ou technique, et ce, hors d'une logique de projet de quartier ou de territoire.

La déclinaison du volet parc privé du plan de cohésion sociale au niveau de la Haute-Savoie a conduit, compte tenu de la situation du marché du logement, à la mise en place d'un programme d'intérêt général applicable sur l'ensemble du département. Les communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, conscientes des enjeux représentés par la conservation du patrimoine bâti et l'amélioration du confort dans le parc ancien, ont décidé de **décliner le PIG départemental à l'échelle de l'Albanais et de l'inscrire à leur PLH respectif**. Les objectifs et engagements des parties ont été rédigés dans une convention tripartite (Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Département de Haute-Savoie et SIGAL) en 2010.

Porté entre juin 2011 et juin 2014 par le SIGAL et pour le compte des communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, le programme avait pour objectif de **lutter contre l'habitat indigne et insalubre et contre la précarité énergétique, produire des logements à loyers maîtrisés, remettre sur le marché des logements vacants et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées**.

Il permettait notamment aux propriétaires de recevoir des subventions pour réaliser **des travaux d'amélioration dans leur logement**. Ces aides financières a été accordées sous conditions aux propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale et aux propriétaires bailleurs de logements destinés à la location à l'année.



**Vous envisagez de rénover votre habitat ?**

- > Vous êtes propriétaire de votre logement ou d'un logement que vous louez.
- > Votre patrimoine bâti est achevé depuis plus de 15 ans.
- > Vos travaux n'ont pas encore démarré.
- > Alors venez vous renseigner sur le dispositif d'aides financières actuellement en place sur le territoire des communautés de communes du Pays d'Alby et du Canton de Rumilly.

La société Urbanis vous informe, vous conseille et vous accompagne **GRATUITEMENT** tout au long de votre projet dans des domaines techniques, fiscaux et administratifs.

- > Soit par téléphone : **04 79 33 21 26**  
du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h-17h30.
- > Soit lors de la permanence. **SUR RENDEZ-VOUS**, le jeudi de 9h à 12h :
  - Jusqu'au 31/01/2012 :  
1 avenue Gontin, « Immeuble le Cheval Blanc » à Rumilly.
  - A partir de février 2012 :  
3, place de la Manufacture à Rumilly
- > Soit par mail : [chambery@urbanis.fr](mailto:chambery@urbanis.fr)



Les travaux recevables au dispositif concernaient les travaux destinés à améliorer le confort thermique, l'hygiène et la sécurité ou à adapter le logement, à condition qu'ils soient réalisés par une entreprise du bâtiment (fourniture et pose) et qu'ils ne soient pas commencés. En revanche, les travaux de finition ou d'entretien courant (papiers peints, peinture, simple ravalement de façades sans isolation thermique par exemple) ne fût pas recevables.

**Aussi, si un logement était achevé depuis plus de 15 ans**, les propriétaires principaux ou bailleurs pouvaient bénéficier de conseils techniques et financiers gratuits pour leur projet de rénovation.

Afin de mener à bien cette procédure, le SIGAL avait missionné le **Cabinet URBANIS** pour assurer deux missions :

- **Prospection et identification de la vacance et de l'insalubrité**

Étude et repérage du parc privé de logements vacants et de l'habitat indigne par commune avec une cartographie spécifique des logements vacants dans le centre ancien de Rumilly.

- **Animation : information, communication, assistance aux propriétaires**

Permettre à des propriétaires de logements achevés depuis plus de 15 ans de bénéficier d'aides pour le financement de travaux d'amélioration (propriétaires privés, bailleurs ou occupants, de logements individuels ou en copropriété). Grâce au PIG financé par le SIGAL et ses partenaires, ceux-ci bénéficiaient **d'un accompagnement gratuit et personnalisé** se traduisant par des visites à domicile, conseils techniques, simulations financières et fiscales, assistance au montage de dossier...

### 3 années de mise en oeuvre sur le territoire de 2 intercommunalités en chiffres

Le coût du marché de suivi-animation s'élève à **178 792 € HT (213 986 € TTC)** subventionné à hauteur de **57%** (ANAH, Département de Haute-Savoie).

En 3 ans d'animation, **593 personnes ont été informées gratuitement sur l'Albanais**, dont **62% de propriétaires occupants (75% de personnes pour le canton de Rumilly et 25 % pour le Pays d'Alby)**.

**101 logements, dont 74% sur la Communauté de Communes du Canton de Rumilly**, ont pu être rénovés grâce au financement du programme :

- **6 logements** ont fait l'objet de **travaux d'aménagement lourds (4 logements sur le canton de Rumilly et 2 au Pays d'Alby)**
- **48 logements** ont fait l'objet de **travaux d'amélioration de la performance énergétique (34 logements sur le canton de Rumilly et 14 au Pays d'Alby)**
- **14 logements** ont fait l'objet de travaux pour **améliorer l'autonomie des personnes (10 logements sur le canton de Rumilly et 4 au Pays d'Alby)**
- **27 logements** ont fait l'objet de **travaux divers (26 logements sur le canton de Rumilly et 1 au Pays d'Alby)**
- **6 logements** ont été réhabilités pour **du locatif à loyer conventionné (Pays d'Alby)**

Des objectifs très ambitieux avaient été fixés par la convention initiale (un total de 245 logements à réhabiliter) qui ne sont finalement atteints qu'à 41 %.

- **2 080 761 € TTC de travaux ont ainsi été engagés**, le plus souvent auprès des entreprises locales.
- **984 681 € de subventions ont été allouées** (ANAH, Etat, Département de Haute-Savoie, Communauté de Communes du Pays d'Alby), soit un taux moyen de financement de 47%.

A compter de juin 2013, le changement de réglementation de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ainsi que la mise en place d'aides complémentaires des communautés de communes ont permis :

- **de mobiliser d'avantage de porteurs de projets** (+60% de contacts propriétaires occupants entre la 2ème et la 3ème année)
- **de financer plus de projets** (x2,5 entre la 2ème et la 3ème année)
- **de relancer la production de logements à loyers encadrés** (5 logements financés en 3ème année sur la Communauté de Communes du Pays d'Alby).

**15 situations d'habitat indigne** ont été recensées et analysés par les membres de la cellule de veille, dont la majeure partie sur la ville de Rumilly. Chaque situation a fait l'objet d'une visite technique sur place afin d'identifier les points noirs du logement et de préconiser, dans la mesure du possible, des travaux nécessaires.

**Le Comité de pilotage du PIG**, composé pour partie des nouveaux élus des communes, **s'est réuni en juillet 2014 pour tirer le bilan final de l'animation.**

Pour plus d'informations, consultez  
le site web de la Communauté de Communes  
[www.cc-canton-rumilly.fr](http://www.cc-canton-rumilly.fr)  
à la rubrique Habitat

# Gens du voyage

Conformément au **Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage et de l'habitat**, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a ouvert en 2004 l'**Aire de Grand Passage** pour accueillir les grands voyageurs sur son territoire. Elle se situe sur la commune de Rumilly, aux abords de la route de Vallières.

Ce schéma (qui a pour objectif de définir les conditions d'accueil des gens du voyage sur le département) a fait l'objet d'une **révision approuvée en janvier 2012** et a conforté notre collectivité dans la mise à disposition d'une aire de **70 places maximum**.

La Communauté de Communes conserve sa politique de fermeté concernant le stationnement illégal et signe une nouvelle convention de location avec les propriétaires du terrain d'une durée de 5 ans, avec l'objectif de se porter acquéreur des terrains avant ce terme.

## Qu'est-ce que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage ?

Les lois instituant les **schémas départementaux d'accueil des gens du voyage** sont les suivantes :

- **La loi n°90-449 du 31 mai 1990** visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite également **loi Besson I** : l'article n°28 concerne les schémas départementaux
- **La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000** relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite également **loi Besson II** : des financements très incitatifs de l'État sont prévus, éventuellement complétés par ceux de Conseils Généraux ou Régionaux, pour accélérer la réalisation des aires d'accueil et aires de grand passage.

Le schéma départemental prévoit les **secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil**, les Établissements public de coopération inter-

communal (EPCI) ou les communes où celles-ci doivent être réalisées. Les secteurs d'implantation, dans lesquels les aires doivent se réaliser, prennent appui sur la délimitation des communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats mixtes existants.

Apparu dans les années 70, le **terme générique « gens du voyage »** est une dénomination administrative désignant une population hétérogène sans domicile fixe, ni résidence fixe, qui réside habituellement en résidence mobile, circulant en France ou exerçant des activités ambulantes.

Les gens du voyage sont estimés à environ 400 000 personnes en France. Ils y sont présents depuis le XVème siècle avec des origines et des parcours migratoires différents.

## Aménagement de l'Aire de Grand Passage

### Equipement

- Alimentation en eau potable
- Système de collecte des ordures ménagères
- Système de collecte des eaux usées

### Conditions de séjour

- L'aire est ouverte du 1er juin au 30 septembre chaque année
- La capacité maximale du site est de 70 caravanes
- Les frais de stationnement sont de 2 € par jour et par caravane
- La caution est de 300 € par stationnement

### Travaux

Des travaux complémentaires d'aménagements par la communauté de communes sont réalisés afin de mieux répondre aux besoins :

- Élargissement de la zone de roulage
- Raccordement au réseau électrique (en cours)

### Bilan 2014

- **Stationnement d'un groupe de gens du voyage pour environ 20 caravanes**
- **2 stationnements illicites à Vallières : 2 expulsions réalisées pour environ 30 caravanes au total**

### Instauration de nouveaux outils de suivi

- **Procédure pour le traitement administratif en cas de stationnement illicite** récapitulant l'ensemble des démarches et informations à effectuer afin que le référent administratif ainsi que l' élu référent puissent s'appuyer dessus en cas de besoins
- **Réunion de bilan en octobre chaque année** invitant l'ensemble des intervenants
- **Téléphone portable dédié aux élus référents**
- **Information aux élus référents sur les conditions d'accueil des gens du voyage** (procédures) par une **réunion annuelle en avril**
- **Réunion préparatoire à l'ouverture de l'aire chaque année en avril**

## Un service élargi à l'eau potable et à l'assainissement collectif

Historiquement, le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** est géré par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly depuis **2001**.

C'est un service public local chargé de **conseiller et accompagner les particuliers** dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de **contrôler les installations d'assainissement non collectif**. Le service fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

**Depuis le 1er janvier 2011**, le service a pris la compétence de **l'assainissement collectif** et de **l'eau potable**.

Cela permet d'assurer **une gestion globalisée** sur l'ensemble du canton de Rumilly, de mettre en commun les ressources et les investissements qui seront de plus en plus difficile à assumer individuellement, d'assurer dans un contexte contraignant **une égale qualité de l'eau pour tous, d'unifier les tarifs** et enfin de **mieux répartir les charges**.

### Les missions du service

Le service eau et assainissement assurent aujourd'hui différentes missions :

- **la production et la distribution de l'eau potable**
- **la maintenance des réseaux d'eau** (nettoyage des réservoirs, du réseau, réparation des fuites, etc) et la protection des sources
- **la collecte et le traitement des eaux usées** (la gestion des eaux pluviales est géré par les communes)
- le conseil et la vérification de la conformité des installations **d'assainissement collectif (AC)** et **individuel (SPANC)**

- **l'accueil et le suivi des abonnés** (abonnement et résiliation de contrat, changement d'abonné suite à des déménagements ou autres, gestion des factures, etc.)

Dans ce contexte, la démarche du service inclut :

- **le respect de l'environnement et de l'utilisateur**
- **l'offre d'un traitement optimisé en termes de délai et d'efficacité**

### Paiement en ligne

En partenariat avec la Trésorerie de Rumilly / Alby-sur-Chéran, le service propose à ses abonnés le service gratuit de **paiement par carte bancaire** pour le règlement des factures d'eau et d'assainissement.

Par l'intermédiaire d'un formulaire disponible en ligne, **le paiement est facile et sécurisé** puisqu'il s'effectue sur le site web du Ministère du budget par l'intermédiaire du site web de la Communauté de Communes :

[www.cc-canton-rumilly.fr](http://www.cc-canton-rumilly.fr)

rubrique **Eau-et-Assainissement / Paiement-en-ligne**

### Contact

Tél : 04 50 01 87 08

Email : [eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr](mailto:eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr)

**Permanences :**

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**Le vendredi : de 8h30 à 12h**

**Numéro d'urgence (soir, week-end et jours fériés) :**

06 18 67 57 36



## Eau et Assainissement

### Déclaration de travaux

Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) et déclaration de projet de travaux (DT) à proximité de réseaux (Hors Rumilly)				
	2011	2012	2013	2014
TOTAL	187	411	499	505

On constate une stabilisation du nombre de déclaration de travaux sur le territoire de la Communauté de Communes (+1,2 %)

### Eau potable et assainissement collectif

#### Les chantiers de l'année 2014

- **Boussy, lieu-dit 'Marlioz' (eaux usées)** : travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif
- **Massingy, lieu-dit 'Marigny' (eau potable)** : renouvellement de deux conduites en PVC (nombreuses fuites et casses) en fonte sur 280ml
- **Marigny-Saint-Marcel, hameau de Vons (eaux usées et eau potable)** : dans le cadre de travaux coordonnés avec le SYANE, la commune et le Syndicat de La Veïse, extension du réseau d'assainissement collectif et renouvellement des réseaux d'eau potable. Les travaux se poursuivent en 2015
- **Moye, lieu-dit 'Pressy' (eau potable)** : renouvellement de plus de 100 ml de canalisation d'eau potable et reprise des branchements des riverains
- **Rumilly, rue Jean Racine, rue des Terreaux, rue de la Croix Noire, rue Marcoz d'Ecle (eaux usées)** : mise en place d'un réseau séparatif d'eaux pluviales et d'eaux usées; création d'une conduite de refoulement; création d'un poste de relèvement des eaux usées au niveau du parking Michelstadt avec raccord au niveau de la place du Quai des Arts et restructuration du réseau de collecte le long de la Néphaz pour une réduction des rejets en milieu naturel
- **Rumilly, impasse des Bouleaux (eau potable)** : renouvellement de la conduite d'eau potable (110ml) et reprise des branchements
- **Rumilly, allée des Biches (eaux usées)** : création d'une antenne d'assainissement collectif (120ml) et raccordement des habitations environnantes
- **Thusy, entre la Léchère et Bornachon (eau potable)** : création de deux conduites d'eau potable (1 adduction / 1 de distribution) pour remplacer l'ancienne conduite existante (adduction/distribution). Les travaux se poursuivent en 2015
- **Saint-Eusèbe, chef-lieu (eaux usées / eau potable)** : tranche conditionnelle de travaux n°1 mise en place d'un réseau d'assainissement collectif raccordant le chef-lieu avec la pose d'un réseau d'eau potable pour renouveler le réseau existant. Dernière tranche de travaux en 2015
- **Vallières (Ensiblet, Verlioz); Crempigny-Bonneguête et Vaulx (Seulthier) (eau potable)** : mise en place d'un traitement ultra-violet dans les 3 réservoirs et renouvellement de conduites d'eau potable

#### Les études en cours

##### Rumilly :

- **Station d'épuration** : 1ère tranche de rénovation du site mise en place d'un bassin déversoir d'orage et de déphosphatation.
- Etude de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de réhabilitation du réseau d'eau potable dans le quartier de la Cité des Balmes.
- Etude de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de réhabilitation du réseau d'eau potable Rue Frédéric Girod.

**Mise à niveau des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) pour les périmètres de protection des sources d'eau potable** et point sur **les traitements UV** à mettre en place.

**Val-de-Fier (Saint-André)** : création d'une petite unité de traitement

**Marcellaz-Albanais, Hameau de Gleufoy (eaux usées et eau potable)** : dans le cadre de travaux coordonnés avec la commune (eaux pluviales), la conduite d'eau potable va être renouvelée et le réseau d'assainissement collectif va être créé jusqu'au hameau.

## Assainissement non collectif

### Contrôles de branchement / diagnostic assainissement non collectif

- 54 contrôles de branchement au réseau d'assainissement collectif ont été réalisés en 2014
- Une centaine de contrôles sur l'Assainissement Non Collectif (diagnostics, fonctionnement, réalisation) en 2014

### Quelques chiffres en 2014 sur l'assainissement non collectif

- Tournées de vidanges : 103 inscriptions en 2014. 260 € TTC pour une fosse de 3000 L
- 9ème opération groupée de réhabilitation en cours

## Urbanisme

AVIS URBANISME				
	Permis de construire (PC)	Certificat d'urbanisme (CU)	Déclaration de travaux (DT) Déclaration préalable (DP)	Permis d'aménager (PA)
<b>2014</b>	<b>226</b>	<b>117</b>	<b>156</b>	<b>18</b>
2013	167	137	118	13
2012	203	159	170	19
2011	188	143	141	10
2010	-	18	61	1
2009	-	31	43	1

TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME				Instruits au 31 décembre 2014	
	RECUS	Dont pièces complémentaires	Dont modifications	Non instruits	Instruits
Permis de construire (PC)	226	17	5	32	194
Déclaration de travaux (DT) Déclaration préalable (DP)	156	-	-	94	62
Certificat d'urbanisme de simple information (CUa)	78	-	-	70	8
Certificat d'urbanisme pré-opérationnel (CUB)	39	-	-	7	32
Permis d'aménager (PA)	18	-	-	2	16
Permis de démolir (PD)	2	-	-	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>519</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>207</b>	<b>312</b>



La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a délégué la compétence opérationnelle des ordures ménagères au **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA), créé en 1973.**

La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collecte sélective, déchetteries) s'effectue par le SITOA qui adhère au **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)** pour le traitement des ordures ménagères (incinération des déchets non-recyclables).

Le SITOA fait un appel de fond auprès de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, pour couvrir les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers. Cette dernière le répercute auprès de ses habitants sous forme de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

## Contact

### SITOA

3 Place de la Manufacture  
BP 69 74152 Rumilly Cedex

Tél : 04 50 01 86 91 Fax : 04 50 01 86 92

Mail : [sitoe@sitoe.fr](mailto:sitoe@sitoe.fr)

Site web : [www.sitoe.fr](http://www.sitoe.fr)

Du lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Le Vendredi matin de 8h30 à 12h

## La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** est un impôt (50% de la valeur locative du foncier bâti) qui finance l'élimination des déchets ménagers : collecte, incinération, collecte sélective, déchetteries. La TEOM est une taxe locale due par le propriétaire du logement ou usufuitier d'habitations, de commerces et de locaux artisanaux au 1er janvier de l'année. Elle est recouvrée en fin d'année sur le même avis d'imposition que la taxe foncière.

A partir du besoin de financement prévisionnel qui est appelé par le SITOA, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly est tenue de **voter un taux avant le 15 avril de l'année** (compétence dans la détermination des modalités de financement des ordures ménagères).

Ainsi, le taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** en 2014 s'élève à **10,83 % des bases imposables, soit 2 528 300,00 €.**

## Le contrat Rivières : bassin Fier et Lac d'Annecy

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly est engagée dans l'élaboration du futur programme du **contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy** qui pourrait être opérationnel dès 2017.

Initié par le **Conseil Général de la Haute-Savoie**, le contrat est porté sur le plan technique et administratif par la **Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A)** et soutenu par l'**Agence de l'Eau Rhône-Alpes** ainsi que par les 7 communautés de communes du Bassin (Rive Gauche du Lac d'Annecy, de la Tournette, des Vallées de Thônes, du Canton de Rumilly, du Pays de Faverges, du Pays de la Filière et de Fier et Usses). Ce contrat vise à gérer, protéger, améliorer et valoriser les ressources en eau du territoire.

**Le calendrier prévisionnel est le suivant :**

- 2014 - 2016 : études
- 2016 : signature du contrat
- 2017 : mise en oeuvre opérationnelle

## Définition des orientations politiques en matière de tourisme

Suite aux élections communautaires de 2014, un travail a été engagé en interne de **diagnostic, de proposition d'orientations et de plans d'actions quant à la mise en œuvre de la compétence Tourisme** de la Communauté de Communes.

Ce travail s'est largement appuyé sur les différents travaux menés précédemment. Un premier document de référence a été donc réalisé. Il met en valeur les points forts et les points de vigilance, ceux **d'un territoire rural, proche de centres touristiques à forte renommée et de son pôle centre, la Ville de Rumilly.**

Ce document développe **16 orientations et 28 actions** autour de **4 axes de développement** :

- **Equiper et structurer** : la passerelle sur le Chéran, les sentiers pédestres et cyclables, le développement de la capacité d'hébergements...
- **Animer et fédérer** : les « Ambassadeurs de l'Albanais » (habitants, citoyens et socioprofessionnels qui contri-

buent à porter et valoriser le territoire), le développement du tourisme industriel...

- **Valoriser** les sites porteurs et les autres équipements, instaurer un événement emblématique du territoire...
- **Piloter et gérer** en se dotant de moyens supplémentaires pour développer une politique touristique plus soutenue

Enfin un **bilan de la convention 2012-2014 liant l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie et la Communauté de Communes** été effectué : la communication et la promotion du territoire font partie des objectifs majeurs atteints.

Une nouvelle proposition de convention d'objectifs 2015-2017 basée sur ce bilan et sur le diagnostic tourisme a été validée lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014.



## Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly possède la compétence tourisme depuis 2003 et participe activement **au développement touristique de l'Albanais** par le biais de l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie.

Depuis le **1er janvier 2012**, l'office de tourisme revêt le statut d'**EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial)** et a changé son appellation en Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie.

L'**EPIC a été mis en place par la Communauté de Communes**, qui en est son financeur (versement d'une **subvention de 174 155 €** en 2014) suite à une décision du Conseil Communautaire. L'office de tourisme est lié à la Communauté de Communes par **une convention d'objectifs** établie pour trois ans (dont le renouvellement pour la période 2015-2017 a été voté en décembre 2014)



### Contact

Office de tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie  
1 Place de la Manufacture - 74150 Rumilly  
Tél : 04 50 64 58 32  
Mail : [contact@albanais-tourisme.com](mailto:contact@albanais-tourisme.com)

#### Juillet et août :

Du lundi au samedi : 9h30 à 12h30 - 14h00 à 18h00  
Le dimanche : 9h30 à 12h30

#### Septembre à juin :

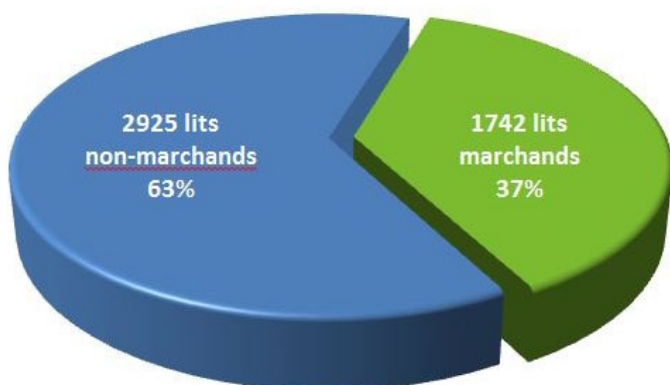
Du mardi au vendredi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00  
Le samedi : 9h00 - 12h00

## Les principales missions de l'office de tourisme

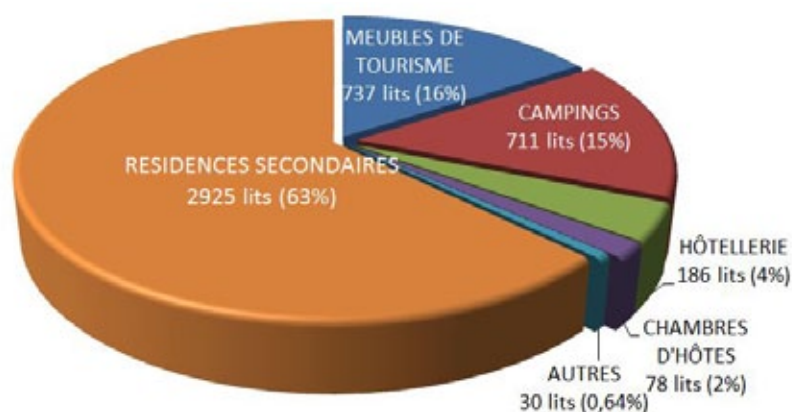
- **Accueil et information** des touristes, de la population locale et des socioprofessionnels concernant les activités, les hébergements, les commerces, les visites...
- **Promotion et communication touristique du territoire** via les différents supports et actions de l'Office (brochures, site internet, présence sur des salons...)
- **Coordination** des acteurs et partenaires du développement touristique local
- **Valorisation du patrimoine** en organisant des visites guidées (scolaires, groupes, individuels)
- **Observation touristique**
- **Valorisation des animations** et du tissu associatif local
- **Accompagnement des porteurs de projets** par la mise à disposition de statistiques, l'accompagnement vers une labellisation et la mise en relation avec les instances touristiques concernées

## L'activité touristique en Albanais

**4760 lits touristiques**  
(cantons de Rumilly et du Pays d'Alby)



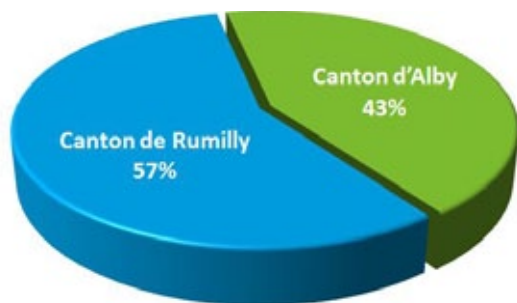
**Répartition de lits touristiques par type d'hébergement**



Source : Savoie Mont-Blanc Tourisme (2012)

## Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

### Répartition des lits touristiques par canton



- 4760 lits touristiques
- 188 674 nuitées touristiques par an
- 8 millions d'euros de consommation touristique annuelle

### Accueil et information

L'office de tourisme propose un espace agencé afin d'offrir aux visiteurs des conditions d'accueil optimales. Différents espaces sont identifiés :

- **Un espace accueil**, avec une large banque d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite
- **Un espace attente et détente**, avec table et fauteuils pour feuilleter une brochure ou faire une pause,
- **Un espace enfants** pour que les bambins puissent se divertir en attendant leurs parents
- **Un espace satisfaction** où des questionnaires sont à disposition des visiteurs pour recueillir leurs suggestions
- **Un espace découverte**, situé derrière la vitrine, permettant de valoriser des partenaires locaux

#### 1. Amélioration de l'agencement de l'espace accueil (meuble boutique et espace découverte)



#### 2. Habillage de la vitrine côté arcades



## Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

### 3. Professionnalisation et amélioration de la gestion de l'information

Toutes les données touristiques des partenaires de l'office de tourisme sont renseignées dans **SITRA (Système d'Information Touristique Rhône-Alpes)** et mises à jour régulièrement. Cela représente environ **400 fiches gérées** par l'Office de Tourisme.

Pour plus de renseignements :  
[www.sitra-rhonealpes.com](http://www.sitra-rhonealpes.com)

### 4. Accueil mobile « hors les murs » :

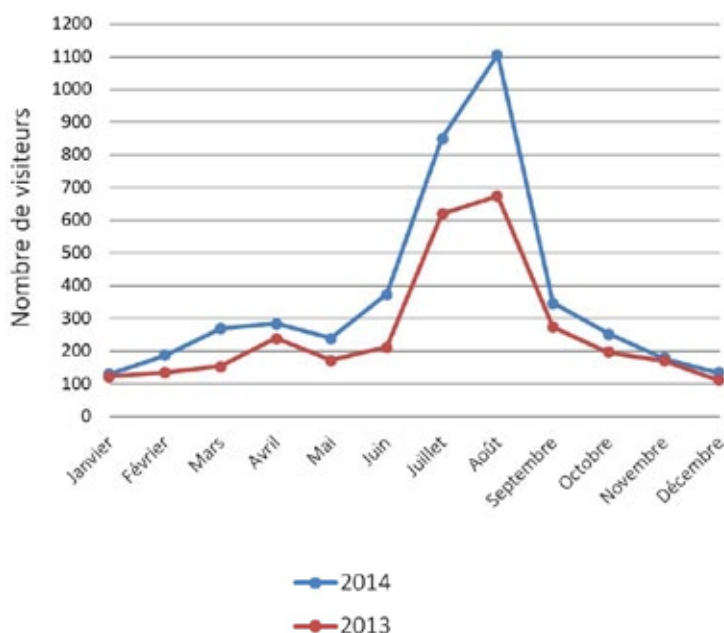
Pour la saison estivale (juillet et août), l'office de tourisme a mis en place **un chalet « Point Information » à la base de loisirs de Rumilly** (avec le concours des services techniques de la Ville).

Ce point accueil délocalisé, ouvert certains après-midis en fonction de la météo, a accueilli **234 personnes**.

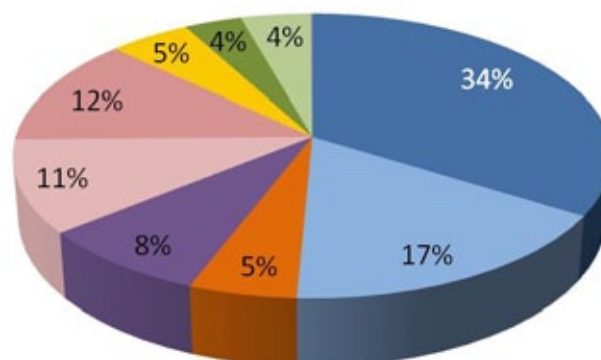


### Fréquentation à l'office de tourisme en 2014

- **4 354 visiteurs** dans les locaux de l'office de tourisme (+ 41,5 % par rapport à 2013)
- **1 492 contacts téléphoniques** (idem en 2013)



### Origine des visiteurs français accueillis durant l'été 2014



- Albanais
- Rhône Alpes (hors Albanais)
- Ile de France
- Nord
- Nord est
- Nord ouest
- Centre
- Sud ouest
- Sud est

## Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

### Promotion et communication

#### 1. Réalisation, mise à jour et gestion des éditions papier

- **Brochure touristique** [8000 ex]
- **Document Histoire & Patrimoine** [6000 ex]: refonte complète et traduction
- **Topo-fiches Balades et randonnées en Albanais [7 fiches x 700 ex]** : nouveau support créé en partenariat avec la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et la Communauté de Communes du Pays d'Alby. Son prix de vente : 1€ unité / 5€ pack 7 fiches
- **Carte touristique « Entre 3 lacs »** : en partenariat avec dix offices de tourisme voisins
- Dépliant **Journées du Patrimoine** [3000 ex] : édité en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby et la ville de Rumilly
- Programme mensuel **des animations** [300 ex/mois]
- **Guide des brocantes et vide-greniers**
- Édition de **cartes postales** [3 modèles], vendues 0,50€ unité
- Supports de communication **Marché de Potiers de Rumilly** (affiches, flyers)



#### 2. Gestion et amélioration du site internet [www.albanais-tourisme.com](http://www.albanais-tourisme.com)

- Création de contenus éditoriaux
- Audit et actions de référencement

#### 3. Réseaux sociaux : montée en puissance de la page Facebook

#### 4. Partenariat magasin déstockage Téfal (Groupe Seb)

: réflexion et développement d'un projet partenarial afin d'augmenter la visibilité de la destination et capter la clientèle du magasin.

#### 5. Relations presse : travail au quotidien pour valoriser la destination et intéresser la presse

### Animation et évènementiel

#### 1. L'office de tourisme organise

- **Le marché Artisanat & Terroir** (dernière édition le 18 juillet 2014)
- **Des animations à destinations des touristes** en période estivale : pots d'accueil, dégustation, etc.

#### 2. L'office de tourisme soutient financièrement :

- **Le Marché de Potiers de Rumilly**, dont la première édition s'est tenue le 7 juin 2014 sur le parvis du Quai des Arts.

#### 3. L'Office de Tourisme valorise l'ensemble des animations locales et événements

- Création d'une fiche SITRA
- Diffusion sur les supports : site internet, programme d'animations...
- Support technique possible : réservation, inscriptions, billetterie

### Coordination des acteurs du tourisme

- **L'Office de Tourisme fédère environ 160 partenaires sur le territoire** (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités, sites de visite, commerçants, etc.).
- **Animation du réseau de partenaires** : transmission d'informations, réunion annuelle (juin), soutien et appui, opérations spécifiques...
- **Soutien aux porteurs de projets**
- **Développement des échanges et partenariats** avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby.

### Développement touristique et prospective

- Participation à la **commission tourisme** de la Communauté de Communes
- **Soutien en ingénierie** à la Communauté de Communes
- Participation aux réflexions et aide à la **définition de la politique touristique**
- **Veille et prospective** sur les leviers de développement touristique

## Sentiers de randonnées

La Communauté de Communes possède la compétence pour gérer, dans le cadre d'une politique touristique intercommunale en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie, les sentiers de randonnées (pédestre, VTT et équestre).

### Schéma directeur des sentiers

L'objectif de cette étude est de **développer la fréquentation touristique** au travers de la randonnée, tout en cherchant au maximum à **valoriser les richesses du territoire**. Cela concerne tant **la pratique pédestre, VTT et équestre** sur l'ensemble du canton.

**Le schéma directeur dresse les orientations stratégiques** que la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pourra suivre en matière de **développement de l'offre de la randonnée à court et moyen terme**.

**Les loisirs de plein air**, et plus particulièrement ceux de la randonnée sous toutes ses formes, font de plus en plus

d'adeptes. **Une offre cohérente et de bonne qualité de sentiers** peut alors être un moyen de valoriser les éléments d'un territoire et d'engendrer des effets économiques positifs. Cela peut aussi permettre d'en améliorer la fréquentation touristique et par conséquent son potentiel d'attraction.

C'est dans cette optique que s'inscrit cette étude d'élaboration du schéma directeur des sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre du canton de Rumilly. **Les contours de l'étude ont été élaborés et présentés en 2010.**

### Création d'un service des sentiers de randonnées

Plusieurs actions sont concernées dans le cadre du **schéma directeur des sentiers** :

- **la création des sentiers de randonnée pédestre et de VTT inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)** de Haute-Savoie en lien avec les services du département ou des sentiers d'intérêt communautaire
- **assurer la maîtrise foncière des itinéraires**
- **établir les plans de balisage**
- **passer commande et assurer le suivi** et la réception des travaux de création et d'entretien des sentiers.

Pour cela, la Communauté de Communes a besoin de moyens techniques et humains afin de mener à bien les actions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle.

Dans cet objectif, **les Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby** ont exprimé communément leurs besoins d'organiser et d'aménager la gestion et l'entretien des sentiers. Pour cela, **un poste mutualisé de responsable du service sentier a été créé** est mis à disposition à hauteur de 50% du temps de travail pour chaque communauté de communes. Il s'agit de M. Xavier BARRAUD qui a pris ses fonctions en septembre 2013.

La première mission confiée a consisté à **dresser un état des lieux des 4 sentiers inscrits au PDIPR situés sur le territoire de l'Albanais** (La Chapelle de Ligny, La Gélinotte, L'Ecureuil et Le Sanglier). Après un temps de recueil des données auprès du Conseil Général de Haute-Savoie, l'agent a parcouru les chemins en repérage : son rapport d'observations prend en note l'état de la signalétique et du balisage, ainsi l'aspect sécuritaire et écologique des lieux.

La seconde mission consistait à réaliser notamment **le tracé définitif du parcours PDIPR du sentier La Montagne des Princes** situé près de la commune de Val-de-Fier. Après la mise en place des conventions de passage, les deux communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays de Seyssel ont travaillé conjointement dans l'élaboration du plan de balisage. Ce dernier validé par le Conseil Général en novembre 2014 engage les deux territoires **pour la pose du mobilier dès le mois d'avril 2015. Le circuit pourra être emprunté en toute sécurité.**

A plus long terme, la Communauté de Communes souhaite **mettre en œuvre le schéma directeur des sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre, et étendre l'offre des sentiers de randonnées**. L'agent sera ensuite chargé de l'opérationnalité et du suivi de ce programme d'actions.



## Sentiers de randonnées : itinéraires pédestre

Les premières boucles pédestres ont vu le jour il y a plus d'une trentaine d'années sous l'impulsion de l'Office de Tourisme (sous sa forme associative avant 2012). Créées dans les secteurs les plus montagneux (le Clergeon et la Montagne des Princes,) ce n'est qu'au début des années 90 que l'association va proposer **des boucles plus familiales, moins difficiles**.

Aujourd'hui, **plus de 20 parcours sont proposés sur le territoire intercommunal**, dont **35 km environ de réseau pédestre balisé PDIPR**. Situés majoritairement sur l'Ouest du canton, les itinéraires occupent quasiment l'ensemble de la ligne de crête du relief du Clergeon et débordent fréquemment sur le département de la Savoie.

Nom de l'itinéraire	Point de départ Commune concernée	Temps de parcours	Distance en km	Dénivelé	Inscrit PDIPR
La Montagne des Princes	Départ : Chavanne Commune : Val-de-Fier	4h30	-	730 m	OUI (Mai 2015)
La Gélinotte	Départ : Camp 3 rte forestière Commune : Moye	3h20	10,9 km	443 m	OUI
Le Sanglier	Départ : Le Villard Commune : Moye	3h10	11 km	523 m	OUI
L'Ecureuil	Départ : Les Gallets Commune : Massingy	2h05	7,3 km	391 m	OUI
La Chapelle de Ligny	Départ : Ligny Commune : Massingy	1h45	5,5 km	194 m	OUI
Le Chevreuil	Départ : La Chataîneraie Commune : Moye / Lornay	3h15	8,45 km	484 m	NON
La Pomme	Départ : Salle des fêtes Commune : Boussy	2h30	8,7 km	204 m	NON
Les Chemins d'Angely	Départ : Chef-lieu Commune : Vaulx	2h20	7,75 km	272 m	NON

### Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

C'est dans l'optique de promouvoir le développement de la randonnée en cherchant à valoriser le territoire et le patrimoine départemental que le Conseil Général de Haute-Savoie a mis en place le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**.

L'objectif inscrit dans la charte est de créer les conditions favorables à la découverte des sites naturels connus ou moins connus et de contribuer à la mise en place d'un balisage cohérent à l'échelle de la Haute-Savoie. La Communauté de Communes a inscrit **5 de ses sentiers au PDIPR dont 4 sont balisés aux normes Haut-Savoyardes (le balisage du sentier de la Montagne des Princes sera effectué en mai 2015)**.

Par ailleurs, **l'étude de 3 nouveaux sentiers de balisage a également été lancée**. Ce futur circuit se compose d'un tronçon de trois sentiers différents «Les chemins du soleil», «Les chemins de l'Albanais» et d'une partie de «La boucle des étangs de Crosagny». La constitution de ce tronçon s'inscrit dans la **Grande Traversée des Alpes (GTA)**.

## Sentiers de randonnées

### Sentiers de randonnées : itinéraires VTT

Le territoire de l'Albanais a obtenu au mois de mai 2010 le **label VTT de la Fédération Française de Cyclisme (FFC)**, c'est un gage de qualité pour la pratique du VTT. Durant l'année 2011, le **périmètre du label a été étendu au pays d'Alby et au canton d'Albens** représentant aujourd'hui un total de 15 itinéraires variés et adaptés à la pratique de tous, soit plus de **260 km de chemins**.

Pour promouvoir ce site, des panneaux panoramiques présentant l'ensemble des circuits VTT, le code du vététiste et les coordonnées des offices de tourisme sont implantés sur le territoire de la Communauté de Communes.

Numéro du circuit	Nom de l'itinéraire	Point de départ	Distance en km	Dénivelé
1	Les Portes de l'Albanais	Crempigny	21 km	600 m
2	Les Vergers	Vallières	10,5 km	100 m
3	La Salésienne	Sales	11 km	100 m
4	Le Bois du Loup	Marcellaz-Albanais	14 km	375 m
5	Les Bois Ronds	Boussy	16 km	260 m
6	Les Etangs de Crosagny	Base de loisirs Rumilly	17 km	50 m
7	La Cuséenne	Cusy	17 km	475 m
8	Le Vieux Four	Vaulx	10 km	290 m
9	Les Châtaigneraies	Vaulx	19 km	480 m
10	Entre Monts et Etangs	Albens	36 km	1140 m
11	La Randonnée des Trois Monts	La Biolle	28 km	1200 m
12	Entre Forêts et Collines	Saint-Girod	23 km	725 m
13	En Passant par la Deyse	La Biolle	12 km	283 m
14	Les 3 Chevreuils	Saint-Girod	20 km	370 m
15	Les Hauts de Saint-Ours	Saint-Girod	11 km	340 m

### Groupe de travail Sentiers pédestres et VTT

La Communauté de Communes, dans le cadre de la **Commission Tourisme, Sport et Culture**, a mis en place fin 2014 un **groupe de travail « Sentiers pédestres et VTT »**.

Présidé par Monsieur Jean-Luc Bernard, Maire de Massingy, ce groupe est destiné à poursuivre le suivi des sentiers de randonnées pédestre sur le territoire. **Une fiche**

**conseil** est en cours d'élaboration, destinée aux communes désireuses d'organiser ou de réorganiser les sentiers de leur collectivité.

Ce nouvel outil de travail contribue à promouvoir en parallèle les actions de l'**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie**.

## 6ème édition du Ciné d'Été

Depuis 2009, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly organise chaque année **des séances de cinéma en plein air gratuites dans les communes du canton** en partenariat avec Cinébus74 et le cinéma Le Concorde à Rumilly.

**En 2014, Bloye et Marcellaz-Albanais ont accueilli pour la 2ème fois les séances du Ciné d'été** depuis leur création. Une itinérance renouvelée chaque année qui a fait le tour de l'ensemble des communes du canton (exceptées les communes Crempigny-Bonneguête et d'Etercy ne disposant pas de sites adaptés à l'accueil de ce type d'événements).

**Les communes participent activement à l'organisation de ces séances** et fournissent le terrain, l'accès à l'eau et l'électricité. Des référents désignés dans chaque commune se chargent de la coordination et de la logistique des séances avec les prestataires et la Communauté de Communes.

**Des animations peuvent également être mises en place** à l'initiative des communes (buvette, pique-nique...). En cas de mauvais temps, une salle de repli doit être proposée par la commune.

### Retour sur la programmation de Ciné d'été 2014 :

- **Rio 2**  
Jeudi 03 juillet 2014 à Rumilly (Les Grumillons)
- **Camille redouble**  
Samedi 26 juillet 2014 à Bloye
- **La cage dorée**  
Dimanche 3 août 2014 à Marcellaz-Albanais
- **Moi, moche et méchant 2**  
Samedi 9 août 2014 à Versonnex



Depuis 2013, **1 séance supplémentaire a vu le jour sur Rumilly au Quartier des Grumillons**, grâce au partenariat avec **l'Equipe Proximité Culturel de Rumilly** (composée de la structure d'animation OSCAR, de l'association Passage, de l'espace Croisollet, du Pôle Médico-Social et de la Caisse d'Allocation Familiale).

Cette séance supplémentaire répond à une volonté d'associer **insertion sociale et accessibilité culturelle** pour tous en proposant la diffusion gratuite d'un film dans un espace ouvert au public.

**Un public de plus en plus nombreux participe chaque année aux projections en plein air dans une ambiance conviviale.** La collectivité dénombre **une moyenne de 250 à 300 personnes** présentes à chaque séance. Une légère baisse de fréquentation liée aux intempéries de l'été a été observée cette année. **Deux séances sur quatre ont dû se dérouler en salle.**

En 2014, 1000,00 € supplémentaire ont été alloués à cette manifestation, soit **une enveloppe de 9000,00 €** pour le financement des films projetés par Cinébus74 et par le Cinéma Le Concorde (pour des films plus récents), et pour les besoins de dépenses en communication et en signalétique.

**La conception graphique** de l'évènement est réalisée en interne par le service Communication chaque année et déclinée sur différents types de supports : **affiches, flyers, encarts presse, communiqué, site web, e-mailing.**



## Eveil musical dans les écoles

### Initiation à la musique pour tous les élèves du territoire

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a pris la compétence **Eveil musical dans les écoles**. Cette action permet **d'ouvrir l'accès à la culture musicale pour tous les élèves des écoles primaires** (maternelles et élémentaires) du canton de Rumilly.

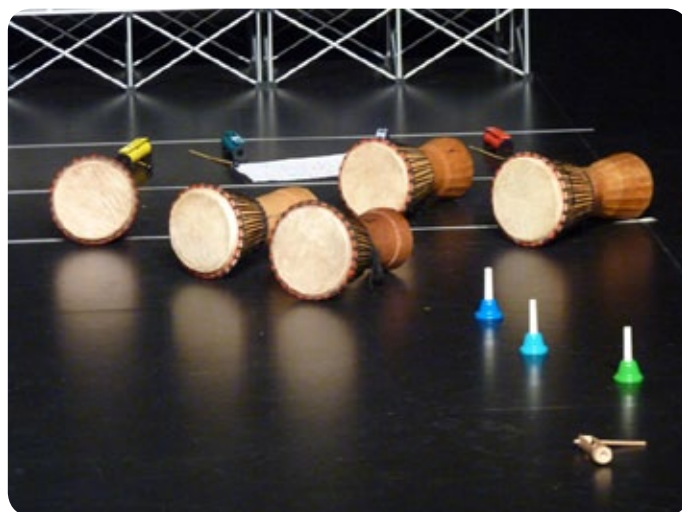
Cette démarche est poursuivie chaque année en subventionnant les projets avec **une enveloppe financière annuelle globale de 70 000,00 €**.

En collaboration avec la **Direction Académique des services de l'Éducation Nationale** et la **Direction de l'École de Musique, de Danse et de Théâtre de la Ville de Rumilly**, la collectivité a depuis élaboré un cadre d'examen des projets proposés par les écoles.

**Les modalités de fonctionnement de l'action s'optimisent chaque année** : examen des dossiers adapté au calendrier scolaire, ajustement des plafonds de financement pour une répartition équitable entre chaque école participante.

**L'élaboration des projets s'organise en amont entre les professeurs et les musiciens intervenants en milieu scolaire**. Ces derniers sont des personnes ressources pour l'école : ils participent d'une part à la conception des projets qui seront proposés à la Communauté de Communes, et réalisent d'autre part leur mise en place pour un apprentissage tout au long de l'année avec les classes concernés.

L'engagement commun des professeurs et des musiciens intervenants marque **un suivi équilibré dans l'avancement des projets avec les élèves** : les enseignants peuvent par la suite restituer les apprentissages au profit d'autres enfants.



**Souvent pluridisciplinaires**, les projets d'éveil musical ont la particularité de mobiliser les élèves et les enseignants autour de thématiques très variées : **le chant, le théâtre, la danse, les percussions...**

**Les fils conducteurs sont nombreux et offrent l'occasion d'un véritable exercice de style pour les enfants** : les séances d'éveil au chant ou la pratique des percussions collectives permettent de développer à la fois la perception du rythme, mais également la faculté d'écouter, de se concentrer et de reproduire des sons.

**Les élèves bénéficient également d'un accès au spectacle vivant** afin de découvrir différentes disciplines d'initiation musicale et de favoriser les rencontres culturelles avec des professionnels du milieu.

Une fois le projet pédagogique maîtrisé, les élèves présentent le fruit d'un travail de longue haleine et offrent auprès d'un public conquis un spectacle de grande qualité. Un exercice exigeant mais formateur !

### La nature des projets de l'année scolaire 2014 / 2015

En conformité avec le cahier des charges d'appel à projet, les projets proposés par les écoles ont été examinés en septembre dernier par le Comité de Pilotage Eveil Musical et ont été validés en Conseil communautaire. La plupart des projets ont pu ainsi démarrer dès le 1er semestre.

- **21 projets d'éveil musical** : cette année, on peut noter parmi les projets retenus des sujets valorisant la culture locale (création d'un conte chanté autour de la légende de la carotte Rumillienne), des représentations musicales sous forme de pièces de théâtre (contes traditionnels, spectacle de marionnettes), des animations centrées sur des thématiques particulières (le thème de la peur, de la biodiversité ou du cirque) ou encore des spectacles spécialisés sur une discipline musicale particulière (initiation aux chants, aux percussions brésiliennes).
- **20 écoles du canton concernées, dont 9 écoles à Rumilly** : Albert André/Léon Bailly, Demotz de la Salle, maternelle du Centre, maternelle du Champ du Comte, maternelle Clairjoie, Maternelle Pré-Riants, Jeanne d'Arc, Joseph Béard, René Darmet, Bloye, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Moye, Saint-Eusèbe, Sâles, Saint-Eusèbe, Thusy, Vaulx, projet commun Val-de-Fier / Versonnex
- **Environ 2200 élèves du canton de Rumilly bénéficiaires de l'action**

## Etat du personnel au 31 décembre 2014

**Directeur Général des Services**  
Franck ETAIX

**Directeur Général Adjoint**  
Frédéric WILCZAK

SERVICES FONCTIONNELS	Accueil / Secrétariat	Comptabilité / Finances
	<b>Responsable</b> Caroline d'ACUNTO	<b>Responsable</b> Nathalie CHAVANEL
	<b>Assistante</b> Isabelle BOURDON	<b>Assistante</b> Christine BLOUET
	<b>Assistante</b> Sandrine EVRARD	<b>Assistante</b> Mélanie MODESTINO
	<b>Assistante</b> Sophie SIMON	<b>Responsable facturation relations abonnés</b> Nicole MONTMASSON
	Secrétariat de Mairie Itinérante	<b>Responsable comptabilité</b> Stéphanie TALGEN
	<b>Secrétaire</b> Audrey DAVIET	<b>Assistante comptabilité</b> Sabrina SEKKAL
	Marchés publics / Affaires juridiques	Communication
	<b>Responsable</b> Sonia JOUANIN	<b>Responsable</b> Maëlle ROOMS
	<b>Assistante</b> Laureen PUTOIS	<b>Chargée de communication</b> Laëtitia ALLEON
	Ressources Humaines	<b>Chargée de mission communication et culture</b> Aline ZANGER
	<b>Responsable</b> Maryline GARCIN	<b>Système d'Information Géographique (SIG)</b>
		<b>Administrateur</b> Loïc BUSCOZ

SERVICES OPÉRATIONNELS	Eau et Assainissement	Déplacements / Transports / Infrastructures
	<b>Responsable</b> Yvonnick DELABROSSE	<b>Responsable</b> Alexandre LAYMAND
	<b>Accueil / Secrétariat</b> Stéphanie LAPLACE	<b>Assistante</b> Dominique LAGON
	<b>Accueil / Secrétariat</b> Isabelle RHUL	<b>Assistante</b> Emilie TRANCHANT
	<b>Adjointe en charge de l'assainissement</b> Emilie FLANDIN	Pôle Social
	<b>Agent d'exploitation SPANC/Assainissement</b> Christophe PITILLI	<b>Responsable</b> Anne PATARD
	<b>Agent d'exploitation Assainissement</b> Serge CHAPEL	Portage de repas à domicile
	<b>Apprenti</b> Vincent AVENARD	<b>Agent de livraison</b> Sylvie ALENTORAN
	<b>Agent d'exploitation Assainissement</b> Patrice CANET	<b>Agent de livraison</b> Nelly GOUDE
	<b>Agent d'exploitation Eau</b> Serge PERRON	<b>Agent de livraison</b> Josiane MADANI
	<b>Agent d'exploitation Eau</b> Nicolas RAMEL	<b>Agent de livraison</b> Stéphanie WEISSLINGER
	<b>Agent d'exploitation Eau</b> Philippe ROSSAT-MIGNOT	Relais Assistants Maternels et Parents (RAM)
	<b>Agent d'exploitation Eau</b> Gilles SELLIER	<b>Animatrice</b> Marie-Luce PERDRIX
	<b>Chargée des équipements</b> Charlotte BIGAUT	<b>Animatrice</b> Marie-Jo PETRINI
<b>Dessinatrice / Projeteuse</b> Aline D'INDIA	<b>Assistante</b> Laurence VALENTIN	

## Le personnel

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a évolué progressivement au fil des années : son engagement continu au service de la collectivité et les multiples prises de compétence professionnelles ont amené **une organisation hiérarchisée** de sa structure. La collaboration étroite entre les élus et les services engage au quotidien un travail transversal et polyvalent pour **offrir un service de qualité et d'efficacité auprès des usagers et du service public.**

Au 1er janvier 2015 les effectifs de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly s'élèvent à **45 agents présents pour un équivalent temps plein de 41,3**. Le personnel se compose d'agents titulaires et stagiaires, avec un apprenti. Les agents non titulaires actuellement en poste assurent le remplacement d'agents titulaires (maladie, maternité, congé parental).

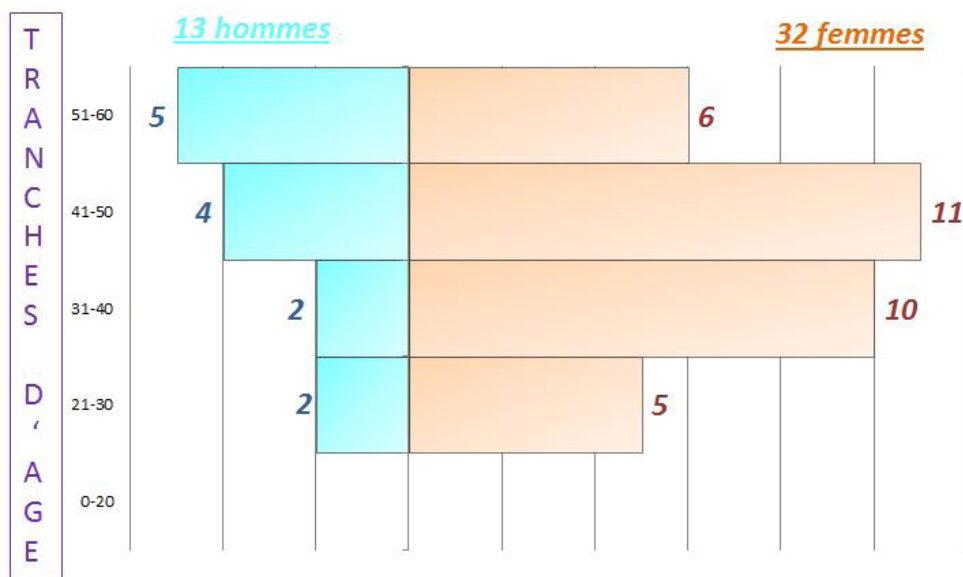
### Répartition des effectifs par filière

Filière	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Emploi fonctionnel	2	0	0	2
Administrative	1	9	12	22
Technique	2	2	9	13
Médico-sociale	1	0	7	8
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>45</b>

### Répartition des effectifs par sexe

Sexe	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Homme	4	1	8	13
Femme	2	10	20	32
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>45</b>

### Pyramide des âges du personnel



### Evolution des effectifs en Equivalent Temps Plein (ETP)

Moyenne d'âge (H/F) :  
42 ans  
Moyenne d'âge H :  
43 ans  
Moyenne d'âge F :  
41 ans

## Les recrutements et mouvements du personnel intervenus en 2014

### Départs :

Perrine CALLOUD, assistante comptabilité eau et assainissement	Fin de contrat	le 31/01/2014
Coralie DEBRUYNE, chargée de communication	Fin de contrat	le 31/03/2014
Myriam CHEY, chargée des équipements	Fin de contrat	le 30/04/2014
Martine BLANC, assistante comptabilité eau et assainissement	Fin de contrat	le 30/09/2014

### Arrivées :

Patrice CANET, agent d'exploitation assainissement	Poste vacant	le 01/05/2014
Nicole MONTMASSON, responsable facturation relations abonnés	Création poste	le 01/07/2014
Vincent AVENARD, apprenti eau et assainissement	Création poste	le 01/09/2014

### Formation

Au cours de l'année 2014 on totalise **194,5 jours de formation** dont **44 jours pour préparation concours ou examen**, soit 4,3 jours /agent (ce chiffre ne prend pas en compte les réunions d'information dont la durée est inférieure à une demi-journée).

### Arrêtés

Au cours de l'année 2014, **150 arrêtés relatifs au personnel** ont été pris.

### Action sociale

La Communauté de Communes a souscrit auprès de **la Mutuelle Générale de Prévoyance**, un contrat groupe permettant aux agents qui le souhaite de souscrire **une assurance garantie maintien de salaire, décès et rente éducation**.

## Organisation du service des ressources humaines

- Organisation **des entretiens d'évaluation** par le N+1
- Gestion **d'un plan de formation pluriannuel**
- En projet : création de **fiches procédures** pour les agents sur les situations suivantes : départ en mission, frais de déplacements, arrêts maladie, accident du travail...
- En cours : élaboration **d'un document unique qui recense et évalue les risques professionnels** sur l'ensemble des services de la collectivité ainsi que les mesures de prévention mises ou à mettre en place (des groupes de travail seront constitués avec des élus et des agents associés à la démarche)
- En projet : mise en place progressive **d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)**
- Depuis 2013, la Communauté de Communes adhère au **Comité des Oeuvres Sociales des Collectivités Territoriales du Canton de Rumilly** : tout agent territorial, sous contrat depuis au moins 6 mois, ou justifiant d'une durée cumulée de 6 mois à la date de l'adhésion peut adhérer et bénéficier d'avantages sociaux (prestations culturelles, touristique et de loisirs)
- **Un guide de procédure à destination des agents** finalisé en 2015 : document de référence sous forme de fiches pratiques reliées personnalisables. Il comporte :
  - **un volet dédié à la présentation générale de la communauté de communes** : territoire, statut, historique, fonctionnement...
  - **un volet dédié à l'organisation interne** : informations pratiques au quotidien, logistique, procédures...
  - **un volet à la description de l'environnement du fonctionnaire territorial** : principes statutaires, positions administratives, droits et devoirs, parcours professionnel, carrière, rémunération, protection sociale...

## Mutualisation des services

### Institutions mutualisées

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly développe des services mutualisés depuis de nombreuses années pour différentes structures intercommunales : le **SIGAL** (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais), le **SITOA** (Syndicat mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'albanais), l'**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)**, le **Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Veïse** et le **Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bas Chéran (SIABC)** sous la forme selon les cas de mise à disposition de personnels, de services, de locaux ou d'équipements.



**SIGAL**  
Syndicat mixte intercommunal  
pour la Gestion du contrat global  
et le développement de l'Albanais

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** a délégué la gestion du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) en Albanais (compétence Aménagement de l'espace) au **SIGAL** pour le canton de Rumilly.

Le SIGAL gère également le **SCoT de l'Albanais sur le canton d'Alby-sur-Chéran** (délégation de la Communauté de Communes du Pays d'Alby).

Le SIGAL gère également l'administration et le financement du **CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) en Albanais**.



**SITOA**  
Syndicat mixte Interdépartemental de  
Traitement des Ordures de l'Albanais

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** a délégué la compétence opérationnelle des ordures ménagères au SITOA.

La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collective sélective, déchetteries) s'effectue par le SITOA qui adhère au **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)** pour le traitement des ordures ménagères (incinération des déchets non-recyclables).

Le SITOA fait un appel de fond auprès de la Communauté de Communes pour couvrir les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers. Cette dernière le répercute auprès de ses habitants sous forme de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**.



**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)**

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** possède la compétence tourisme depuis 2003 et participe activement au développement touristique de l'Albanais par le biais de l'OTAPS.

Depuis 2012, l'office de tourisme revêt le statut **d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)**, forme qui a été mis en place par la Communauté de Communes suite à une décision du Conseil Communautaire. L'office de tourisme est lié par **une convention d'objectifs** établie sur 3 ans.



**Syndicat Intercommunal  
d'adduction d'eau de la Veïse**

**Syndicat Intercommunal pour l'aménagement  
du Bas Chéran (SIABC)**

**Missions du syndicat :**

- Aménagement, valorisation de la rivière du Chéran et de ses berges, entretien des ouvrages suite au contrat de rivière
- Etudes et réalisation de toutes études ou opérations prévues au contrat

## Mutualisation des services

### Le secrétariat de mairie itinérant

La Communauté de Communes a mis en place depuis 2006 un service mutualisé de secrétariat de mairie itinérant et s'adresse à l'ensemble des mairies du canton de Rumilly.

#### Création d'un service de secrétariat mutualisé en 2006

Créé en 2000, le réseau des secrétaires de mairies du canton de Rumilly est à l'origine de la création du service.

Les 18 secrétaires de mairie du canton se réunissent tous les trimestres depuis 14 ans sur le principe de **l'accueil itinérant**. Ce principe favorise les échanges entre les agents des communes mais aussi avec la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et permet **une meilleure connaissance de l'intercommunalité et de ses pratiques**.

Pour les secrétaires, le réseau constitue une source d'informations et d'échanges sur leurs pratiques professionnelles et permet pour certaines de **rompre de leur isolement**.

Le réseau propose aux agents des communes **des actions de formation adaptées à leur besoin**. Des outils de travail

concerté ont été élaborés comme le guide administratif, des fiches de procédure...

Après une étude menée auprès des 18 communes par le réseau, le résultat a fait ressortir **un réel besoin de renfort en secrétariat**.

Afin de répondre aux besoins des mairies, le service a donc été créé par délibération du Conseil Communautaire en décembre 2005, suivi du recrutement en juin 2006 de l'agent Audrey Daviet.

Les besoins au niveau des communes sont variables, la Communauté de Communes est en constante phase de développement (prise de compétences, croissance des services...) et a également besoin de renfort ponctuel en interne.

#### Des missions dédiées aux besoins externes des communes et internes à l'intercommunalité

Ce premier poste mutualisé a donc été organisé autour de deux missions :

- **Mission principale et prioritaire** : subvenir aux besoins des communes membres pour pallier à une absence ou à un surcroît de travail.
- **Mission secondaire** : gérer le poste et subvenir aux besoins des services de la communauté de communes.

Lors des interventions en mairie (en moyenne 30% du Temps Complet) :

- Accueil et secrétariat / Actes administratifs / Etat-Civil / Divers
- Urbanisme
- Finances/Comptabilité
- Gestion du Personnel

Lors de sa présence à la Communauté de Communes :

- Suivi et Gestion du poste de secrétariat de mairie itinérant / Formations
- Aide aux différents services et notamment au niveau de la facturation de l'eau et de l'assainissement depuis 2011 (prise de compétence du service eau et assainissement)

### Chiffres clés

- **14 communes sur 18** ont déjà fait appel au service depuis sa création
- **6 communes différentes par an en moyenne**
- **300 heures d'interventions par an en moyenne**, pour des missions diversifiées (tâche précise ou gestion de la mairie dans son intégralité)
- Les interventions sont plus importantes le 1er et le 4ème trimestre de chaque année
- **2286 heures cumulées d'interventions depuis septembre 2006** (2/3 pour des remplacements et 1/3 pour des renforts)
- **70% du temps travaillé pour le remplacement**
- **30 % du temps travaillé pour le renfort et l'apport d'un appui technique**
- **Un coût horaire du 22,12€** refacturé aux communes (frais de déplacement non facturés)

## Mutualisation des services

## Bilan de 8 années de services (2006-2014) en heures effectives

Communes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Observations	
Bloye					89,50	11,25	9,50	16,75	18,50	2010 R / 2011 R / 2012 S 2013 S/ 2014 S+F	
Boussy	15,00	99,00	7,50		11,00	1,00	5,25	3,00	17,00	2006 RC / 2007 R+S / 2008 RC / 2010 RC / 2011 RC 2012 R / 2013 R / 2014 S	
Crempigny- Bonnguête						37,00	38,50	20,75	3,00	2011 R / 2012 S / 2013 S 2014 S+RC	
Etercy		6,50								2007 R	
Hauteville- sur-Fier		83,25			28,25	77,00				2007 R+S / 2010 S / 2011 R	
Lornay									20,75	2014 S	
Marcellaz- Albanais	16,00	26,25		53,75	37,25	40,75				2006 S / 2007 S / 2009 R 2010 S / 2011 R	
Marigny- Saint-Marcel							12,75			2012 R	
Massingy	4,00	113,00	53,75		14,75	105,75		15,00	52,75	2006 R / 2007 R+S / 2008 S+RC / 2010 R / 2011 S 2013 R / 2014 R+S	
Moye		46,50	49,00	52,00	111,25	3,50	127,00			2007 R+RC / 2008 R+RC 2009 R / 2010 RC / 2011 RC / 2012 RC	
Rumilly											
Saint-Eusèbe											
Sâles		28,00	208,50			87,50	10,00	121,50	73,75	2007 R / 2008 R+S / 2011 R+S / 2012 S + 2013 R 2014 S+R	
Thusy			24,50			41,50				2008 R / 2011 R	
Val-de-Fier											
Vallières								53,75	21,75	2013 R / 2014 R+S+F	
Vaulx				61,25						2009 R	
Veronnex											
TOTAL	35,00	402,50	343,25	167,00	292,00	405,00	203,00	230,00	207,50	S= Surcroît/ Renfort R= Remplacement RC = Remplacement congés F = Formation	
Observations	début sept			congé parental + tps partiel							

L'agent est intervenu dans **7 communes du canton**. Ce sont au total un peu plus de **207 h d'intervention en mairie** (230h en 2013, 203h en 2012, 405h en 2011 et 292h en 2010).

Cette année 2014 fut donc mitigée au regard du nombre d'heures d'intervention mais **les missions évoluent cette année avec d'avantage de mission d'appui technique**.

Le reste du temps de l'agent a été consacré au service eau et assainissement de la Communauté de Communes sur la facturation

## Mutualisation des services

### Mutualisation de services avec la ville de Rumilly

Des actions ont été engagées ces dernières années sur différents types de collaborations opérationnelles entre certains services de la ville de Rumilly et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

#### L'éveil musical dans les écoles

Depuis la rentrée 2010 est effective la mise à disposition de **deux postes de musiciens intervenants en milieu scolaire de la ville de Rumilly** au profit de la Communauté de Communes pour la compétence **éveil musical dans les écoles** du canton.

#### Le service informatique et réseaux

Lors de l'élaboration et de la finalisation du projet communautaire approuvé en 2009, un comité de pilotage permet d'animer la réflexion de plusieurs projets sur la mutualisation entre la Communauté de Communes et les communes membres : **l'informatique, les affaires juridiques, les marchés publics et l'urbanisme.**

Concernant la gestion informatique, des actions ont été proposées suite à différentes analyses. Il a été décidé d'une part de proposer des alternatives de mutualisation informatique pour les communes du canton de Rumilly (mairies et écoles) et d'autre part de faire appel au **service systèmes d'information (informatique et téléphonie) de la ville de Rumilly** pour mutualiser la tâche sur l'ensemble des structures occupantes des locaux de la Manufacture à Rumilly (SIGAL, SITO, OTAPS).

#### Le service bâtiment

Depuis 2012 est opérationnelle la mise à disposition **du service maintenance des bâtiments de la ville de Rumilly** pour assurer les petits travaux d'entretien des locaux de la Communauté de Communes à **la Manufacture** ainsi que **la ferme du plan d'eau** à la base de loisirs de Rumilly.

Cette mission, sous forme de **convention de mise à disposition** entre la ville de Rumilly et la Communauté de Communes, s'est réalisée au cours de l'année 2012 et a été présentée aux élus lors de différentes réunions et instances fin 2012 pour être validée début 2013.

Ainsi **la mise en place du service mutualisé d'informatique et de téléphonie depuis septembre 2013** permet de répondre à un besoin sur le plan technique, matériel et humain : la Communauté de Communes bénéficie de compétences et de moyens plus performants et adaptés aux évolutions de la structure, tout en permettant d'économiser également des frais de personnel et de maintenance.

### Mutualisation de services entre intercommunalités

La Communauté de Communes possède la compétence pour gérer, dans le cadre d'une **politique touristique intercommunale** en partenariat avec l'**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie**, les sentiers de randonnées (pédestre, VTT et équestre).

Plusieurs actions sont concernées dans le cadre du **schéma directeur des sentiers** :

- la création des sentiers de randonnée pédestre et de VTT inscrits au PDIPR en lien avec les services du département ou des sentiers d'intérêt communautaire
- assurer la maîtrise foncière des itinéraires
- établir les plans de balisage
- passer commande et assurer le suivi et la réception des travaux de création et d'entretien des sentiers.

La Communauté de Communes a besoin pour cela de moyens techniques et humains afin de mener à bien les actions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle.

Dans cet objectif, **les communautés de communes du canton de Rumilly et du pays d'Alby** ont exprimé communément leurs besoins d'organiser et d'aménager la gestion et l'entretien des sentiers.

Pour cela, **un poste mutualisé de responsable du service sentier a été créé** est mis à disposition à hauteur de 50% du temps de travail pour chaque communauté de communes. Le recrutement de l'agent Xavier Barraud a eu lieu en septembre 2013.

## Schéma de mutualisation des services

### Qu'est-ce que la mutualisation des services ?

Le terme recouvre de multiples réalités et une définition relativement large. C'est essentiellement un levier pour réaliser des économies d'échelle, en décloisonnant et en renforçant l'efficacité des administrations municipales et communautaires (réduction des doublons, renforcement des synergies...) tout en créant une culture commune.

Ces enjeux ont conduit à l'obligation pour les institutions concernées d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services, comportant essentiellement deux volets : un volet rétrospectif avec un audit des pratiques de mutualisation existantes et un volet prospectif avec l'élaboration d'un projet de mutualisation à mettre en oeuvre pendant la durée du mandat.

### Vers un schéma de mutualisation des services en 2015

Ainsi et conformément aux obligations et aux échéances fixées par le législateur (**Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales**), la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a **lancé en octobre 2014 un schéma de mutualisation des services, qui sera finalisé mi-2015.**

Celui-ci s'accompagnera d'une réflexion et d'une démarche volontaire sur les questions relatives à **l'organisation des services des collectivités locales.**

La Communauté de Communes, forte de son expérience et de sa pratique en matière de mutualisation de services et de biens et de ses compétences actuelles et futures, souhaite engager **une démarche concertée avec ses 18 communes membres et les syndicats intercommunaux sur la question des ressources humaines.**

Il s'agit de déterminer sur le court terme (< 3 ans), le moyen

terme (6 ans fin du mandat) voir le plus long terme (> à 6 ans) quels moyens humains (ou matériels) doivent être partagés, transférés ou maintenus au sein des différentes collectivités du territoire.

**La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)** prévoit l'introduction d'un **coefficient d'intégration et de mutualisation (CIM)** dans la répartition de la dotation intercommunale pour inciter les institutions concernées de se lancer rapidement dans la démarche.

Il correspondrait à la part des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly dans les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du bloc communal. Ce paramètre sera alors valorisé dans le calcul de l'attribution de **la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).**

### Quel rôle et quels objectifs se donner pour ce schéma ?

Elaboré pour ce début de mandat 2014-2020, **le schéma de mutualisation doit s'inscrire dans le projet politique et territorial de la Communauté de Communes.**

A ce titre, il constitue un outil de planification et de communication interne et externe. Il comprend **des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels.** En découlent **le type de mutualisation souhaité, les compétences ou services (fonctionnels ou opérationnels)** devant être transférés ou mutualisés et celles qui doivent être maintenues au niveau communal.

Le schéma d'organisation et de mutualisation de services devra permettre aux collectivités locales **de dresser un état des lieux** en la matière et de définir les objectifs et les

moyens respectifs de chacune **en matière de ressources humaines ou d'équipements partagés.**

Le schéma d'organisation et de mutualisation de services devra identifier et analyser les activités des collectivités locales pour lesquels **une mise en commun de moyens** est pertinente pour :

- **la qualité du service rendu aux habitants**
- **les économies d'échelle susceptibles d'être réalisées**
- **la valorisation des compétences professionnelles des agents**
- **une meilleure lisibilité de l'action publique locale**

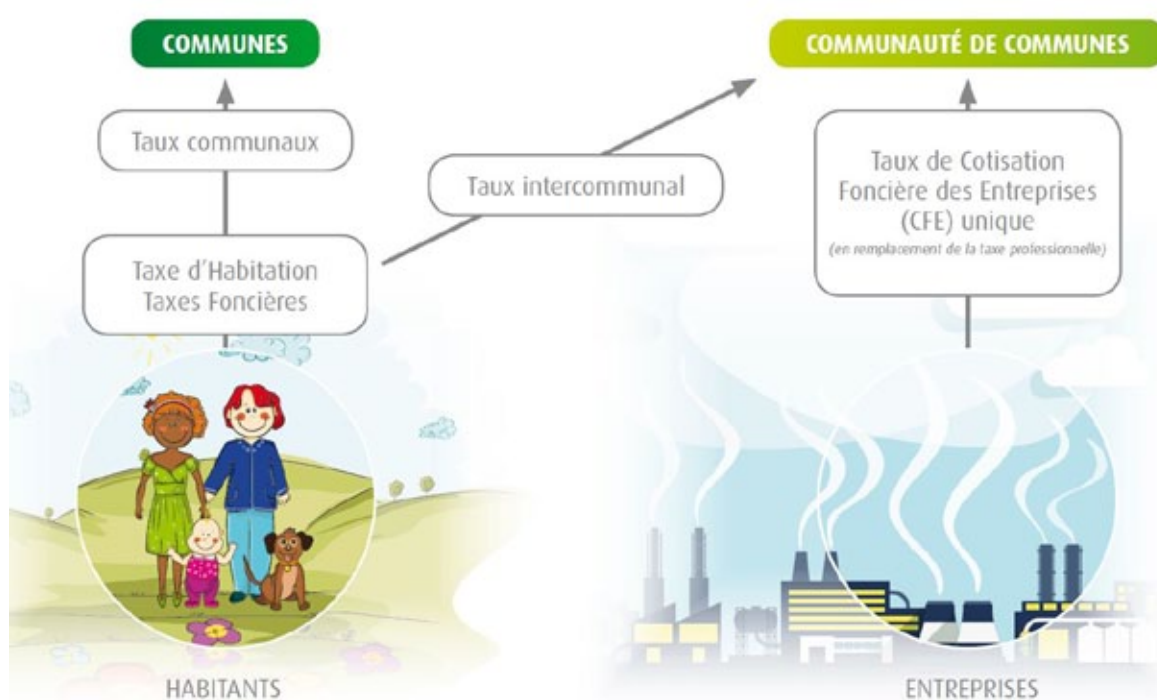
## Vers une harmonisation fiscale sur le territoire communautaire

### Passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1er janvier 2015

La Communauté de Communes est passée de manière optionnelle à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1er janvier 2015 suite à une décision du Conseil Communautaire du 6 janvier 2014.

Dans ce régime, l'intercommunalité se substitue progressivement aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle.

Le groupement perçoit le produit des impositions économiques des communes regroupées, vote le taux de la CFE et décide des exonérations (ce qui revient à mettre en place une CFE unique sur tout le territoire de l'EPCI). Les communes conservent cependant dans leur intégralité les autres impositions.



### La suppression de la Taxe Professionnelle

Les ressources des intercommunalités ont été bouleversées depuis la réforme de la fiscalité locale de 2010, ayant conduit à la suppression de la taxe professionnelle. Celle-ci constituait la principale recette des communautés sous le régime de la **taxe professionnelle unique (TPU)**.

C'est cette taxe professionnelle qui a été remplacée par la **contribution économique territoriale (CET)** et d'autres taxes sur les entreprises de réseaux ou sur les surfaces commerciales. Pour compenser les effets de la suppression de la taxe professionnelle, a été mis en place un **fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales (FNGIR)**.

## Finances

Le 4 mai 2009, le Conseil Communautaire adoptait le **projet communautaire** (voir page 16, 17 et 18) qui se décline en compétences et actions à mener sur le canton de Rumilly à court terme (< 3 ans), moyen terme (6 ans) et long terme (au-delà de 6 ans).

Ces projets sont identifiés dans chacun **des domaines de compétences de la Communauté de Communes** (voir page 11 et 12) : aménagement de l'espace et urbanisme; développement économique; équipement, infrastructures et accessibilité, ; transports et déplacements; développement social et logement; environnement; tourisme, sport et culture.

Pour être en mesure de financer le programme des actions décidées par les élus, la Communauté de Com-

munes **établit un budget, c'est à dire recense et chiffre l'ensemble des dépenses et ressources envisagés.**

Pour cela le **Conseil Communautaire vote un budget principal prévisionnel (appelé budget primitif)** chaque année en séance publique, après avoir défini la marge financière dont dispose la Communauté de Communes et détermine ainsi si les projets sont réalisables, d'ici combien de temps et de quelle façon.

Depuis le 1er janvier 2014, **les décisions financières pour un exercice comptable sont retracées au sein d'un budget principal et de 4 budgets annexes** : Zone d'Activités de Madrid, Eau Potable, Assainissement (Collectif et Non Collectif), Transports et Déplacements (Transports Scolaires et Transports Publics de Voyageurs / Déplacements)

## BUDGET PRINCIPAL

### D'où proviennent les ressources financières ?

#### Régime de la fiscalité additionnelle : 3 778 934,00 €

C'est un régime de fiscalité propre aux structures intercommunales fédératives (communauté de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines), c'est à dire pouvant mener la conduite collective de projets de développement local...

De même qu'une commune, la communauté de communes prélève une partie des **quatre taxes directes locales** en votant les taux additionnels.

#### Sur les ménages et les entreprises :

- Dont la part départementale de la **taxe d'habitation** transférée en 2010 à l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle
- **La taxe d'habitation**
- **les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties**

Taxes locales directes	Exercice 2014	
	Taux votés	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	5,32 %	1 653 045,00 €
Taxe foncière sur la propriété bâtie	3,51 %	1 071 006,00 €
Taxe foncière sur la propriété non bâtie	12,82 %	73 170,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 797 221,00 €</b>

#### Sur les entreprises :

- **La contribution économique territoriale (CET)**, composée de la **cotisation foncière des entreprises (CFE)**, reposant sur des bases foncières, et de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, dont le taux est fixé au niveau national par l'Etat.

Taxes locales directes	Exercice 2014	
	Taux votés	Produit prévisionnel
Cotisation foncière des entreprises (CET)	6,41 %	981 713,00 €

Au total, **la fiscalité directe locale s'élève pour l'exercice 2014 à 3 778 934,00 €.**

#### Auquel viennent s'ajouter à titre prévisionnel :

- le produit de la **la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 363 503,00 €**
- **les compensations de l'Etat pour 348 452,00 €** suite à la suppression de la Taxe Professionnelle
  - au titre du **fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) 228 372,00 €**
  - au titre de la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 120 080,00 €**
- **21 520,00 € d'allocations compensatrices**

## Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 2 482 777,00 €

Depuis l'année 2003, la Communauté de Communes a compétence pour lever la TEOM auprès de ses contribuables. **Une hausse de 2,19 % de l'appel de fonds de 2013 portant notamment sur les services mutualisés** (collecte, traitement, collecte sélective, déchèterie) a été appliquée pour l'année 2014 par le SITO. Cette augmentation a pour objectif de couvrir les hausses de fonctionnement qui s'expliquent principalement en 2014 par **une révision des coûts d'incinération** qui passeront de 145 € HT la tonne à 155 € HT la tonne, s'accompagnant d'une révision de la TVA de 3 % (10 % au 1er janvier 2014).

La contribution appelée par le SITO pour couvrir son besoin de financement prend en compte **la redevance spéciale mise en place depuis 2013 auprès des professionnels et du secteur public** qui devrait se chiffrer à 260 000,00 € dont plus de 60 % qui concernerait le canton de Rumilly.

Le taux de la **TEOM** qui est déterminé à partir des bases fiscales est en diminution et passe de 10,83 % en 2013 à **10,57 %** en 2014 pour un produit attendu de **2 482 777,00 €** après avoir pris en compte la fiscalité supplémentaire de 45 523,00 € perçue en 2012.

Année	Besoin de financement	Taux de la TEOM	Variation
2009	2 008 366,00 €	10,75 %	+ 0,56 %
2010	2 089 896,96 €	10,76 %	+ 0,09 %
2011	2 119 580,00 €	10,36 %	- 0,40 %
2012	2 395 311,53 €	10,93 %	+ 5,50 %
2013	2 474 094,00 €	10,83 %	- 0,10 %
2014	<b>2 528 300,00 €</b>	<b>10,57 %</b>	<b>- 2,40 %</b>

## Flux croisés entre budgets : 996 100,00 €

Il s'agit des charges de personnel (857 000,00 €) et des frais de structure (139 100,00 €) supportés par les budgets SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) de la Communauté de Communes.

### Prévisionnel des charges de personnel :

- Pôle Eau / Assainissement : 712 000,00 €
- Pôle Transports / Déplacements : 145 000,00 €

### Prévisionnel des frais des structures :

- Pôle Eau / Assainissement : 85 000,00 €
- Pôle Transports / Déplacements : 54 100,00 €

## Dotation d'intercommunalité : 231 000,00 €

Résultat obtenu après avoir simulé 90 000,00 € de prélèvement sur le montant de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF), qui devrait être mis en place dès 2014 suite à la réduction des concours financiers de l'Etat de 1,5 milliards d'€uros en 2014 et à nouveau en 2015.

**L'article 132 de la loi de finances de 2014** dispose que la réduction de la DGF serait répartie entre autres « *entre les EPCI à fiscalité propre au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement, minorées des atténuations de produits et du produit des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre de la mutualisation des services entre l'EPCI et ses communes membres, telles que constatées au 1er janvier 2014 dans les derniers comptes de gestion disponibles* ».

## Produits des services : 238 000,00 €

Concernant les produits à percevoir des usagers qui bénéficient du service Intercommunal de portage de repas à domicile.

### Mutualisation des moyens humains et des services : 160 000,00 €

Notamment avec le Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL), le Syndicat mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'albanais (SITOA), le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Veïse, le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bas Chéran (SIABC) et l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS). **A cela s'ajoute 7 000, 00 € au titre du service d'itinérance.**

*Pour plus d'informations, voir page 80 «Mutualisation des services».*

### Participation de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) : 52 000,00 €

Au titre du **Contrat Enfance / Jeunesse** et de la prestation de services dans le cadre du Relais itinérant Assistants Maternels et parents (RAM), **dont 3 000,00 € alloués par la Mutualité Sociale Agricole.**

### Autre produits : 39 000,00 €

**20 000,00 € d'indemnités journalières** (arrêts maladies, congés maternités) et **19 000,00 €** au titre de **la prise en charge des tickets restaurants** supportés à hauteur de 50 % par les agents

### Produits du domaine : 7 650,00 €

A hauteur du loyer appelé auprès **de l'association « La Maison du Vélo »** suite aux locaux mis à leur disposition à la base de loisirs, Chemin du Moulin, sur la commune de Rumilly.

### Indemnités gens du voyage : 1 500,00 €

Produits prévisionnels au titre **des droits de séjours lors de l'occupation de l'aire de grand passage**, aux abords de la route de Vallières, sur la commune de Rumilly.

Tarifs adoptés lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2013 :

- **14,00 € par semaine et par caravane**, cela tant que le raccordement électrique n'est pas effectif
- **18,00 € par semaine et par caravane**, si les travaux d'électrifications sont réalisés

### Réduction de l'autofinancement par le transfert des subventions d'investissement à la section de fonctionnement : 4 500,00 €

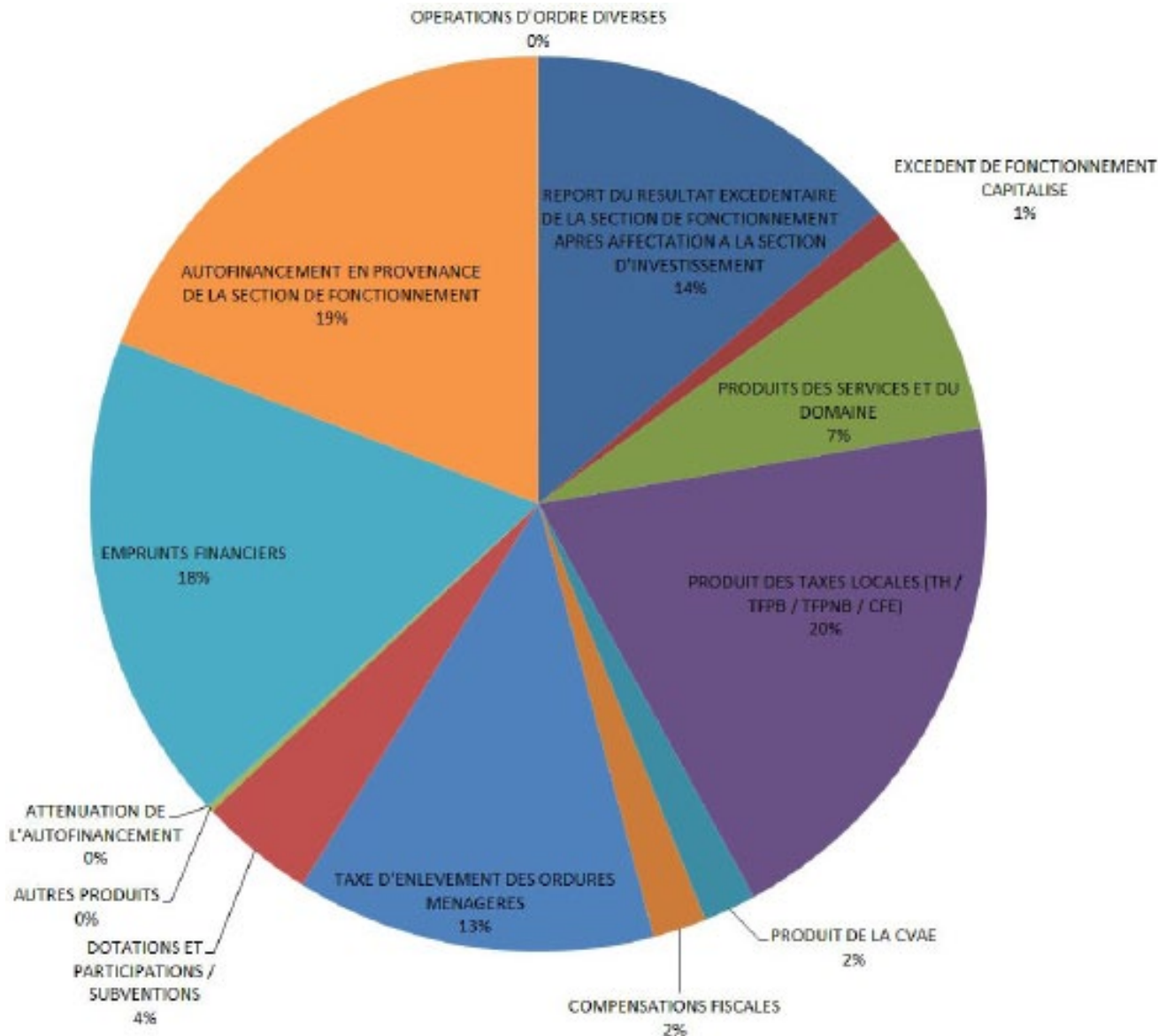
### Report du résultat excédentaire de clôture : 2 632 019,98 €

Après avoir affecté à la section d'investissement **226 025,53 €** nécessaires au besoin de financement de l'année 2013.

## Finances

Le budget primitif 2014 a été voté par le Conseil Communautaire à hauteur de **11 363 955, 98 € en section de fonctionnement** et à **7 777 556, 53 € en section d'investissement**, soit un budget de **19 141 512, 51 € toutes sections confondues**.

### Les recettes de la Communauté de Communes en 2014



Report résultat excédentaire section de fonctionnement (après affectation section d'investissement)	2 632 019,98 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	226 025,53 €
Produits des services et du domaine	1 408 750,00 €
Produit des taxes locales (TH / RFPB / TFPNB / CFE)	3 778 934,00 €
Produits de la CVAE	363 503,00 €
Compensation fiscales	369 972,00 €
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	2 482 777,00 €
Dotations, participations / Subventions	793 500,00 €
Autres produits	40 500,00 €
Atténuation de l'auto-financement	4500,00 €
Emprunts financiers	3 380 000,00 €
Autofinancement en provenance de la section de fonctionnement	3 658 000,00 €
Opérations d'ordre diverses	3 031,00 €

## Vers quels types de dépenses les ressources sont-elles mobilisées ?

### Construction du gymnase intercommunal [Investissement] : 5 569 000,00 € + 37 859,00 € de Reste A Réaliser (au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage)

Le Cabinet Amoland qui s'est vu confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage du gymnase a projeté un coût de travaux de 4 969 000 € auquel il convient d'ajouter 600 000,00 € à titre prévisionnel pour la réalisation d'un dojo.

De manière à faire face à cet équipement, 3 130 000,00 € d'emprunts s'avèreraient nécessaires. Il est toutefois à préciser que le plan de financement reste aujourd'hui strictement estimatif car un certain nombre d'ajustements devront être opérés après avoir eu connaissance notamment des subventions qui seront allouées au titre de la réalisation de cet ouvrage et dont les montants restent encore inconnus à ce jour.

Seuls 400 000,00 € de subventions du Conseil Général de Haute-Savoie sont prévus en recettes. Le montant de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui est sollicité auprès de l'État est de 500 000,00 €. Il restera notamment à voir les soutiens possibles de la Région Rhône-Alpes, de même pour la réserve parlementaire. Faute d'avoir la garantie d'obtenir le financement nécessaire à la construction de cet ouvrage, le principe de l'auto-

risation de programme / crédit de paiement n'est pas retenue bien que ce dispositif ait l'avantage de mobiliser seuls les crédits nécessaires et cela en fonction de l'avancement des travaux. Il a effectivement été privilégié la notion de sécurité d'avoir la totalité des fonds nécessaires à la réalisation de cette opération lors de la signature de l'engagement juridique.

Pour information, des premiers contacts ont été pris auprès d'établissements bancaires (Banque Postale, Caisse d'Épargne, Crédit-Agricole, Crédit-Mutuel) courant juillet 2013 dans le cadre d'une pré-consultation.

### Infrastructures [Investissement] : 250 000,00 €

- Liaison Rumilly / Alby-sur-Chéran : 250 000,00 €

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Marigny Saint-Marcel annulé par le Tribunal Administratif remet aujourd'hui en cause le projet de création de la liaison Rumilly / Alby.

Il est toutefois maintenu dans le cadre des Orientations Budgétaires ce crédit de « principe » (trouvant son équilibre par une ligne d'emprunt) afin de marquer la position et la volonté de la Communauté de Communes d'avancer sur ce projet infrastructurel au titre de sa collaboration avec le Conseil Général de Haute-Savoie.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### [Fonctionnement] : 111 665,00 €

- Partenariat avec le Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby développement : 100 000,00 €

Conformément à la convention d'objectifs pluriannuelle approuvée lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013 il est proposé de maintenir le soutien financier de 2013 par le versement d'une subvention de fonctionnement de en faveur du Comité d'Action Economique.

- Partenariat avec Initiative Grand Annecy depuis 2005 : 11 165,00 €

Plateforme d'initiative locale qui propose un service gratuit à destination de tout porteur de projet de création / reprise d'entreprise sur le territoire du grand bassin annécien et de l'Albanais. Dans l'attente d'avoir connaissance du besoin de financement du PFIL, cette subvention prévisionnelle a été inscrite après révision de + 2 % par rapport à 2013.

- SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) : 500,00 €

Structure permettant à tout porteur de projet viable, qu'il soit agricole, artisanal, de service, résidentiel ou environnemental, de s'installer en milieu rural. Les projets doivent être en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général.

### [Investissement] : 721 136,18 €

- Zone d'Activités Economiques de Madrid : démarrage de la première phase opérationnelle des travaux d'aménagement : 712 000,00 €
- Restes à réaliser au titre de la signalétique : 9 136,18 €

### Fibre optique

**[Investissement] : 265 200,00 €**

- **Soutien à l'installation du réseau d'initiative publique départemental très haut débit (SYANE)**

En partenariat étroit et avec le soutien du Conseil Général de la Haute-Savoie, le **Syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)** a lancé, fin 2012, les travaux de construction des infrastructures du réseau d'initiative publique départemental très haut débit.

L'objectif étant de raccorder à la fibre optique, dans un délai de 5 ans, 90% des entreprises de plus de 6 salariés et près de la moitié des haut-savoyards, puis progressivement 90% des foyers d'ici 10-12 ans.

Ce projet est cofinancé par les intercommunalités, le Conseil Général de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes et l'Etat.

### ENVIRONNEMENT

**[Fonctionnement] : 1 700,00 €**

- **Contrat de bassin Fier et lac d'Annecy**

Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A).

**[Investissement] : 3 200,00 €**

- **Contrat de bassin Fier et lac d'Annecy**

Initié par le Conseil Général de la Haute-Savoie et porté par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A), la Communauté de Communes est engagée dans l'élaboration du futur programme qui pourrait être opérationnel dès 2015.

### LOGEMENT ET CADRE DE VIE

**[Fonctionnement] : 127 338,00 €**

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi): 100 000,00 €**

Lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013, le transfert de la compétence PLU au niveau intercommunal a été approuvé, avec une mise en œuvre opérationnelle et effective depuis le 1er janvier 2015.

A ce titre, **75 000,00 €** de crédits ont été proposés dès 2014 afin de lancer les études nécessaires à l'organisation de cette nouvelle compétence.

De plus, **25 000,00 €** ont été attribués dans l'éventualité de la mise en place **d'un service d'instruction du droit des sols intercommunal** (à budgéter en charges de personnel).

- **Gens du voyage (Aire de Grand Passage) : 21 000,00 €**

Créée en 2004, l'aire de grands passages d'une capacité maximale de 70 places est ouverte annuellement du 1er juin au 30 septembre. Ces frais de fonctionnement sont réservés pour la saison 2014 afin de faire face notamment aux frais prévisionnels de gardiennage et d'entretien.

- **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement : 2 300,00 €**

Frais d'adhésion (cotisation annuelle).

- **Programme Local de l'Habitat : 4 038,00 €**

Frais divers de fonctionnement : observation du marché de l'habitat et suivi des actions du PLH : **1538,00 €** et communication : **2 500,00 €**

**[Investissement] : 332 000,00 €**

- **Programme Local de l'Habitat : 233 500,00 €**

Financement des actions n°5 « Mutualiser les efforts de production de logements aidés » et n°7 « Aide à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel Région QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments)

- **Gens du voyage (Aire de Grand Passage) : 98 500,00 €**

Financement de travaux d'aménagement de l'aire (raccordement électrique) et de signalisation afin de répondre au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

### [Fonctionnement] : 365 000,00 €

- **Portage de repas à domicile : 210 000,00 €**

Le service livre des repas à domicile en liaison froide sur le canton de Rumilly à destination des personnes âgées de plus de 60 ans ou présentant un handicap : ce prévisionnel a été établi pour une base de 38 000 repas (hors frais administratifs et livraison) dont la confection est assurée par le Centre Hospitalier de Rumilly.

- **Partenariat ADCR : 70 000,00 €**

La Communauté de Communes est partenaire financier de l'association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR) au titre de la convention d'objectifs pluriannuelle, adoptée en Conseil Communautaire le 17 décembre 2012.

Ce prévisionnel porte sur **2 prestations** :

- **le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées domiciliées** sur le canton plafonné à **70 000,00 €**.

Soit **2,00 €/habitant** du canton de Rumilly (selon les estimations de l'observatoire départemental pour l'année précédente) et **2,00 €/habitant** pour la population de plus de 60 ans (selon les estimations de l'observatoire départemental pour l'année n-2)

**NB : l'accompagnement et l'aide à la mobilité plafonné à 10 000,00 € (crédits sont désormais pris en charge sur le budget annexe Transports et Déplacements).**

Soit **13,00 € / nombre de personnes transportées** sur l'année précédente.

## TOURISME

### [Fonctionnement] : 204 155,00 €

- **Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie : 174 155,00 €**

Soutien financier de la Communauté de Communes dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle, conformément à la décision du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013.

- **Sentiers de randonnées : 30 000,00 €**

Dans le cadre des **circuits inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)** du Département de la Haute-Savoie, prévision de **20 000,00 €** pour l'entretien des sentiers de randonnées existants : mission qui est par ailleurs confiée au Chantier Local d'Insertion (CLI) dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby.

- **Halte-garderie itinérante (Planet' Karapat): 70 000,00 €**

Le 4 novembre 2013, le Conseil Communautaire attribuait le marché d'exploitation à la SARL Karapat au titre de l'exploitation de la halte-garderie Itinérante intercommunale.

**Démarré en septembre 2014, l'itinérance sur le canton s'effectuera dans les différents lieux mis à disposition par les communes du canton** et la halte-garderie se déplacera sur 5 communes du territoire, une journée par commune.

Chacune des communes concernées mets à disposition de ce service une salle communale dans les conditions prévues dans une convention entre la Communauté de Communes et chacune des communes associées.

- **Chantier Local d'Insertion du Pays d'Alby : 15 000,00 €**

Dans le cadre de l'insertion professionnelle, la Communauté de Communes soutien financièrement le CLI par la répartition suivante entre le canton de Rumilly et d'Alby :

- 50 % du déficit couvert au prorata **du nombre de salariés domiciliés sur le canton de Rumilly**

- 50 % du déficit couvert au prorata **du nombre d'heures d'interventions réalisées auprès des communes du canton de Rumilly.**

S'ajoutent un correctif de l'année 2013 pour **10 000,00 €** faute d'avoir pris en charge sur l'exercice les frais de mise à disposition par la Communauté de Communes du Pays d'Alby qui ont été réceptionnés le 12 février 2014.

### [Investissement] : 40 000,00 €

- **Sentiers de randonnées : 10 000,00 €** de frais de balisage

- **Plan Touristique Départemental : 30 000,00 €** pour la réalisation d'un étude de faisabilité d'une passerelle sur le Chéran, d'un hébergement de plein air et la création d'un évènementiel VTT

## CULTURE

### [Fonctionnement] : 86 000,00 €

- **Eveil musical dans les écoles : 77 000,00 €**

Depuis 2010, la Communauté de Communes a pris la compétence « Eveil Musical dans les écoles ». Par cette action qui vise à développer et à dynamiser la pratique des activités d'éducation musicale dans les écoles et d'ouvrir à la culture tous les élèves du canton, **77 000,00 €** de crédits ont été proposés portant d'une part sur **40 000,00 €** de frais de personnel (mise à disposition par la ville de Rumilly de deux d'enseignants et du directeur) et **37 000,00 €** de projets soutenus d'autre part auprès des écoles pour l'année scolaire 2013 / 2014.

- **Cinéma de plein air : 9 000,00 €**

Depuis 2009, la Communauté de Communes propose chaque été 3 séances de cinéma en plein air (4 séances depuis 2013) dans trois communes du canton de Rumilly (la quatrième sur Rumilly). Cette quatrième projection entièrement financée par la Communauté de Communes pour 2014 porte les crédits jusque-là de 8 000,00 € à 9 000,00 €.

## CONTRIBUTIONS

### [Fonctionnement] : 3 675 982,00 €

- **SITOA : 2 528 300,00 €**

La Communauté de Communes qui a la compétence opérationnelle des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2003, délègue la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collecte sélective, déchetteries) au **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA)**, qui adhère au SILA pour le traitement des ordures ménagères (incinération).

Ce besoin de financement du SITOA appelé auprès de la Communauté de Communes sera financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont le taux demandera à être fixé après notification des bases.

- **SDIS : 893 116,00 €**

En matière de **sécurité civile et d'incendie**, la Communauté de Communes finance le **Services Départemental d'incendie et de secours de Haute-Savoie (SDIS 74)** en lieu et place de ses communes membres depuis 2002. La contribution s'élevait à 887 171,00 € en 2013.

- **SIGAL : 254 566,00 €**

En matière de **d'aménagement du territoire**, la Communauté de Communes finance le **Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat Global et le développement de l'Albanais (SIGAL)** qui a notamment pour vocation à mettre en œuvre les orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Albanais.

## CHARGES DE PERSONNEL

### [Fonctionnement] : 1 728 000,00 €

Titre prévisionnel des frais de personnel évalués pour l'année 2014, dont **35 000,00 €** ont été ventilés en dépenses imprévues dans l'éventualité où les agents à temps partiels demanderaient à reprendre leur fonction à temps complet.

- **Pôle eau et assainissement : 712 000,00 €**

- **Pôle transports / déplacements : 145 000,00 €**

Ces charges sont répercutées aux **trois budgets annexes** (voir page....) concernés et demanderont à être affectés au coût réel en fonction du temps de travail des agents.

La Communauté de Communes compte **43 agents soit 40.3 équivalent temps plein en 2014 :**

- dont **15 agents soit 14.5 équivalent temps plein** pour le pôle eau / assainissement

- dont **3 agents soit 2.6 équivalent temps plein** pour le pôle transports / déplacements

Ajout prévisionnel de **25 000, 00 €** pour la mise en place **d'un service d'instruction du droit des sols intercommunal.**

## AUTRES CHARGES

### [Fonctionnement] : 359 100,00 €

**Frais divers et moyens généraux et techniques :** frais d'énergie locaux, maintenance et entretien, assurance, affranchissement, fournitures administratives....

## Finances

### Subventions

**[Fonctionnement] : 244 520,00 €**

Subventions d'équilibre de fonctionnement au budget annexe Transports / Déplacements :

- Transports scolaires : 166 520,00 €
- Déplacements : 78 000,00 €

### Dépenses imprévues / réserves

**[Fonctionnement] : 252 894,96 €**

Soit 3,39 % des dépenses réelles de fonctionnement (seuil autorisé : 7,5 %)

### Péréquation horizontale

**[Fonctionnement] : 152 000,00 €**

Mis en place en 2012, le **Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

C'est un mécanisme de **redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.**

Il est à rappeler que la loi de finances prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 milliard d'euros.

Toutefois, ne disposant d'aucune information sur le montant du FPIC qui sera appelé en 2014, 152 000,00 € sont projetés, soit plus de 67 % par rapport aux 90 576,00 € de 2013 (34 625,00 € en 2012)

### Indemnités de fonctions des élus

**[Fonctionnement] : 139 000,00 €**

Président et Vice-présidents de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

### Charges financières

**[Fonctionnement] : 114 000,00 €**

- **En-cours de la dette au 1er janvier 2014 :** 1 990 865, 86 €, générant 67 000,00 € d'intérêts.
- **Simulation d'intérêts pour un emprunt : 47 000,00 €** d'intérêts pour un emprunt de 3 130 000,00 €, projeté sur 4 mois en 2014 (taux de 4.5 %)

Remboursement du capital projeté à 224 200,00 €

### Relations élus / communes

**[Fonctionnement] : 70 000,00 €**

- **Frais de formation : 6 000,00 €**
- **Mutualisation des moyens humains** avec la ville de Rumilly (dont le service informatique) : 64 000,00 €

### Communication

**[Fonctionnement] : 30 400,00 €**

Frais de conception et d'impression des supports de communication de la Communauté de Communes (magazine d'informations, affiches...) et gestion des outils numériques (site web et extranet)

### Subventions / Sponsoring

**[Fonctionnement] : 26 201,02 €**

- **Association Art Com'7 : 3 000,00 €**
- **Comité des Oeuvres Sociales (COS) des Collectivités Territoriales du Canton de Rumilly : 5 001,02 €**
- **Comité de foires : 7 000,00 €**
- **Association AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) : 5 000,00 €**
- **Etoile sportive de Vallières (Club de foot) : 1 200,00 €**
- **Club de la Joyeuse Pétanque : 3 000,00 € pour la finale de la coupe de France en 2014**

### Etudes financières et fiscales

**[Fonctionnement] : 15 000,00 €**

**Autofinancement : 3 658 000,00 €**

Affecté au financement de la section d'investissement

### Remboursement du capital des emprunts

**[Investissement] : 224 200,00 €**

### Administration générale

**[Investissement] : 55 000,00 €**

Equipements divers (locaux, informatique...)

### Dépenses imprévues

**[Investissement] : 54 120,00 €**

### Subventions

**[Investissement] : 39 280,00 €**

Subventions d'investissement au budget annexe Transports / Déplacements

### Opérations d'ordre diverses

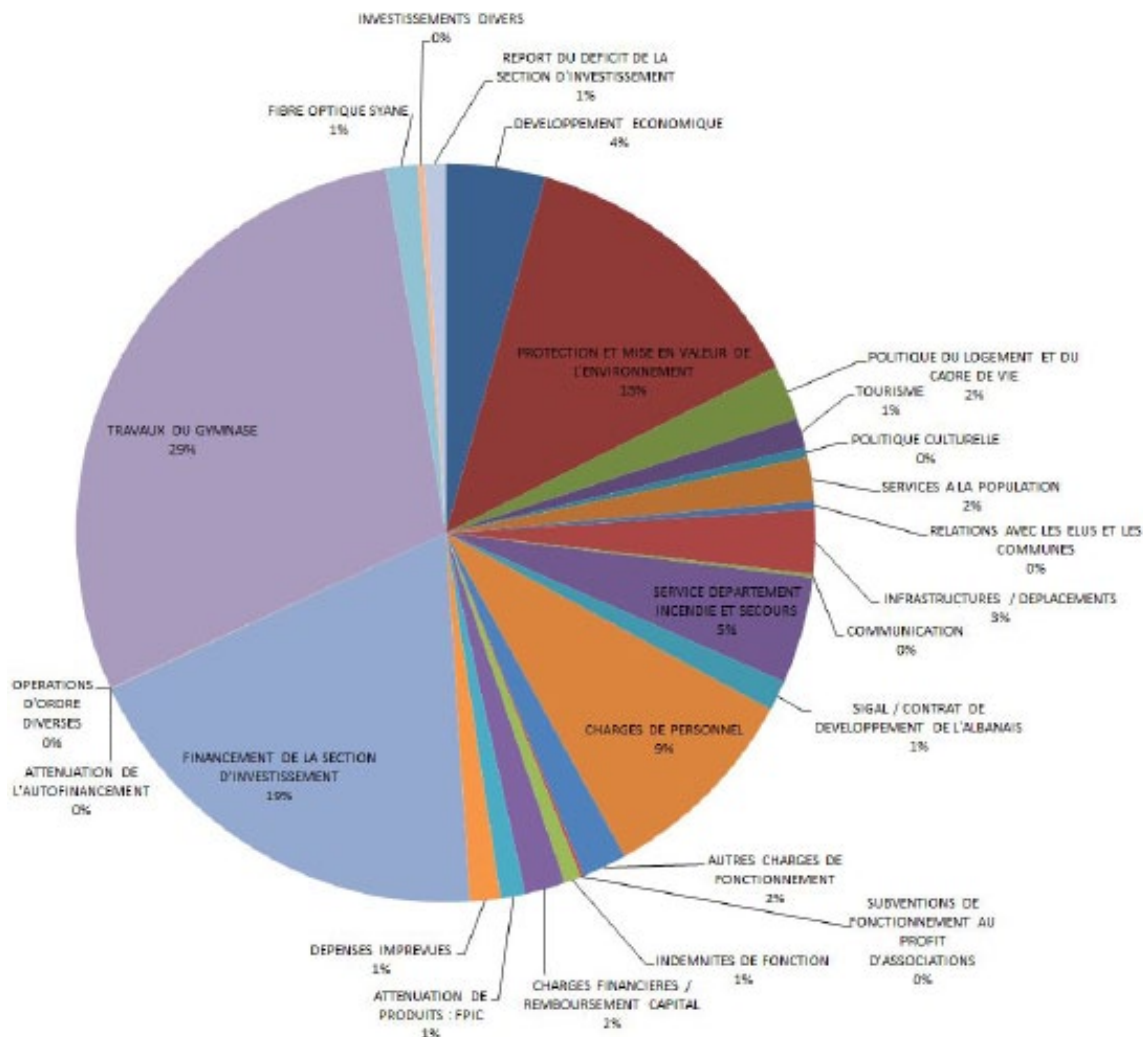
**[Investissement] : 7 531,00 €**

### Déficit d'investissement

**[Investissement] : 179 029,97 €**

Report du déficit de clôture 2013 de la section d'investissement couvert par l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement.

## Les dépenses de la Communauté de Communes en 2014



■ Développement économique	832 801,18 €
■ Protection et mise en valeur de l'environnement	2 533 200,00 €
■ Politique du logement et cadre de vie	459 338,00 €
■ Tourisme	244 155,00 €
■ Politique culturelle	86 000,00 €
■ Services à la population	365 000,00 €
■ Relations avec les élus et les communes	70 000,00 €
■ Infrastructures / Déplacements	533 800,00 €
■ Communication	30 400,00 €
■ Service Département Incendie et Secours (SDIS)	893 116,00 €
■ SIGNAL / Contrat de développement de l'Albanais	254 566,00 €
■ Charges de personnel	1 728 000,00 €
■ Autres charges de fonctionnement	374 100,00 €
■ Subventions de fonctionnement au profit d'associations	29 201,02 €
■ Indemnités de fonctions	139 000,00 €
■ Charges financières / Remboursement capital	338 200,00 €
■ Atténuation de produits : FPIC	152 000,00 €
■ Dépenses imprévues	307 014,96 €
■ Financement de la section d'investissement	3 658 000,00 €
■ Atténuation de l'autofinancement	4500,00 €
■ Opérations d'ordre diverses	3 031,00 €
■ Travaux du gymnase	5 606 859,38 €
■ Fibre optique SYANE	265 200,00 €
■ Investissements divers	55 000,00 €
■ Report du déficit de la section d'investissement	179 029,97 €

## BUDGET ANNEXE Zone d'Activités de Madrid

**712 000,00 €**

- Remboursement sur 10 ans du portage foncier par l'Établissement Public Foncier (EPF):
  - 17 600 m<sup>2</sup> à 35,00 € le m<sup>2</sup> en 2014 : annuité de remboursement se chiffrant à **79 420,00 €**
  - 27 532 m<sup>2</sup> à 35,00 € le m<sup>2</sup> en 2014 : annuité de remboursement se chiffrant à **126 680,00 €**
- Acquisition foncière : **46 900,00 €**
- Frais d'aménagements : **433 000,00 €**
- Honoraires : **26 000,00 €**

## BUDGET ANNEXE Eau potable

**[Recettes de fonctionnement] :**  
**2 890 279,71 €**

- Vente d'eau aux abonnés, travaux de branchements et location de compteurs : **1 231 500,00 €**
- Redevance pour pollution d'origine domestique : **210 000,00 €**
- Surtaxe Véolia : **480 000,00 €**
- Facturation eau de la Veïse à Véolia : **225 800,00 €**
- Report excédent de fonctionnement : **523 789,71 €**
- Transfert de subvention d'investissement à la section de fonctionnement : **219 190,00 €**

**[Recettes d'investissement] :**  
**2 385 083,80 €**

- Nouveaux emprunts : **185 968,33 €**
- Subventions (travaux de renouvellement ou d'amélioration) : **266 861,55 €**
- Remboursement TVA au titre de la DSP : **28 815,96 €**
- Report excédent d'investissement : **310 824,74 €**
- Réserves (résultat affecté) : **204 748,51 €**
- Dotations aux amortissements : **586 849,00 €**
- Virement section de fonctionnement : **798 975,71 €**
- Opérations patrimoniales : **2 040,00 €**

**[Dépenses de fonctionnement] :**  
**2 890 279,71 €**

- Charges à caractère général (achat eau, appel de fonds Veïse, refacturé à Véolia, redevance versée à l'Agence de l'Eau au titre des prélèvements d'eau, entretien et réparation sur réseaux, contrats de sous-traitance, assistance, analyses d'eau) : **750 440,00 €**
- Charges de personnel : **405 000,00 €**
- Charges de gestion courante : **25 965,00 €**
- Atténuation de produits : reversement à l'Agence de l'Eau : **210 000,00 €**
- Charges financières : intérêts sur dette existante et intérêts sur emprunts nouveaux : **76 050,00 €**
- Charges exceptionnelles : **34 000,00 €**
- Dépenses imprévues : **3 000,00 €**
- Dotations aux amortissements : **586 849,00 €**
- Virement à la section d'investissement : **798 975,71 €**

**[Dépenses d'investissement] :**  
**2 385 083,80 €**

- Remboursement du capital des emprunts (sur dette existante et emprunts nouveaux) : **204 419,00 €**
- Investissements courants : **130 910,87 €**
- Travaux (protection ressources, réservoir traitement télégestion, renouvellement et sécurité réseaux) : **1 828 523,93 €**
- Opérations patrimoniales : **2 040,00 €**
- Transfert subvention d'investissement à la section de fonctionnement : **219 190,00 €**

## Budget ANNEXE Assainissement

### Assainissement Non Collectif

**[Recettes de fonctionnement] :**  
**526 455,96 €**

- Redevance assainissement non collectif : **114 043,00 €**
- Participation des particuliers aux études d'avant projet sur opérations groupées et contrôle diagnostic dans le cadre des ventes : **15 000,00 €**
- Subventions portant sur la phase travaux de réhabilitation : **203 550,00 €**
- Prime Agence de l'Eau : **3 810,00 €**
- Report excédent de fonctionnement : **190 052,96 €**

**[Recettes d'investissement] :**  
**13 571,34 €**

- Report excédent d'investissement : **10 726,34 €**
- Dotations aux amortissements : **2 845,00 €**

**[Dépenses de fonctionnement] :**  
**526 455,96 €**

- Charges à caractère général (dont études d'avant projet sur opérations groupées) : **149 566,00 €**
- Charges de personnel : **71 100,00 €**
- Charges de gestion courante : **2 200,00 €**
- Charges exceptionnelles (dont subventions portant sur la phase travaux de réhabilitation de la filière ANC) : **204 686,61 €**
- Dépenses imprévues : **96 058,35 €**
- Dotations aux amortissements : **2 845,00 €**

**[Dépenses d'investissement] :**  
**13 571,34 €**

- Investissements : **13 571,34 €**

### Assainissement Collectif

**[Recettes de fonctionnement] :**  
**2 522 428,97 €**

- Redevance assainissement collectif : **507 792,00 €**
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : **45 000,00 €**
- Surtaxe Véolia : **470 000,00 €**
- Primes d'épuration : **129 000,00 €**
  - dont STEP de Rumilly : **100 000,00 €**
  - dont STEP du canton : **29 000,00 €**
- PAC / PTB : **579 800,00 €**
- Report excédent de fonctionnement : **387 678,97 €**
- Transfert subvention d'investissement à la section de fonctionnement : **403 158,00 €**

**[Recettes d'investissement] :**  
**3 081 656,08 €**

- Nouveaux emprunts : **315 127,03 €**
- Subventions (travaux de renouvellement et d'amélioration) : **449 096,24 €**
- Remboursement TVA au titre de la DSP : **22 510,00 €**
- Report excédent d'investissement : **90 136,19 €**
- Réserves (résultat affecté) : **818 920,65 €**
- Dotations aux amortissements : **775 405,00 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **601 480,97 €**
- Opérations patrimoniales : **8 980,00 €**

**[Dépenses de fonctionnement] :**  
**2 522 428,97 €**

- Charges à caractère général (achat eau, entretien des réseau et STEP, contrats de sous-traitance, honoraires assistance technique, prime d'épuration de Rumilly versée à Véolia, analyses des effluents et prestations diverses) : **458 328,00 €**
- Charges de personnel : **288 000,00 €**
- Charges de gestion courante : **17 500,00 €**
- Atténuation de produits (versement à l'Agence de l'Eau) : **45 000,00 €**
- Charges financières (intérêt sur dettes existante et sur emprunts nouveaux) : **311 715,00 €**
- Charges exceptionnelles : **25 000,00 €**
- Dotations aux amortissements : **775 405,00 €**
- Virement à la section d'investissement : **601 480,97 €**

**[Dépenses d'investissement] :**  
**3 081 656,08 €**

- Remboursement du capital des emprunts (dette existante et emprunts nouveaux) : **506 365,00 €**
- Total investissement (matériels, frais d'insertion, STEP Vallières, achat terrains, travaux de traitement, d'équipement électromécaniques, de réseaux de renouvellement et d'extension) : **2 163 153,08 €**
- Opérations patrimoniales : **8 980,00 €**
- Transfert subvention d'investissement à la section de fonctionnement : **403 158,00 €**

## BUDGET ANNEXE Transports / Déplacements

Equilibré en dépenses et recettes de fonctionnement (1 473 020,00€) et d'investissement (90 500,00 €)

### Transports Scolaires

**[Recettes de fonctionnement] :**  
1 395 020,00 €

- Subvention du Conseil Général Haute-Savoie : 945 000,00 €
- Subvention des communes : 130 000,00 €
- Participation des familles : 148 000,00 €
- Subventions d'investissement transférables : 5 500,00 €
- Participation du budget principal portant sur les frais de transports : 145 000,00 €
- Participation du budget principal portant sur les frais de gestion du service : 21 520,00 €

**[Recettes d'investissement] :**  
52 010,00 €

- Subvention du Conseil Général Haute-Savoie : 21 000,00 €
- FCTVA : 4 000,00 €
- Amortissements immobilisations : 27 010,00 €

**[Dépenses de fonctionnement] :**  
1 395 020,00 €

- Transport des élèves : 1 220 000,00 €
- Charges de personnel et quote-part du temps de travail du personnel administratif : 105 000,00 €
- Fonctionnement général du service : 27 910,00 €
- Indemnités de fonction : 11 500,00 €
- Assurance ADATEEP : 3 600,00 €
- Dotations aux amortissements : 27 010,00 €

**[Dépenses d'investissement] :**  
30 500,00 €

- Signalisation transports scolaires : 25 000,00 €
- Subventions d'investissement transférables : 5 500,00 €

### Déplacements

**[Recettes de fonctionnement] :**  
78 000,00 €

- Participation du budget principal : 78 000,00 €

**[Recettes d'investissement] :**  
38 490,00 €

- Subvention du budget principal : 38 490,00 €

**[Dépenses de fonctionnement] :**  
78 000,00 €

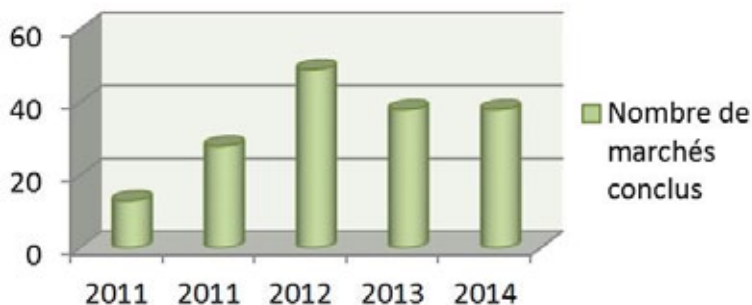
- Semaine Européenne de la mobilité : 5 000,00 €
- Charges de personnel et quote-part du temps de travail du personnel administratif : 40 000,00 €
- Cotisations GART : 1 500,00 €
- Subvention ADCR : aide à la mobilité des personnes âgées : 10 000,00 €
- Fonctionnement général du service : 10 000,00 €
- Indemnités de fonction : 11 500,00 €

**[Dépenses d'investissement] :**  
60 000,00 €

- Parts sociales auprès de la Société Publique Locale SIBRA : 10 000,00 €
- Matériel pour la mise en oeuvre du schéma directeur des déplacements : 50 000,00 €

## Évolution des marchés publics recensés (2010-2014)

### Nombre de marchés publics / accords-cadres conclus



*L'achat public a été réduit lors du 1er semestre 2014, période marquée par les élections municipales et intercommunales, puis renforcé une fois le nouveau Conseil Communautaire installé lors du 2nd semestre.*

### Bilan de l'achat public sur l'année 2014

#### Les lancements de consultations de marchés publics

- **36,6 % des marchés publics recensés** dans le prévisionnel 2014 ont été lancés
- **24 consultations** ont été lancées :
  - 18 marches publics lancés par la Communauté de Communes

Marchés à procédure formalisée	<b>1</b>
Marchés à procédure adaptée supérieurs à 200 000 € HT	<b>2</b>
Marchés à procédure adaptée entre 90 000 € HT et 200 000 € HT	<b>1</b>
Marchés à procédure adaptée inférieurs à 90 000 € HT	<b>13</b>
Marchés subséquents liés à un accord-cadre	<b>1</b>

- 6 marches publics lancés en groupement de commandes dont la Communauté de Communes était adhérente
- 1 marché public lancé en tant que coordinateur

#### La conclusion des marchés publics :

- **38 marchés publics conclus** sur l'année 2014 : 7 marchés publics renouvelés et 31 nouveaux marchés publics
- **4 consultations** ont été en partie préparées fin 2014 et seront lancés tout début 2015

#### Quelques chiffres sur la plateforme de dématérialisation :

- **522 retraits de DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)** par les entreprises pour les 18 consultations lancées sur la plateforme
- **2353 visites sur la plateforme** concernant les marchés publics de la Communauté de Communes soit une hausse du nombre de visite des entreprises de 30,87 % comparé à l'année 2013
- **25 % du nombre de plis total reçus sont des plis dématérialisés** (soit 17 plis dématérialisés)

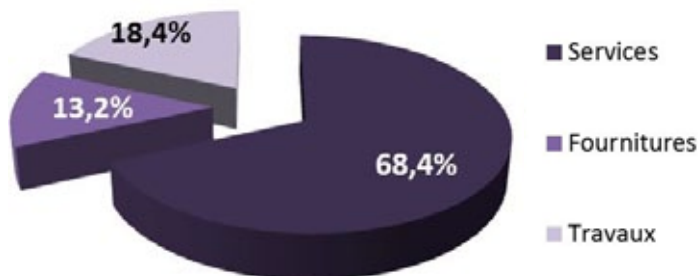
#### Insertion de clause environnementale dans les marchés publics :

- **6 marchés publics intègrent une clause environnementale** dans leurs critères de sélection (33 % des marchés lancés) :

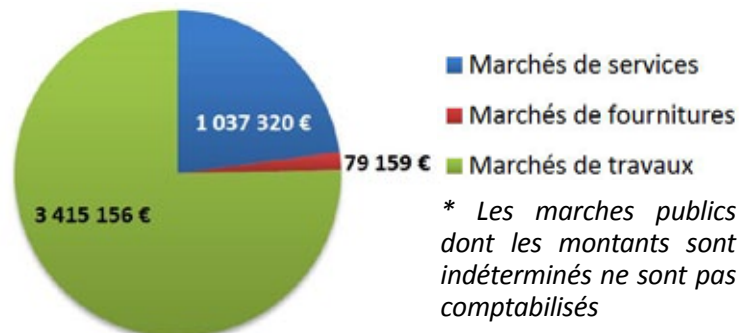
Marchés à procédure formalisée	<b>1</b>
Marchés à procédure adaptée supérieurs à 200 000 € HT	<b>2</b>
Marchés à procédure adaptée entre 90 000 € HT et 200 000 € HT	<b>1</b>
Marchés à procédure adaptée inférieurs à 90 000 € HT	<b>2</b>

## Marchés publics

### Répartition des marchés conclus en 2014 par type



### Répartition des montants des marchés conclus par type\* de marchés en 2014



## Conclusion d'avenants aux marchés publics en 2014

24 avenants aux marchés publics ont été conclus en 2014 :

- 6 avenants ayant une incidence financière, dont 5 aux motifs suivants :
  - 3 avenants ayant une incidence favorable à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
  - 1 avenant de prolongation du marché en raison des élections
  - 1 avenant prévoyant une augmentation de 3,29 % du montant initial du marché

## Synthèse globale 2014 / Perspectives 2015

### Synthèse globale : faits marquants 2014

- **Année 2014 marquée par les élections intercommunales de mars** : malgré une activité de marchés publics réduite au 1er semestre, le renforcement de l'activité au second semestre a permis une stabilisation du nombre de marchés conclus sur l'année entière par rapport à l'année 2013
- **Création d'une Commission d'Achat Public** : uniformisation de la procédure et simplification de l'organisation interne en matière d'achat public, sensibilisation et meilleure lisibilité des élus en la matière
- **Création d'une nomenclature pour les fournitures et services** : évaluation sincère des besoins de la Communauté de Communes dans son ensemble pour un meilleur respect des seuils du code des marchés publics
- **Intervention croissante du service Marchés publics / Affaires juridiques dans le suivi des marchés publics en cours d'exécution** :
  - Exécutions administratives des marchés publics (avenants, ordres de service, facturation...)
  - Exécutions techniques des marchés publics (non-conformité aux pièces du marché...)

Entre 90 et 100 marchés publics sont en cours d'exécution en 2014, selon le recensement effectué

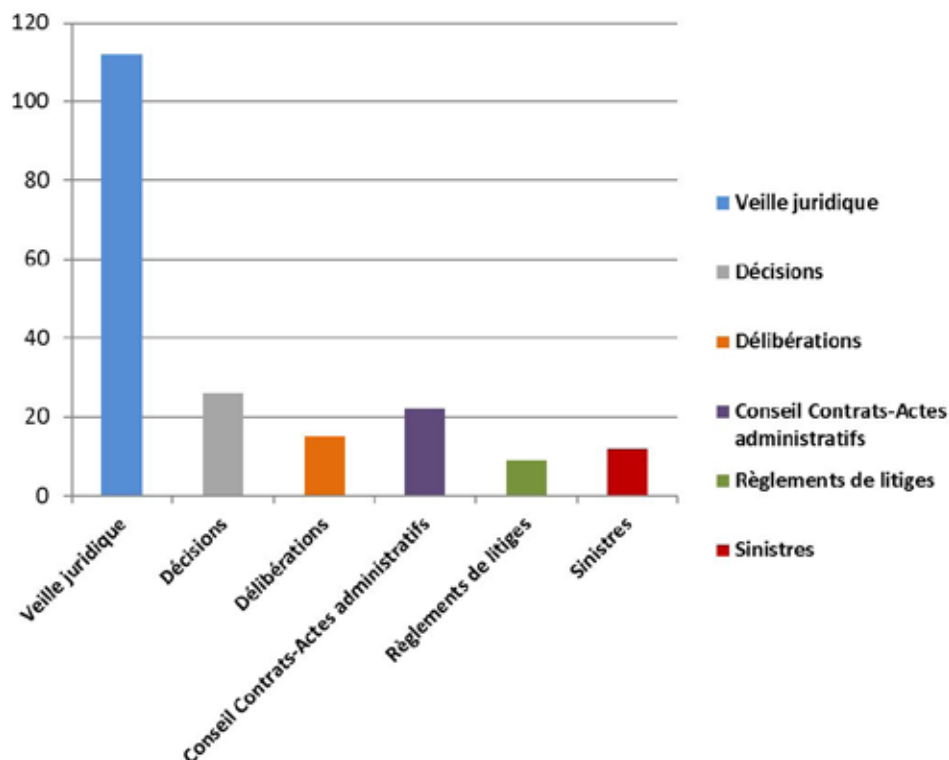
- **Création d'un groupe de travail sur l'achat public durable**
- **Continuité du travail interservices et de l'intervention du service Marchés Publics / Affaires Juridiques** dans le domaine technique en complément de la partie administrative

### Objectifs pour l'année 2015

- Stabilisation du nombre de marchés publics et meilleur lissage de leur lancement sur l'année 2015
- Amélioration du ratio entre le prévisionnel élaboré fin 2014 et le réalisé en 2015
- Mise en œuvre de la nomenclature des fournitures et services créée en 2014
- Continuité dans le rôle d'ingénierie et de conseil auprès des différentes structures dans le cadre de la mutualisation des services
- Accentuation de la prise en compte de la dimension environnementale dans les marchés publics en partenariat avec le SITO A et le SIGAL

## Affaires juridiques

### Volume global sur le suivi des affaires juridiques



#### Veille juridique :

Voir graphique page suivante

#### Décisions :

L'article L2122-22 du **code général des collectivités territoriales (CGCT)** permet aux assemblées délibérantes de déléguer certains pouvoirs au Président pour une gestion facilitée de l'administration.

**Depuis le 28 avril 2014, le Président a délégué de pouvoirs pour prendre toute décision :**

- relative aux marchés publics/accords-cadres à procédure adaptée pour les fournitures et services et convention de groupement de commandes. Il peut également conclure les marchés publics de travaux inférieurs à 1 millions d'euros hors taxe. Dans le cadre de cette délégué, il peut conclure les avenants correspondants (délibération n°2014\_DEL\_060).

- pour ester en justice (délibération n°2014\_DEL\_059).

**Depuis le 07 juillet 2014, le Président a délégué de pouvoirs :**

- de conclure et réviser les contrats de louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

**En 2014, 26 décisions** ont été prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Communautaire (en 2013 : 32 décisions). L'ensemble de ces décisions porte sur les marchés publics/accords-cadres.

#### Délibérations :

Le service Marchés publics /Affaires juridiques a préparé intégralement **15 délibérations** (Le Conseil Communautaire a pris au total 146 délibérations en 2014)

#### Conventions et Arrêtés :

Le service Marchés publics / Affaires juridiques a apporté son conseil juridique préalable à 11 conventions et 12 arrêtés

#### Règlement de litiges :

Le service Marchés publics/Affaires juridiques a apporté son conseil pour le règlement amiable de litiges principalement suite à des défaillances de prestations réalisées par les prestataires extérieurs pour **9 affaires**.

#### Assurances - Sinistres :

12 sinistres recensés sur l'année 2014 , dont 10 déclarés et 9 dossiers clos.

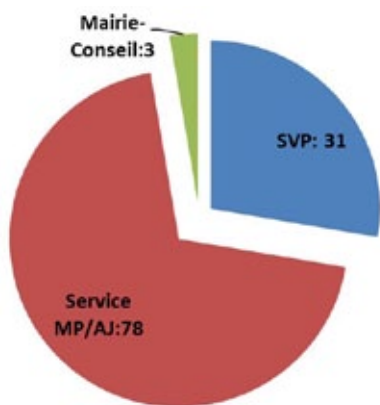
Détail par type de contrat : 3 déclarations sur la responsabilité civile, 3 déclarations sur les dommages aux biens, 3 déclarations sur la flotte automobile et une déclaration sur le bris de glace.

### Perspectives Affaires Juridiques 2015

- Renouvellement des marchés publics d'assurance
- Structuration de la veille juridique

## Affaires juridiques

### Veille juridique

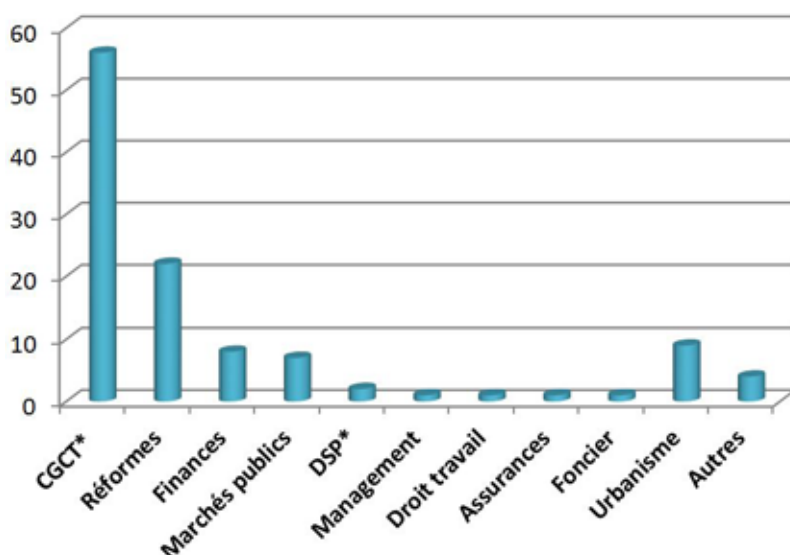


- 101 pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- 9 pour le SIGAL
- 2 pour le Syndicat de la Veïse

\*CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales  
 \*DSP : Délégation de Service Public

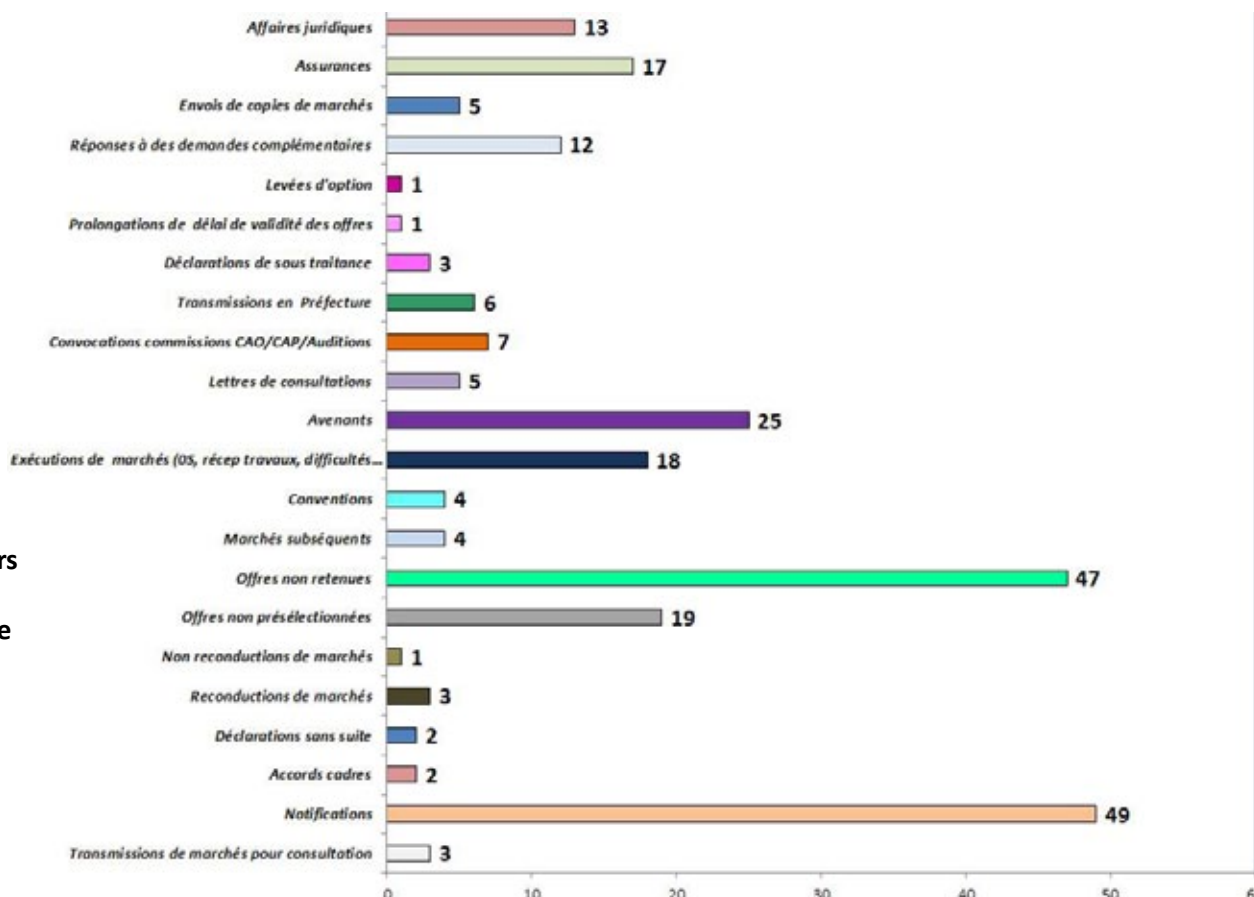
## Répartition des structures bénéficiaires des réponses juridiques

Les domaines d'interventions sont les suivants :



## Courriers du service Marchés Publics / Affaires juridiques

247 courriers effectués pour l'année 2014



## Systeme d'Information Géographique

### Qu'est-ce qu'un système d'Information Géographique ?

Suite au recrutement d'un agent depuis février 2011, la Communauté de Communes dispose d'un service entièrement dédié à la gestion de son système d'information géographique (SIG).

Un système d'information géographique permet de **créer, d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées**, autrement dit géoréférencées, ainsi que de **produire des plans et des cartes**. Ses usages couvrent les activités géomatiques de traitement, de partage et de diffusion de l'information géographique. Cette dernière peut être définie comme l'ensemble de la description d'un objet et de sa position géographique à la surface de la Terre ou de tout autre corps planétaire solide.

Beaucoup de personnes assimilent un SIG à un logiciel alors que ce n'est que l'une des composantes d'un système incluant en plus le matériel, les bases de données, les acteurs, les outils et les méthodes.

La personne responsable d'un SIG, dans une structure (publique comme privée), est appelée « **géomaticien** » ou plus **vulgairement « sigiste »**. Ils remplacent, pour beaucoup d'entre eux, les anciens cartographes, qui n'avaient pas de vocation à l'informatique.

### Une base de données pour la gestion des réseaux humides

La 1<sup>ère</sup> vocation du SIG a été de **mettre en place une base de données géographiques pour la gestion des réseaux humides pour l'eau potable et l'assainissement (collectif et non collectif)**. Cela permet au service d'améliorer la connaissance de ses installations et de faciliter leur consultation tout en offrant un véritable outil d'aide à la décision.

**Que ce soit pour les réseaux d'eau potable ou d'assainissement**, le SIG est entré dans une phase d'exhaustivité, après une 1<sup>ère</sup> phase ayant consisté à incorporer en masse les

**plans de récolement** (qui décrit les travaux réellement effectués à la fin d'un chantier, par opposition aux **plans projet** qui décrivent les travaux prévus) disponibles dans une base vide.

**En 2014, le travail a avant tout porté sur l'ajout de nouveaux plans issus des travaux récemment réalisés, ou bien l'intégration d'anciens plans papier.**

Ainsi, **la numérisation des réseaux humides est de plus en plus exhaustive**, même si certaines zones demeurent peu précises voire manquantes.

Le SIG comptabilise fin 2014 **plus de 500 kilomètres de conduites principales d'eau potable** (dont la Communauté de Communes est propriétaire ou gestionnaire) et en tout **plus de 560 kilomètres de réseau, conduites principales et branchements confondus**.

**Les conduites principales d'eau usée** représentent quant à elles **plus de 192 kilomètres et 215 kilomètres au total**, conduites principales et branchements confondus.

**Le linéaire de conduites d'eaux pluviales** s'élève quant à lui à **plus de 91 kilomètres**

### Une base de données pour la gestion des transports scolaires

Un des projets importants de l'année 2014 a été de créer **une base de données des transports scolaires (arrêts et circuits) existants sur le canton de Rumilly**. Cette base permet désormais d'avoir un inventaire exhaustif des arrêts et des circuits scolaires dont la collectivité a la gestion. C'est un bon outil d'aide à la décision, mais également d'appui technique pour les agents.

## Systeme d'Information Géographique

### Cartographie touristique de l'Albanais

Autre projet de l'année 2014 : la réalisation d'une cartographie touristique (fond de carte simplifié adapté à la randonnée) pour l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie. Cette cartographie a servi de socle pour la réalisation de dépliants touristiques de randonnées en Albanais.

### Une base de données de suivi de projets

Autre évolution apportée au SIG en 2014 : la réalisation d'une base de données pour le suivi des projets portés par la Communauté de Communes. Eau, assainissement, grands projets structurants comme le futur collège, cette base permet, via la cartographie interactive mise à disposition, de localiser l'implantation des projets, de suivre leur avancement, mais aussi de consulter les documents s'y référant.

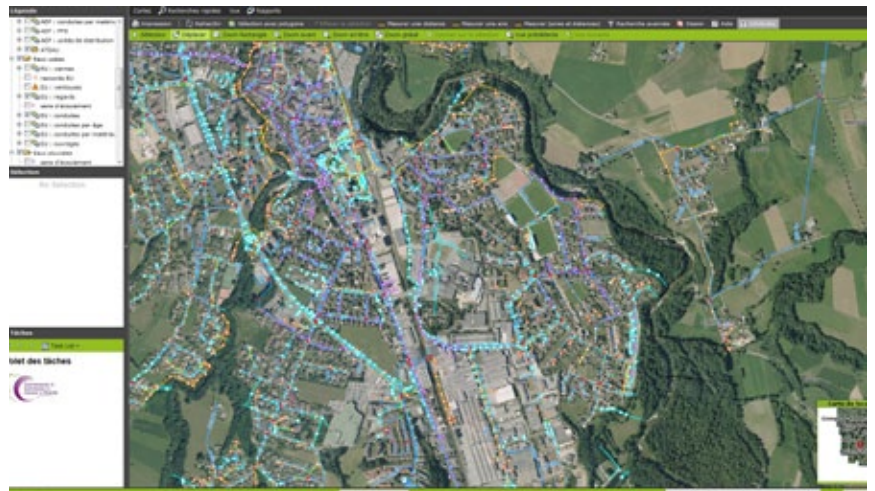
### Amélioration de la cartographie interactive

Le service SIG a mis en place depuis plusieurs années une interface permettant à l'ensemble des agents de la Communauté de Communes de consulter librement les données géographiques. Ainsi le choix s'est porté sur une cartographie interactive en ligne issue de logiciels libres : GéoAlbanais.

Issue de logiciels libres, cette cartographie permet la consultation, l'interrogation et l'impression de la plupart des référentiels ainsi que des données métiers comme les réseaux humides. Elle a été améliorée au cours de l'année 2014, notamment dans son intégration avec d'autres applications.

Une liaison dynamique a été mise en place entre le SIG et notre application de gestion des DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), tout comme l'application de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur).

En résulte une simplification des tâches pour les agents, et donc un gain de temps dans le traitement des dossiers. La localisation des interventions sur le réseau permet désormais de déterminer plus facilement les zones problématiques et ainsi d'orienter la politique de renouvellement du réseau.



### Possibles évolutions

Acquisition de dispositifs mobiles permettant la géolocalisation ainsi que la consultation du SIG sur le terrain :

- Améliorer la connaissance et la précision des réseaux existants.
- Lever les réseaux neufs et/ou les modifications dans le cas de travaux de faibles ampleurs.
- Réduire les risques de casse / arrachage de canalisations en proposant des plans plus précis aux entrepreneurs de travaux publics
- Eviter le déplacement systématique des agents pour repérer les réseaux peu précis lors des demandes de DICT.
- Les agents partiront sur le terrain avec l'intégralité des éléments du réseau (mis à jour), à toutes les échelles, et avec un moyen de les repérer plus efficacement
- Du matériel qui pourrait répondre à d'autres besoins de la collectivité : urbanisme, randonnée...

## Le rôle du service au sein de la Communauté de Communes

Indispensable à la connaissance des projets et de l'action des élus, le service communication est le **relais principal d'information et de lisibilité de la Communauté de Communes auprès de la population.**

Ses missions principales sont d'informer les citoyens, les médias, les structures publiques et les partenaires associés sur les actions de la collectivité en réalisant l'ensemble des moyens écrits et numériques mis à disposition.

Le service travaille régulièrement sur la mise à jour des supports de communication utilisés en interne afin d'harmoniser les visuels et appliquer la **charte graphique** établie.

Tout au long de l'année, le service transmet régulièrement des **communiqués et dossiers de presse** à la presse locale

sur l'actualité des services, et invite les journalistes lors d'évènements ou manifestations particulières afin d'échanger et d'être le relais direct des médias vers la population.

Par ailleurs, un travail d'équipe est constamment mené en interne entre élus et services pour restituer au mieux l'actualité de la collectivité. Des groupes de travail ponctuels avec les élus, agents et partenaires concernées se charge **de préparer et d'assurer le suivi des grandes actions de communication ainsi que les événementiels** mis en place dans le cadre du budget alloué.

Le service se consacre également au développement de la **communication interne des services**, utile au bon fonctionnement et à la cohésion entre agents et élus.

## Publications

### Le magazine d'information de la communauté de communes

**Support généraliste sur l'actualité de la Communauté de Communes**, le 22ème numéro est paru cet hiver 2014/2015. La conception graphique est réalisée par l'agence de communication Future Création. Le magazine est distribué à hauteur de **13 000 exemplaires** à destination **des 28 000 habitants du canton, des institutions (18 mairies du canton) et des partenaires associés à la collectivité.**

La **version numérique du magazine** est largement diffusée et reste lisible et téléchargeable sur le site web de la Communauté de Communes.

**A partir de 2015, le magazine deviendra un support annuel d'informations** : son contenu deviendra plus riche et traitera de sujets de fond qui ont marqué les actions de la collectivité sur l'année écoulée. Restant un support papier d'information de la vie locale indispensable auprès des habitants du canton, il sera prochainement complété par de l'information multimédia plus proche de l'actualité.

### Les rapport d'activités de la Communauté de Communes et du SIGAL

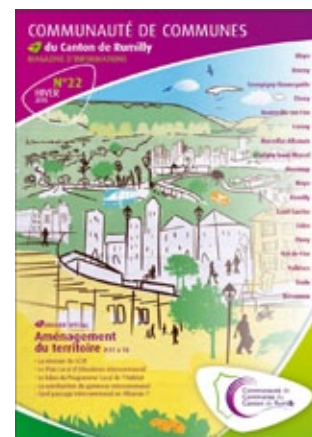
Conformément aux obligations légales, le service réalise en interne le rapport d'activités de la Communauté de Communes ainsi que celui du SIGAL pour chaque année civile afin de présenter les actions récentes des structures communales.

Ils sont adressés par le Président, en début d'année au maire de chacune des communes membres accompagné du compte administratif.

### Le guide des transports scolaires et les fiches horaires

**Dédié essentiellement aux parents et à leurs enfants**, le guide des transports scolaires est réactualisé chaque année à l'occasion **des périodes d'inscription en juin** et offert notamment avec la **carte annuelle des transports scolaires.**

L'information est complétée par **des fiches horaires des autocars scolaires** pour chaque commune du canton.



## Communication

### Le Trott'infos (Relais Itinérant Assistants Maternels et Parents)

C'est la lettre d'information du relais. Dédiée aux assistants maternels, aux professionnels de la petite enfance et aux parents, ce support présente l'actualité du service, le calendrier des animations collectives et les activités proposées par l'équipe du relais. Le personnel du relais se charge de la rédaction des contenus, le service communication met en forme. Il y a eu 4 parutions en 2014, sur un total de 37 numéros disponibles sur le site web de la Communauté de Communes.

### La Gazette (Portage de repas à domicile)

C'est la lettre d'information des bénéficiaires du service de portage de repas. Ce support prolonge la mission d'accompagnement et de soutien du service pour les personnes en perte d'autonomie. Elle informe sur les missions du service de portage de repas à domicile mais aussi sur les tarifs et les conditions d'inscriptions. Il est reproduit en 200 exemplaires. Tous les numéros sont disponibles sur le site web de la Communauté de Communes.

### Le P'tit Barjaqueur (Plateforme des services à domicile du SIGAL)

Réalisé pour le service social du SIGAL, ce journal de 4 pages est conçu en interne et reproduit en 800 exemplaires. 3 numéros ont été publiés en 2014 et distribués aux bénéficiaires de l'ADMR (réseau associatif de services à la personne) par le relais de la plateforme des services à domicile.



## Interactivité

### Le site internet ([www.cc-canton-rumilly.fr](http://www.cc-canton-rumilly.fr))

Le site web de la Communauté de Communes a fait l'objet d'une refonte dont la nouvelle version a été mise en ligne en février 2012. Les usagers peuvent désormais naviguer sur une version plus claire et plus complète qui présente de nouvelles fonctionnalités.

**Le règlement de la facture d'eau potable et d'assainissement peut se faire désormais directement en ligne**, une place plus importante est notamment octroyée aux **actualités** et **événements** de la collectivité en page d'accueil. La création de raccourcis permet aux internautes d'accéder plus facilement aux rubriques.

Les actualités et les informations contenues sur le site sont régulièrement mises à jour par le service tout au long de l'année.

### Le réseau extranet ([extranet.cc-canton-rumilly.fr](http://extranet.cc-canton-rumilly.fr))

Les différents modules du réseau Extranet sont opérationnels et géré par le service et le secrétariat général depuis son installation en 2008.

Ce réseau permet **une véritable plateforme d'échanges et de services** entre les élus et les agents de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et de ses communes membres.

Un travail collaboratif avec le prestataire permet de corriger et d'optimiser régulièrement l'interface. **Une mise à jour des annuaires, une révision du système des droits d'accès a été effectuée en 2014** afin de faciliter l'accès à l'outil aux nouveaux utilisateurs.

En dehors de **sessions de formation d'usage de l'extranet** à destination des nouveaux utilisateurs (nouvelle instance d'élus suite aux élections communautaires en 2014), les gestionnaires se rendent disponibles à tout moment afin d'apporter un maximum d'informations sur les fonctionnalités de l'outil et le rendre le plus accessible possible auprès des partenaires institutionnels et professionnels.

## Présentation du pôle accueil - secrétariat

Le pôle accueil secrétariat est composé d'un chef de service qui gère et pilote ce pôle en collaboration avec trois agents de la Communauté de Communes, mis à disposition pour une partie de leur temps auprès du SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais). Le poste d'accueil général au rez-de-chaussée est également mutualisé avec les autres structures siégeant à la Manufacture (Office de Tourisme, SITOA...).

### Missions

- Apporter une aide permanente au Président, à la Direction et aux membres de l'exécutif **en assurant le secrétariat de direction et le secrétariat général**
- **Superviser la diffusion et assurer le traitement de l'ensemble des informations entrantes et sortantes de la collectivité** (courriers, courriels, fax...)
- **Intervenir à toutes les étapes administratives du processus des décisions de la collectivité** : organisations de réunions, comptes rendus, suivi et publication des délibérations, des conventions...
- **Répondre aux besoins en secrétariat des services** : Affaires juridiques / marchés publics, ressources humaines, transports / déplacements, communication, habitat / urbanisme / PLUi, développement économique, environnement, développement social, finances
- **Accueillir, renseigner et orienter les usagers, les élus, les partenaires**
- **Optimiser la qualité, les coûts et les délais des processus administratifs**
- **Administer les bases de données et les outils de gestion interne de la collectivité** : logiciel de gestion du courrier, extranet, logiciel de gestion des personnalités, base de données des élus et commissions...
- **Mener des projets et suivre des dossiers transversaux de la collectivité** : dématérialisation de la chaîne administrative, gens du voyage, suivi de marchés publics (matériel d'impression, ménage des locaux, fournitures de bureau...), gestion de la mise à disposition des salles de réunion auprès des organismes extérieurs, réservation de matériels pour les associations...
- **Structurer le service en interne** : réunions de services, procédures, tableaux de bords et de suivi d'activités, budget et planning du service

## Chiffres clés

### Basés sur le secrétariat mutualisé Communauté de Communes du Canton de Rumilly et SIGAL

- **461 élus répartis sur 29 communes** (soit 288 pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et 173 pour la Communauté de Communes du Pays d'Alby)
- **63 commissions et groupes de travail internes ou dans des organismes extérieurs**
- **116 réunions en 2014** : exécutif, bureau, conseil communautaire, comité syndical, commissions, réunions techniques...
- **368 visiteurs par mois** (moyenne 2014)
- **508 appels par mois** (moyenne 2014)
- **7401 courriers** (nombre de courriers entrants annuels enregistrés, scannés, diffusés et traités de septembre 2013 à septembre 2014)
- **199 délibérations en 2014** (162 pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et 37 pour le SIGAL)

## La dématérialisation

### L'envoi des convocations par voie électronique

Le Conseil Communautaire du 29 septembre 2014 a approuvé le nouveau règlement intérieur de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

Celui-ci indique notamment à l'Article 29 - Fonctionnement des commissions :

« La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, **est adressée prioritairement par voie électronique** à chaque délégué 5 jours au moins avant la tenue de la réunion. La mairie du délégué sera informée par mail de la date, de l'objet et du lieu de la commission. Les plannings de réunions sont consultables par les élus et les secrétaires de mairie sur extranet. Les mairies qui souhaitent obtenir des codes d'accès à extranet pour leur secrétaire doivent en faire la demande écrite auprès de la Communauté de Communes ».

Quant au Conseil Communautaire, le choix du mode d'envoi du dossier de convocation par le conseiller communautaire lui revient :

TITRE 2 : Le Conseil Communautaire

CHAPITRE I : Réunions du conseil communautaire

Article 6 : Convocations

« L'envoi des convocations aux membres de ces assemblées est effectué par voie postale.

**Cet envoi postal peut être substitué par un envoi par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix, sur demande écrite de leur part, sous réserve que la taille des fichiers joints le permette. »**

A ce jour, ces changements ont permis de réaliser d'importantes économies en terme de :

- Affranchissement (estimation annuelle : - 2 700 €)
- Papier / frais de reproduction et d'impression (estimation annuelle : - 2200 €)
- Main d'œuvre (estimation annuelle : - 2 700 €)

**Soit une économie estimée à 7 600 € / an.**

La dématérialisation de l'envoi des convocations a été mise en place parallèlement à celle des comptes rendus de réunion qui sont mis en ligne sur l'extranet de la Communauté de Communes, outil interne mis à disposition des élus des agents et secrétaires de mairie.

**Ces actions s'inscrivent dans une démarche générale de la Communauté de Communes pour dématérialiser l'ensemble de la chaîne administrative.** Une première étape avait notamment été franchie début 2014 avec la signature d'une convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité (arrêtés, délibérations, etc.).

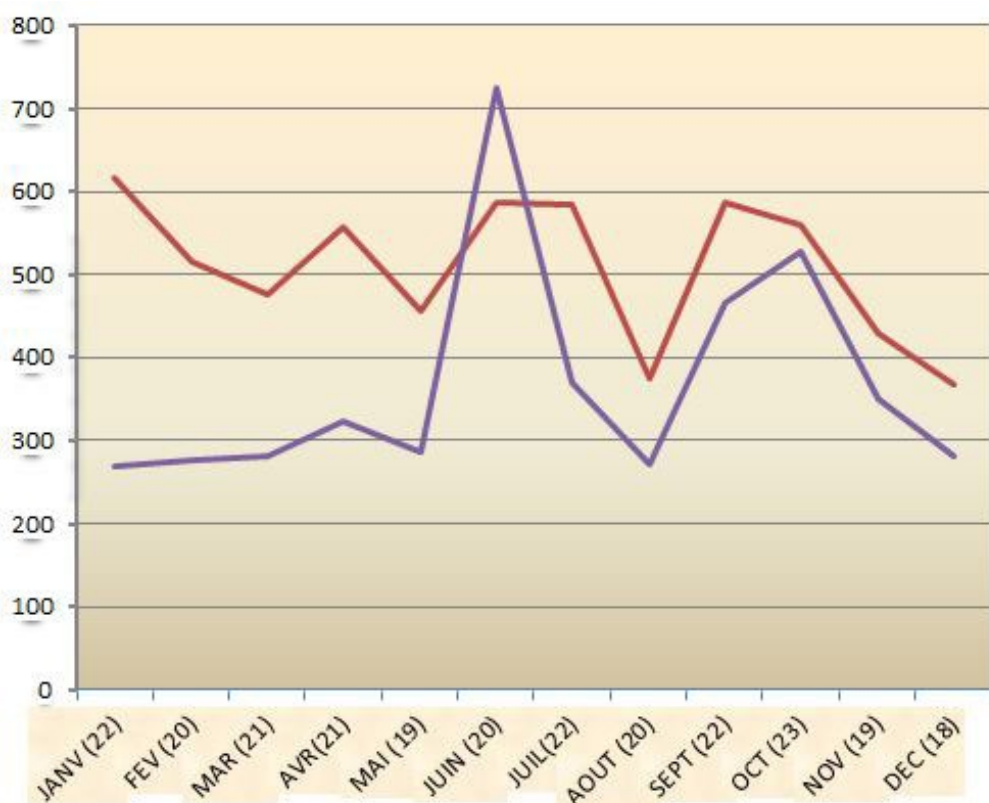
### Quelques chiffres...

**20 conseillers communautaires sur 52 (environ 38 %) et tous les responsables de services de la Communauté de Communes** ont choisi de recevoir le dossier de convocation du conseil communautaire exclusivement par voie électronique (exception faite des dossiers d'orientations budgétaires).

## Statistiques de l'accueil général

### Nombre d'appels et de visites au cours de l'année 2014

Mois	Appels	Visiteurs	Jours ouverts	Remarques
Janvier	615	298	22	
Février	514	276	20	
Mars	475	280	21	
Avril	558	324	21	
Mai	456	286	19	
Juin	587	725	20	Inscriptions Transports Scolaires
Juillet	583	369	22	Inscription Transports Scolaires
Août	374	272	20	
Septembre	586	466	22	
Octobre	559	582	23	10 ans de portage de repas à domicile
Novembre	429	349	19	
Décembre	367	280	18	
<b>TOTAL</b>	<b>6103</b>	<b>4423</b>	<b>247</b>	
<b>Moyenne/mois</b>	<b>508,58</b>	<b>368,58</b>	<b>20,58</b>	
<b>Moyenne/jour</b>	<b>24,71</b>	<b>17,91</b>		



<b>TOTAL</b>
<b>6103</b>
<b>4423</b>

## Les délibérations

## 162 délibérations prises sur l'année 2014

Thème	Date	Intitulé
Développement économique	26 mai 2014	Convention de participation financière avec le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) pour la réalisation du réseau de la fibre-optique et du très haut débit (FTTH) du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
	29 septembre 2014	Permis d'aménager de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) « Le Madrid »
	17 novembre 2014	Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) concernant la gestion du Comité d'Action Economique (CAE) de Rumilly-Alby développement : présentation et débat
	15 décembre 2014	Désignation de représentants au Conseil de Surveillance et d'Orientation du Comité d'Action Economique (CAE) de Rumilly-Alby Développement

Thème	Date	Intitulé
Equipement, Infrastructures et Accessibilité	6 janvier 2014	<b>[Equipement, Infrastructures]</b> : maîtrise d'œuvre pour la construction d'un collège départemental et d'un gymnase intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
	24 février 2014	<b>[Equipement, Infrastructures]</b> : projet d'intégration d'un dojo dans le cadre de la construction du gymnase intercommunal
	29 septembre 2014	<b>[Equipement, Infrastructures]</b> : dépôt du permis de construire pour le gymnase intercommunal
	29 septembre 2014	<b>[Equipement, Infrastructures]</b> : convention de groupement de commande pour les travaux du gymnase
	17 novembre 2014	<b>[Accessibilité]</b> : désignation des membres du collège d'élus de la collectivité au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

Thème	Date	Intitulé
Transports Déplacements	24 février 2014	<b>[Transports scolaires]</b> : convention de signalisation (programme 2013)
	7 juillet 2014	<b>[Transports scolaires]</b> : convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à la signalisation des points d'arrêt de transports scolaires du Canton de Rumilly (programme 2014)
	15 décembre 2014	<b>[Transports / Déplacements]</b> : modification des statuts pour prise de compétence « organisation et gestion du transport public de personnes »

Thème	Date	Intitulé
Développement Social Logement	26 mai 2014	<b>[Logement]</b> : Programme Local de l'Habitat (PLH), fiche action n°11 : renouvellement de la convention avec PLS.ADIL74 (Pour le Logement Savoyard.Association Départementale d'Information sur le Logement)
	26 mai 214	<b>[Développement Social]</b> : renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse intercommunal entre la CAF (Caisse d'Allocation Familiales), la Communauté de communes du Canton de Rumilly et les communes
	26 mai 2014	<b>[Développement Social]</b> : convention de mise à disposition des locaux pour la halte-garderie itinérante Intercommunale
	26 mai 2014	<b>[Développement Social]</b> : détermination de l'itinérance de la halte-garderie itinérante Intercommunale
	29 septembre 2014	<b>[Logement]</b> : financement de l'opération « Chemin des Tourtelles » sur la ville de Rumilly
	17 novembre 2014	<b>[Développement social]</b> : petite enfance : convention de mise à disposition d'un local pour le Relais Assistants Maternels et Parents (RAM) avec la ville de Rumilly
	15 décembre 2014	<b>[Développement social]</b> : lancement de la consultation publique pour la fourniture des repas pour le service de portage de repas à domicile
	15 décembre 2014	<b>[Développement Social]</b> : désignation des représentants de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au Conseil de Surveillance de d'Orientation de l'ADCR (Aide à Domicile du Canton de Rumilly)

Thème	Date	Intitulé
Environnement	24 février 2014	<b>[Eau potable]</b> : acquisition de terrains en périphérie de ressources d'eau potable
	24 février 2014	<b>[Eau potable]</b> : rénovation et mise aux normes de la STEP (Station d'EPuration) des eaux usées de Rumilly
	24 février 2014	Projet de contrat Rivière Fier : prolongation de la convention de financement avec la Communauté d'Agglomération d'Annecy
	7 juillet 2014	<b>[Eau et Assainissement]</b> : présentation du rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif
	7 juillet 2014	<b>[Eau et assainissement]</b> : délégation de pouvoir au Président pour réitérer les conventions de servitude de passage de canalisations et ouvrages connexes
	7 juillet 2014	<b>[Eau et assainissement]</b> : autorisation donnée au Président pour la gestion des dossiers de financement SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
	29 septembre 2014	<b>[Eau potable]</b> : acquisition de terrain de périmètre de protection
	29 septembre 2014	<b>[Ordures ménagères]</b> : arrêt de distribution des sacs poubelles par le SITO (Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais)
	17 novembre 2014	<b>[Eau et Assainissement]</b> : rémunération de la coopérative laitière de la commune de Sâles pour le traitement des ses eaux usées
	17 novembre 2014	<b>[Eau et Assainissement]</b> : convention avec EDF pour la rétrocession des réseaux AEP (Adduction d'Eau Potable) et assainissement du hameau de la cité EDF (Tovay) sur la commune de Vallières
	17 novembre 2014	<b>[Eau et Assainissement]</b> : demandes de subventions au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)
	17 novembre 2014	<b>[Eau et Assainissement]</b> : achat de terrains pour l'emprise de la station d'épuration de St André Val de Fier
	15 décembre 2014	<b>[Eau et assainissement]</b> : acquisition des terrains pour la rénovation de la STEP (Station d'EPuration) des eaux usées de Rumilly

## Secrétariat Général

Thème	Date	Intitulé
Tourisme, Sport et Culture	7 juillet 2014	<b>[Tourisme, Sport]</b> : convention pour l'ouverture au public d'itinéraires de randonnée traversant des propriétés privées
	29 septembre 2014	<b>[Culture]</b> : répartition de l'enveloppe financière au titre des projets éveil musical dans les écoles pour l'année scolaire 2014 / 2015
	17 novembre 2014	<b>[Tourisme, Sport]</b> : demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute-Savoie dans le cadre du plan touristique départemental pour la réalisation d'une étude faisabilité d'une passerelle sur le Chéran
	15 décembre 2015	<b>[Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie]</b> : stratégie et plan d'actions tourisme; nouvelle convention d'objectifs 2015-2017

Thème	Date	Intitulé
Finances	6 janvier 2014	Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2014 portant sur la construction du gymnase en complément de la délibération n° 2013-11-04-106 du 4 novembre 2013
	6 janvier 2014	Instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
	6 janvier 2014	Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
	6 janvier 2014	<b>[Budget principal]</b> : décision modificative n°4
	20 janvier 2014	<b>[Budget principal]</b> : débat d'Orientations Budgétaires 2014
	20 janvier 2014	<b>[Budget annexe ZAE]</b> : débat d'orientations budgétaires 2014
	20 janvier 2014	<b>[Budget annexe Transports/Déplacements]</b> : débat d'orientations budgétaires 2014
	20 janvier 2014	Logement aidé, Programme Local de l'Habitat - action n°5 : rectification de la délibération du 18/02/13 sur le financement de l'opération « Centre Bourg » RD 18 sur la commune d'Hauteville-sur-Fier
	20 janvier 2014	Convention pour la déclaration et le versement de la contribution de solidarité
	24 février 2014	Convention avec le SITOIA concernant les locaux techniques
	24 février 2014	<b>[Budget annexe Eau Potable]</b> : compte de gestion 2013
	24 février 2014	<b>[Budget annexe Eau Potable]</b> : compte Administratif 2013
	24 février 2014	<b>[Budget annexe Eau Potable]</b> : approbation de l'affectation des résultats de clôture 2013
	24 février 2014	<b>[Budget annexe Eau Potable]</b> : budget Primitif 2014
	24 février 2014	<b>[Budget annexe Assainissement]</b> : compte de gestion 2013
24 février 2014	<b>[Budget annexe Assainissement]</b> : compte Administratif 2013	

Thème	Date	Intitulé
Finances	24 février 2014	<b>[Budget annexe Assainissement]</b> : approbation de l'affectation des résultats de clôture 2013
	24 février 2014	<b>[Budget annexe Assainissement]</b> : budget primitif 2014
	24 février 2014	<b>[Budget principal]</b> : approbation du compte de gestion 2013
	24 février 2014	<b>[Budget principal]</b> : approbation du compte administratif 2013
	24 février 2014	<b>[Budget principal]</b> : affectation des résultats 2013
	24 février 2014	<b>[Budget principal]</b> : taux d'imposition des taxes locales
	24 février 2014	<b>[Budget principal]</b> : vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de l'année 2014
	24 février 2014	<b>[Budget principal]</b> : budget primitif 2014
	24 février 2014	<b>[Budget principal]</b> : clôture de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (APCP) numéro 1 concernant la réalisation des locaux administratifs
	24 février 2014	<b>[Budget principal]</b> : autorisation de Programme / Crédits de Paiements (APCP) numéro 2 concernant le Programme Local de l'Habitat (PLH) – Avenant n° 3
	24 février 2014	<b>[Budget annexe ZAE]</b> : approbation du compte de gestion 2013 soumis à TVA
	24 février 2014	<b>[Budget annexe ZAE]</b> : approbation du compte administratif 2013 soumis à TVA
	24 février 2014	<b>[Budget annexe ZAE]</b> : approbation du Budget Primitif 2014 soumis à TVA
	24 février 2014	<b>[Budget annexe Transports/Déplacements]</b> : approbation du Budget Primitif 2014
	24 février 2014	Fixation des tarifs 2014-2015 du service public de transports scolaires
	24 février 2014	Fixation des tarifs 2014-2015 du service intercommunal de portage de repas à domicile
	26 mai 2014	<b>[Budget annexe Eau Potable]</b> : amortissement des biens meubles et immeubles
	26 mai 2014	<b>[Budget annexe assainissement]</b> : amortissement des biens meubles et immeubles
	7 juillet 2014	<b>[Budget principal]</b> : décision Modificative n°1 - Ajustement de la fiscalité locale et de la Dotation d'Intercommunalité après notification par les services fiscaux et préfectoraux
	7 juillet 2014	<b>[Budget principal]</b> : décision Modificative n°2 - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
7 juillet 2014	<b>[Budget principal]</b> : décision Modificative n°3 - Indemnités de fonction des élus	

## Secrétariat Général

Thème	Date	Intitulé
Finances	29 septembre 2014	Demande de subvention pour la réserve parlementaire
	29 septembre 2014	Exonération 2015 de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
	29 septembre 2014	Locaux éloignés du point de collecte des ordures ménagères : Non exonération à la TEOM
	29 septembre 2014	Exonération de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) à compter du 1er janvier 2015
	29 septembre 2014	<b>[Budget principal]</b> : décision modificative n° 4 portant sur les sentiers de randonnées
	29 septembre 2014	<b>[Budget annexe Eau Potable]</b> : décision modificative n°1
	29 septembre 2014	<b>[Budget annexe Assainissement]</b> : décision modificative n°1
	29 septembre 2014	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : Exonération en faveur des établissements de spectacles cinématographiques
	29 septembre 2014	Réduction de la valeur locative des installations destinées à la lutte contre la pollution des eaux et de l'atmosphère
	17 novembre 2014	<b>[Budget principal]</b> : décision modificative n° 5 : mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un schéma d'organisation et de mutualisation de services
	17 novembre 2014	<b>[Budget principal]</b> : décision modificative n° 6 : dotations aux amortissements
	17 novembre 2014	<b>[Budget principal]</b> : décision modificative n° 7 : urbanisme intercommunal / mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
	15 décembre 2014	<b>[Budget Eau Potable]</b> : emprunt 2014
	15 décembre 2014	<b>[Budget Assainissement]</b> : emprunt 2014
	15 décembre 2014	<b>[Budget principal]</b> : décision modificative n°8 concernant le versement d'une subvention au titre de la répartition des charges liées au soutien humain et logistique apporté au Comité des Oeuvres Sociales (COS) des collectivités territoriales du Canton de Rumilly

Thème	Date	Intitulé
Finances	15 décembre 2014	<b>[Budget principal]</b> : décision modificative n°9 : sentiers de randonnées (PDIPR)
	15 décembre 2014	<b>[Budget annexe Transports/Déplacements]</b> : décision modificative n°1 : dotations aux amortissements
	15 décembre 2014	Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Transports / Déplacements
	15 décembre 2014	<b>[Budget annexe Transports/Déplacements]</b> : durée d'amortissements concernant les investissements liés au service Transports Scolaires
	15 décembre 2014	<b>[Budget annexe Transports/Déplacements]</b> : demande d'immatriculation au répertoire SIRENE du budget annexe transport publics de voyageurs et déplacements
	15 décembre 2014	<b>[Budget principal]</b> : débat d'orientations Budgétaires 2015
	15 décembre 2014	<b>[Budget annexe ZAE]</b> : débat d'orientations Budgétaires 2015
	15 décembre 2014	<b>[Budget annexe Transports Scolaires]</b> : débat d'orientations Budgétaires 2015
	15 décembre 2014	<b>[Budget annexe Transports publics de voyageurs et déplacements]</b> : débat d'orientations Budgétaires 2015
	15 décembre 2014	<b>Budget annexe Eau Potable]</b> : débat d'orientations Budgétaires 2015
	15 décembre 2014	<b>Budget annexe Assainissement]</b> : débat d'orientations Budgétaires 2015
	15 décembre 2014	Tarif 2015 de l'Eau Potable
	15 décembre 2014	Tarif 2015 Eau Potable gros consommateurs
	15 décembre 2014	Tarif 2015 Assainissement Collectif
	15 décembre 2014	Tarif 2015 Assainissement Non Collectif
	15 décembre 2014	Règlement financier suite à sinistre - Contentieux SAS Chabert (Eau et Assainissement)
	15 décembre 2014	<b>[Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie]</b> : budget prévisionnel 2015 et subvention 2015 de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
	15 décembre 2014	Indemnité de conseil au comptable public

## Secrétariat Général

Thème	Date	Intitulé
Personnel	20 janvier 2014	Création de poste du cadre d'emploi de rédacteur et suppression de poste du cadre d'emploi d'adjoint administratif
	24 février 2014	Tableau des effectifs des emplois permanents : adaptation au titre de l'année 2014
	24 février 2014	Conventions de mise à disposition d'heures des agents des communes membres à l'exception des communes de Crempigny-Bonneguête, Lornay, Massingy, Rumilly, Val de Fier, Versonnex
	24 février 2014	Prolongation de la convention avec le Centre Départemental de Gestion pour la fonction d'inspection des risques professionnels
	24 février 2014	Convention de répartition des charges liées au soutien humain et logistique apporté au Comité des Oeuvres Sociales (COS) des collectivités territoriales du Canton de Rumilly
	7 juillet 2014	Adaptation du tableau des effectifs des emplois permanents
	7 juillet 2014	Création d'un poste d'apprenti au pôle eau et assainissement
	29 septembre 2014	Mise en place d'une astreinte de décision et d'une astreinte d'exploitation
	29 septembre 2014	Mise à disposition d'un agent de la Commune d'Etercy
	29 septembre 2014	Mise à disposition d'agents de la ville de Rumilly
	17 novembre 2014	Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie
	15 décembre 2014	Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes pour l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)
	15 décembre 2014	Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes auprès du SIABC, du SIGAL, du SITO et de la VEÏSE

Thème	Date	Intitulé
Marchés publics	24 février 2014	Marché N° 2010-35 : Prestations de service de télécommunications pour le groupement de commandes composé de la Ville de Rumilly, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et le Syndicat Interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais (SITOA) passé dans le cadre d'un groupement de commandes.
	24 février 2014	Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie
	17 novembre 2014	Commission de délégation de service public : Fixation des conditions de dépôt des listes
	17 novembre 2014	Constitution d'une commission de délégation de service public à caractère permanent

## Secrétariat Général

Thème	Date	Intitulé
Fonctionnement	24 février 2014	Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
	24 février 2014	Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et le Comité des Œuvres Sociales (COS) des collectivités territoriales du Canton de Rumilly, la ville de Rumilly, le CCAS de Rumilly, le SITO A et le SIGAL
	14 avril 2014	Installation du Conseil Communautaire (mandat 2014-2020)
	14 avril 2014	Election du Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
	14 avril 2014	Détermination du nombre de Vice-Président( e ) s de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
	14 avril 2014	Election des Vices-Président ( e ) s de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
	14 avril 2014	Election des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
	28 avril 2014	Election des 2ème, 4ème, 6ème, et 8ème Vice-Président ( e ) s de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
	28 avril 2014	Election du secrétaire de Bureau
	28 avril 2014	Création des commissions spécialisées
	28 avril 2014	Création d'une commission d'appel d'offres permanente
	28 avril 2014	Création d'une commission achat public pour les marchés publics et accords -cadres à procédure adaptée
	28 avril 2014	Indemnités de fonctions des élus
	28 avril 2014	Délégation au Président d'ester en justice
	28 avril 2014	Délégation de pouvoirs au Président en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants dans le cadre de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales
	28 avril 2014	Délégation de pouvoirs au Président pour émettre des avis dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly suivant l'article L.5211-10 du CGCT
	28 avril 2014	Désignation des délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le Développement de l'Albanais (SIGAL)
	28 avril 2014	Désignation des délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de L'Albanais (SITOA)
	28 avril 2014	Désignation des délégués de la Communauté de Communes au Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Veise
	28 avril 2014	Désignation des délégués de la Communauté de Communes au Syndicat des Lanches
28 avril 2014	Désignation des délégués de la communauté de Communes au Syndicat des Eaux de Bellefontaine	
28 avril 2014	Désignation des délégués de la Communauté de Communes au Syndicat du Rigolet	

## Secrétariat Général

Thème	Date	Intitulé
Fonctionnement	28 avril 2014	Désignation de représentants de la Communauté de Communes au Comité de Bassin Fier et Lac
	28 avril 2014	Désignation des délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA)
	26 mai 2014	Désignation des délégués au sein des commissions spécialisées intercommunales
	26 mai 2014	Désignation des délégués de la Communauté de Communes au collège des élus de l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)
	26 mai 2014	Désignation des délégués à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74)
	26 mai 2014	Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Rumilly
	26 mai 2014	Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly portant sur la composition du Bureau
	7 juillet 2014	Délégation de pouvoirs au Président de conclure et réviser les contrats de louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans
	29 septembre 2014	Révision du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
	17 novembre 2014	Nouvelle convention de maintenance de bâtiment concernant la mise à disposition du service Maintenance des bâtiments de la ville de Rumilly au profit des locaux de la Communauté de communes.
	17 novembre 2014	Désignation de représentants de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) dont le siège se situe sur son territoire
	17 novembre 2014	Sortie de bien du patrimoine de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly : Cession de 3 vitrines d'affichages au SITO
	17 novembre 2014	Commission Intercommunale des Impôts Directs : Désignation des commissaires titulaires et suppléants
	15 décembre 2014	Mutualisation de services: prolongation de la convention de mutualisation avec la ville de Rumilly sur les systèmes d'information
	15 décembre 2014	Règlement intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
15 décembre 2014	Réforme territoriale, nouveau schéma départemental de coopération intercommunale: vers un regroupement des Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby	

## Coordonnées des services

**Communauté de Communes du Canton de Rumilly**  
**3, place de la Manufacture BP 69**  
**74152 RUMILLY**

### Accueil du public

**Permanences :**

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi : de 8h30 à 12h

**Tél : 04 50 01 87 00**

**Fax : 04 50 01 87 01**

**info@cc-canton-rumilly.fr**

### Eau et assainissement

**Permanences :**

Lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi : de 8h30 à 12h

**Numéro d'urgence (soir, week-end et jours fériés) : 06 18 67 57 36**

**Tél : 04 50 01 87 08**

**eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr**

### Transports scolaires

**Permanences :**

Lundi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h

Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**Tél : 04 50 01 87 03**

**transports.scolaires@cc-canton-rumilly.fr**

### Portage de repas à domicile

**Permanences :**

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h

**Tél : 04 50 01 87 00**

**portagedesrepas@cc-canton-rumilly.fr**

### TROTTIN'RAM

**40, chemin de la Tonnelle**

**74150 VALLIERES**

**Tél : 04 50 66 54 76**

**ram@cc-canton-rumilly.fr**

### Relais Assistants Maternels et Parents

**Permanences téléphoniques :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 15h

**Accueil sur rendez-vous** du lundi au vendredi

## CONTACT

---

3 place de la Manufacture  
BP 69 74152 Rumilly

Tél : 04 50 01 87 00

Fax : 04 50 01 87 01

Mail : [info@cc-canton-rumilly.fr](mailto:info@cc-canton-rumilly.fr)

Site : [www.cc-canton-rumilly.fr](http://www.cc-canton-rumilly.fr)

